

CSP-2
001481

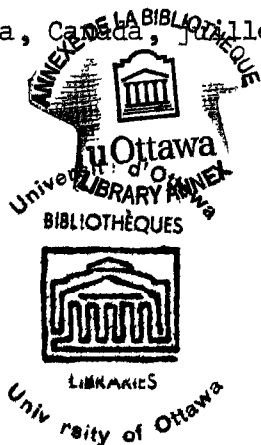
ASPECTS ET PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT
AU MAROC 1956-1970

Par

Mohamed Tangi

Thèse présentée au Département de science
politique de l'Université d'Ottawa en vue
de l'obtention du diplôme de M.A. en science
politique.

Ottawa, Canada, juillet 1970.



UMI Number: EC55245

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55245
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

Reconnaissance

Cette thèse a été préparée sous la direction du professeur Théofil I. Kis du Département de science politique de l'Université d'Ottawa. Nous lui sommes très reconnaissant pour les conseils et encouragements qu'il nous offre depuis bien longtemps.

A un ami, LE PEUPLE CANADIEN.

PLAN

INTRODUCTION	Page	1
CHAPITRE PREMIER: Références conceptuelles		
1. Choix de l'approche		4
2. Le concept de développement politique		7
3. Développement politique et développement économique et social		10
CHAPITRE II - L'héritage du protectorat et le nationalisme marocain		
1. Rappel historique		17
2. Le Protectorat		19
3. Les réformes et leur évolution: L'évolution politique		22
4. L'évolution économique		30
5. L'évolution sociale		37
6. Le nationalisme marocain face au protectorat		39
CHAPITRE III - Le développement politique		
1. La constitution de l'Etat-nation: les problèmes d'unité et d'intégration		45
a) éléments centrifuges		46
b) éléments d'unités		51
c) vers l'Etat-nation		57
2. Leadership et modernisation politique		58
a) La monarchie		59
b) Les partis politiques		65
c) Le rôle de l'armée		75

3. Le débat au sujet des structures	78
a) Vers un régime représentatif	79
b) La Sémantique	84
c) Fondements du régime présent et le débat au sujet de l'aménagement du pouvoir	85
4. Société sous-développée et développement politique .	87
a) Culture politique et développement politique ...	88
b) Sous-développement socio-économique et développement politique	89
c) Les obstacles du développement politique	91

CHAPITRE IV - Problèmes du développement économique

1. Décolonisation et problèmes du développement économique	95
a) Décolonisation et indépendance économique	95
b) L'intégration économique	97
c) Les structures de l'économie	99
2. Le Leadership et ses conceptions du développement économique	104
a) Le Parti Istiqlal	105
b) L'U.N.F.P.	107
c) Le P.S.D.	110
d) La pratique gouvernementale	111
e) Un système économique indéfini	114

3. L'incidence du politique sur la planification du développement	116
a) Le Leadership et le potentiel de développement ..	116
b) Les Plans 1954-1972	120
c) Les obstacles politiques de la planification du développement économique	131
CHAPITRE V - Les obstacles sociaux du développement	
1. La pression démographique	137
2. Le système des valeurs sociales, attitudes et réactions.....	141
3. La place de l'éducation	145
CONCLUSION	148
BIBLIOGRAPHIE	156

SCHEMAS

- La hiérarchie administrative du Protectorat	25
- Réorganisation du système judiciaire sous le protectorat	27
- Administration et représentation	54
- Le Système judiciaire: les cours de justice	61
- Système des Partis et forces socio-économiques	74
- Evolution des Agences de modernisation rurale au Maroc	99b
- Les Organismes de Planification au Maroc et en France	118

TABLEAUX STATISTIQUES

- Croissance des industries de transformation	102
- Production Minière	102
- Programme d'Investissements 1954-1957	120
- " " 1958-1959	122
- " " 1960-1964	126
- " " 1965-1967	128
- " " 1968-1972	130
- La révolution démographique 1921-1965	138
- Scolarisation 1956-1967	146

INTRODUCTION:

Cette étude a pour but d'analyser le processus combiné du développement politique économique et social au Maroc. C'est un but extrêmement ambitieux, mais, qui dans le cadre de ce travail n'entend aboutir qu'à des résultats modestes. Il va de soi qu'il aurait été plus sage et peut-être plus facile de s'attaquer à un facteur ou à un aspect du processus du développement. Cela aurait donné une analyse complète d'une partie mais ne nous aurait nullement éclairé sur l'ensemble. Etant de ceux qui croient à l'interdépendance de tous les composants d'un système, et croyant fermement que le progrès dans une société ne peut se réaliser et être durable sans toucher toutes les branches de celle-ci, nous voulons dans cette étude mettre l'accent sur cette interdépendance du tout social. Dans cette analyse, le but est plus de saisir l'interrelation entre le développement politique, économique et social dans un nouveau état-nation, que d'examiner en profondeur chacun des facteurs qui interviennent dans ce processus.

Notre tâche ainsi définie, et délimitée s'avère extrêmement délicate. Il faut identifier d'abord les développements politique, économique et social; reconnaître les variables les plus importantes à l'intérieur de chacun de ces processus; les relier entre elles et mettre en évidence le mécanisme général selon lequel elles fonctionnent et progressent en s'affectant mutuellement. Ce mécanisme ne fonctionne pas de lui-même. On doit alors identifier ses forces motrices qui lui donnent ses impulsions. Finalement, on ne peut s'empêcher de tirer des conclusions critiques, surtout après avoir étudié un processus de développement qui implique nécessairement des notions de progrès.

Ce travail ne peut être accompli méthodiquement sans faire appel à une démarche scientifiquement rigoureuse ou sans être bâti sur un cadre de références conceptuelles aussi précis que possible. Celui-ci fera l'objet du premier chapitre de cette étude et sera constitué à partir des écrits d'auteurs reconnus dans le domaine de l'étude du développement. Il servira à vérifier notre hypothèse théorique première qui conçoit le développement comme un mouvement positif de la société prise globalement, et partiellement sinon entièrement provoqué et dirigé du moins à ses débuts. De cette hypothèse en découlent d'autres qui sont exposées à la fin du premier chapitre et qui font l'objet de vérifications théoriques et empiriques dans le reste du travail.

Cette démarche permettra d'axer l'étude empirique, qui occupera la plus grande partie du travail, sur le cadre conceptuel établi d'avance et rendu plus explicite au fur et à mesure qu'on fait appel à chacun de ses éléments avec la progression de l'analyse.

Le problème ainsi posé et la démarche méthodique pour l'examiner dévoilée, il nous restera la présentation de ses données de départ. Il sera donc nécessaire de faire un rappel historique aussi bref que possible des conditions politiques, économiques et sociales à partir desquelles le processus de développement a été entamé. C'est ce qui fera l'objet du deuxième chapitre ou en plus du rappel historique, il s'agira de voir d'une façon globale les problèmes immédiats auxquels ont fait face les bâtisseurs du nouveau Maroc. Successivement un chapitre sera respectivement réservé au développement politique, économique,

social et leur interrelation. La conclusion fera d'abord un bilan critique du chemin parcouru au cours des quinze dernières années et se terminera par des perspectives d'avenir.

CHAPITRE PREMIER: Références conceptuelles.

1. Choix de l'approche

La constitution d'un cadre de référence conceptuelles pour l'analyse du développement politique, économique et social d'une nation peut sembler une tâche facile, quand on se contente d'examiner la longue liste des approches théoriques, et concepts qui ont été développées depuis la deuxième guerre mondiale et surtout durant les années soixantes, (1) pour l'analyse des pays en voie de développement. Le grand enthousiasme du début, ayant peu à peu fait place à plus de réflexions et de critiques des approches théoriques développées et les résultats obtenus, fait que les théoriciens du développement ont commencé depuis quelques années à se rendre compte que plusieurs approches qui ont laissé entrevoir de grands espoirs étaient insuffisantes ou inadéquates et que plusieurs autres étaient loins d'être valables. Ce n'est pas l'objet de ce travail que d'en faire une critique. (2) Cependant, pour que notre étude

(1) Pour une tentative de définition des pays en voie de développement voir: Yves Lacoste, Les Pays sous-développés, P.U.F., Paris 1962, pages 7-27. N.B. Il n'y a pas de définition générale le sous-développement se manifestant sous plusieurs aspects.

(2) Pour une excellente critique des divers approches, depuis l'approche structuro-fonctionnelle jusqu'à la quantitative, il y a l'article de Dankwart A. Rustow "Modernization and Comparative Politics: Prospects for Research and Theory" in Comparative Politics, Vol. I No 1, October 1968, pp. 37-52. Pour une critique en particulier, de l'oeuvre monumentale qui se fait dans le cadre du Social Science Research Council's Committee in Comparative Politics, il y a l'étude de John D. Montgomery "The Quest for Pitical Development" in Comparative Politics, Vol. I, No 2, January 1969, pp. 285-295.

puisse prétendre à un caractère scientifique, il nous faut néanmoins constituer un schème d'analyse ou si l'on veut un cadre de références conceptuelles grâce auquel il nous sera possible d'analyser les données du problème, de découvrir leurs interrelations et de les présenter dans un ensemble cohérent. C'est à la constitution de ce cadre que nous allons nous prêter dans ce qui suit.

Il serait peut-être utile de préciser que ce cadre de références conceptuelles est un simple instrument de travail groupant les concepts nécessaires à notre analyse. En aucun moment, il ne faut le considérer comme une théorie générale du développement dont par ailleurs l'existence n'a pas encore été établie⁽³⁾. Les concepts même de développement, changement et modernisation sont le sujet d'un débat entre les théoriciens qui en offrent des définitions plutôt complémentaires que contradictoires. On établira d'abord des distinctions entre ces trois concepts pour ensuite nous attarder en particulier sur celui de développement parce qu'il couvre mieux l'objet de cette analyse.

Le concept de changement se réfère à une transformation qui pourrait être aussi bien négative que positive. C'est une notion vague de mouvement. C'est par conséquence un concept neutre dont l'usage s'impose quand on ne peut pas saisir vers quel sens un système en mouvement s'oriente. Le concept de modernisation est beaucoup plus complexe.

(3) Riggs, Fred, W.: The Theory of Political Development in Contemporary Political Analysis, James C. Charlesworth edit, Free Press, 1967, pp. 317. Ainsi que Karl Von Voris: New Nations: The Problem of Political Development in A.A.P.S.S. Annals, March 1965, pp. VIII.

Dans un sens large il touche presque à toutes les activités d'une société et la modernisation même, est le fruit de l'interaction de plusieurs éléments dans cette société⁽⁴⁾. Dans le processus de modernisation, un auteur comme David Apter, ferait intervenir la tradition, l'idéologie, la stratification sociale, les partis politiques et les systèmes de mobilisation⁽⁵⁾. Remarquons en passant pour des raisons qui seront évidentes ultérieurement, que cet auteur conçoit l'industrialisation comme un aspect de la modernisation mais malheureusement n'établit pas clairement des relations entre les deux. Si l'on prend le concept de modernisation dans un sens limité l'on se trouve à s'interroger sur ce que c'est qu'un système politiquement moderne. En termes plus spécifiques, celui-ci présente les caractéristiques suivantes:

- "1. A highly differentiated and functionally specific system of governmental organization;
2. A high degree of integration within this government structure;
3. The prevalence of national and secular procedures for the making of political decisions;
4. The large volume, wide range, and high efficacy of its political and administrative decisions;
5. A widespread and effective sense of popular identification with the history, territory and national identity of the state;

(4) Dankwart A. Rustow: A World of Nations, Problems of Political Modernization, The Brookings Institution, Washington, D.C. 1967, 305 pages, p. 6.

(5) David E. Apter: The Politics of Modernization, Chicago and London, University of Chicago Press, 1965, XVI, 481 pp.

6. Widespread popular interest and involvement in the political system though not necessarily in the decision-making aspects thereof,
7. The allocation of political roles by achievement rather than ascription; and
8. Judicial and regulatory techniques based upon a predominantly secular and impersonal system of law". (6)

Il ne nous semble pas nécessaire d'insister sur le fait, que dans la réalité, pour qu'un système soit considéré moderne, il n'a pas besoin de manifester toutes ces caractéristiques. Ceci d'autant plus qu'à a) la constitution d'un leadership politique; b) l'affirmation et l'expansion de l'autorité étatique; c) la formation d'une identité nationale; et d) la recherche de principes démocratiques comme ceux de l'égalité, de la participation et ainsi de suite. Ici, nous traitons déjà d'un système politique développé, or notre travail consiste à examiner le processus qu'un système suit pour parvenir à cet état de choses, soit le développement politique.

2. Le concept de développement politique

Le concept de développement politique est l'objet d'un grand débat. Récent en science politique, il est conçu différemment par les spécialistes des diverses branches des Sciences Sociales. Lucian W. Pye

(6) Ward and Rustow edit. Political Modernisation in Japan and Turkey. Princeton University Press, Princeton, N.J. 1964, pp. 6-7.

a fait la synthèse de dix définitions du développement politique dont (7)
chacune est appuyée par un groupe d'auteurs et de théoriciens reconnus.
Le développement politique est ainsi tour à tour conçu comme l'ensemble
des conditions politiques et sociales qui facilitent la croissance et
l'expansion économique. Dans la même ligne de pensée, l'on conçoit le
développement politique comme le propre des sociétés industrialisées.
D'autres le ramènent à la modernisation politique dont il a déjà été
question ci-dessus. Une conception plus proche des pays en voie de déve-
loppement est celle du "nation-building". C'est la création d'une infra-
structure institutionnelle à l'échelle nationale pour canaliser le pro-
cessus politique. Les partisans de la bureaucratie et de la légalité
associeront le développement politique à la constitution d'un cadre légal
et administratif. Mais on ne saurait limiter le développement politique
au règne de la loi et à la bureaucratie. Ces deux éléments poussés à
l'extrême peuvent être même une entrave au développement. La bureaucratie
en tant que telle, néglige totalement les problèmes d'intégration natio-
nale et de participation de masse au processus politique. Une autre
conception que nous trouverons en défaut est celle qui, contrairement à
la précédente, associe le développement politique à l'ampleur de la par-
ticipation des citoyens à la vie politique et au processus décisionnel,
ainsi qu'à la capacité du système de mobiliser la population. Une concep-
tion qu'on a presque totalement abandonnée à cause de son orientation
idéologique est celle qui voit le développement politique comme achemine-
ment vers la démocratie. Le plus un pays tend vers celle-ci, le plus

(7) Lucien W. Pye: Aspects of Political Development, Little Brown and Co., Boston, 1966, pp. 31-49.

politiquement développé il est considéré. La capacité d'un système à contrôler l'environnement et son orientation est ce que certains théoriciens définissent comme développement politique. D'autres définissent un système politiquement développé comme celui dont le pouvoir est le fruit de sa capacité de mobilisation. Finalement, le développement politique est conçu comme un aspect d'un processus multidimensionnel de changement social. On met l'accent dans cette conception sur l'interdépendance de tous les composants d'une société et de leurs interactions. (8)

A en juger par les diverses conceptions qu'on s'en fait, le concept de développement politique demeure vaste. Il couvre l'ensemble du phénomène politique soit l'interaction entre la culture politique, les structures autoritatives et le processus politique. (9)

Prise dans ce processus de développement politique, une société traverse six crises, selon les membres du Committee on Comparative Politics of the Social Science Research Council, en passant d'une crise d'identité à celle de LÉGITIMITÉ et de PÉNÉTRATION, à celle de PARTICIPATION et d'INTÉGRATION, à une crise de DISTRIBUTION des tâches politiques. (11)

(8) Pour les auteurs qui acceptent chacune de ces conceptions et les écrits dans lesquels ils les présentent se référer à L. Pye, op. cit. pp. 31-49.

(9) Lucian W. Pye, Aspects of Political Development, ibid. p. 48. De son côté, Almond Gabriel, dans "Political Development: Analytical and Normative Perspectives" in Comparative Political Studies, 1969, (4) pp. 447-869 insiste sur le fait que si les théoriciens diffèrent dans leurs conceptions, cela ne les empêche pas d'avoir le même but.

(10) G. Almond, J.S. Colman, S. Verba et al.

(11) Cité dans L.W. Pye, ibid., pp. 62-66.

Dans le contexte des pays en voie de développement, ces crises apparaissent en même temps. Dans leur cas, le développement politique est uniquement un des facteurs majeurs du "upward movement of the social system" (12) dont parle Myrdal. Son idée même de "circular causation" qui perçoit ce mouvement comme l'interaction du développement politique, économique et social, semble plus proche des réalités des pays en voie de développement. En d'autres mots les pays en voie de développement font face à des problèmes qui peuvent être ramenés à un de ces trois niveaux et que d'autre part, aucun de ces problèmes ne peut être résolu d'une manière satisfaisante en ne puisant que dans le politique, l'économique ou le social.

3. Développement politique et développement économique et social

Il nous est difficile de voir comment dans le cas des pays en voie de développement, l'on puisse isoler le développement politique de l'économique et du social. Il est cependant possible de le faire jusqu'à une certaine mesure pour les pays où le processus de développement a été organique; c'est-à-dire issu du milieu même; le cas du Royaume-Uni est l'exemple historique le plus frappant. On peut inclure dans cette catégorie la majorité des pays occidentaux industrialisés. Contrairement à ces pays où le développement a été de nature organique et s'est étendu sur plusieurs siècles, les pays en voie de développement se caractérisent

(12) Myrdal, Gunnar: "Asian Drama", Volume III, Pantheon, New York, 1968, p. 1864.

(13)

parce qu'on pourrait appeler un développement instrumental . Alors que dans le développement organique, le développement économique a précédé le développement politique et social et les a engendré, dans le développement instrumental, le développement politique précède le développement économique et social et c'est lui qui, du moins durant les premières étapes, déclenche et dirige leurs mécanismes. D'ailleurs, un développement politique comme on l'a défini ne peut se concevoir sans un développement économique et social. Un système moderne avec les caractéristiques qu'on lui a attribué, est tellement interdépendant qu'un élément de sa structure ne peut changer sans s'appuyer sur les autres ou sans les affecter .

(14)

Les liens entre les trois principaux aspects du développement global d'une société sont donc réels. Rappelons alors, que dans le développement politique on distingue la prééminence de quatre éléments, soit le leadership politique, l'affirmation et l'expansion de l'autorité étatique, la formation d'une identité nationale et finalement la recherche de principes "démocratiques" comme ceux de l'égalité, de la participation,

(13) L'auteur Peter F. Sugar, dans son Economic and Political Modernization, in Ward And Rustow, *ibid.*, p. 146; utilise les termes "induced development" auquel nous préférons les termes "development instrumental" qui exprime mieux l'intervention et la présence de l'Etat et du leadership dans le lancement et la direction du développement dans les pays sous-développés.

(14) L'idée d'interdépendance de toutes les parties du système est à la base de toute l'analyse fonctionnelle telle qu'exposée par Howard A. Scharrow: Comparative Political Analysis, Harper & Row, New York, 1969, pp. 56-59.

la répartition des rôles selon le mérite et ainsi de suite. En ce qui
 (15)
 concerne le développement économique, tel que nous l'avons explicité,
 on relève les facteurs suivants: 1- stimuli extérieur, 2- un leadership
 déterminé à accroître la capacité du système et à en faire une véritable
 puissance, 3- la création de structures administratives et politiques
 adéquates, 4- un développement économique planifié et exécuté du moins
 en partie par le gouvernement central et finalement, 5- L'apparition
 d'une classe moyenne et l'expression d'une variété d'intérêts économiques
 (16)
 collectifs.

Dans ce qui précède l'on constate que par ordre d'importance,
 les développements politique et économique s'entrecroisent à trois
 niveaux, celui du leadership et son idéal de développement des structures
 et fonctions et celui de la société. Il nous semble par conséquence
 logique et nécessaire qu'une analyse qui veut saisir le processus du
 développement politique, économique et social dans un pays en voie de
 développement soit axée sur ces trois niveaux et les relie entre eux.

(15) Le développement économique ne pose pas de problèmes au point de
 vue conceptuel. Cependant, il y a plusieurs théories du dévelop-
 pement économique que l'on peut grouper en trois catégories:
 "Transformation Models", "Precondition theories" et "Interrelation
 Models". Comme dans le cas du développement politique, chacune de
 ces catégories est appuyée par des auteurs reconnus et chacune
 d'elles partage et a des éléments importants en commun avec les
 autres. Wilfred Malenbaum dans son Economic Factors and Political
 Development in the Annals of A.A.P.S.S. March 1965, pp. 41-51, en
 fait une synthèse.

(16) P.F. Sugar: Economic and Political Development, ibid. pp. 149. On
 retrouve presque les mêmes éléments chez W. Malenbaum dans l'article
 cité ci-dessus.

En vertu de ce qui précède, on a jugé valable que le cadre de références conceptuelles qui nous permettra de procéder dans notre analyse d'une manière cohérente, soit construit à partir des trois éléments clés de leadership, structures et fonctions, et société. Tous les autres concepts viendront se greffer sur ces trois éléments de base. L'on espère ainsi constituer un schème d'analyse le plus complet possible, tout au moins pour notre étude.

Le leadership occupe une place de choix aussi bien dans le développement politique, économique que social dans les pays en voie de développement. Ceci s'explique par le fait que, "in the developing countries, it is precisely the Power-Holding Political Elites that seek, through governmental action, to reshape society and drive it into a new world" (17). Le rôle du leadership est donc fondamental. Mais celui-ci ne pourrait pas accomplir sa tâche de Nation-Building, sans l'existence de structures à fonctions spécifiques, c'est-à-dire des structures suffisamment intégrées et différenciées, pour le faire. Précisons dès maintenant que structures et fonctions sont des notions complémentaires. Si distinction est faite, c'est uniquement pour des fins d'analyse. Les structures étant par ailleurs les simples manifestations concrètes des fonctions, on leur accordera moins d'importance que ces dernières d'autant plus que les mêmes fonctions peuvent être accomplies par des structures différentes.

(17) Riggs, Fred W.: "The Theory of Political Development" in Charlesworth edit: "Contemporary Political Analysis", the Free Press, New York, 1967, pp. 317-350.

Dans le cadre du développement politique et social c'est par l'intermédiaire de ces structures que le leadership tentera de résoudre les crises d'IDENTITÉ, de LÉGITIMITÉ, de PÉNÉTRATION, de PARTICIPATION, d'INTÉGRATION et de DISTRIBUTION des tâches politiques. A ce niveau également, l'on pourrait faire appel à l'approche structuro-fonctionnelle pour voir comment l'ensemble du système remplit les fonctions essentielles (18) que l'on attend de lui . Dans le cadre du développement économique c'est également grâce à des structures appropriées que le leadership établira une planification de l'ensemble de l'économie et plus spécifiquement agira pour la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation et encouragera ou imposera un comportement économique conforme à ses plans de développement.

L'action du leadership par l'intermédiaire de structures sur le plan politique et économique a pour objet le troisième élément qui est la société. Celle-ci est loin d'être une masse tout à fait maléable et peut soit répondre positivement en acceptant les nouvelles valeurs et processus illustrés par la différenciation selon la capacité, par l'intégration et la participation et d'autres phénomènes déjà mentionnés. Il est possible qu'elle réagisse négativement aux transformations qu'on lui

(18) Selon Almond G., tout système remplit d'une façon ou une autre sept fonctions soit celles d'aggregation, d'articulation, de socialisation, de communication, de "rule-making", "rule-application" et "rule-adjudication". cf. Almond et Powell: Comparative Politics: a developmental approach. Little Brown and Co. 1966. Aussi Almond Gabriel "Political Development: Analytical and normative perspectives" in Comparative Political Studies, 1969, 1 (4) pp. 447-469 pour une synthèse de l'approche structuro-fonctionnelle.

propose et que parfois on lui impose aux niveaux socio-culturel, politique et économique. Ceci est d'autant plus vrai que les pays en voie de développement tentent de brûler en quelques années les étapes qui séparent leur société traditionnelle, parfois primitive, et la société moderne. Le développement de ces pays se révèle dans cette perspective non pas comme une transition ou une évolution, mais comme une révolution dans une époque qui déjà de par sa nature est révolutionnaire. On peut conclure, que des facteurs inhérents à la société comme la culture politique ambiante, le système des valeurs et les attitudes et réactions d'un peuple, peuvent soit contribuer au développement soit le freiner et cela malgré l'idéal et la volonté même du leadership à introduire un changement pour le mieux.

Le leadership et son idéal de développement, les structures, la société et le processus qui les relie, tels qu'ils ont été présentés, peuvent servir d'ensemble de références suffisant pour l'analyse du développement tel qu'abordé dans cette étude. Cependant, nous vivons dans une époque d'extrême interdépendance et influences, ⁽¹⁹⁾ et certains éléments de l'environnement externe du système, interviennent directement dans son développement interne. Les agents externes du développement peuvent être ramenés à cinq, soit le colonialisme, l'assistance technique et l'aide extérieure, et finalement le régionalisme et l'internationalisme. Il ne

(19) Raymond Aron: Paix et Guerre entre les Nations; Calman-Levy, Paris, 1962.

serait pas possible d'examiner le rôle de tous ces agents dans le cadre de cette étude. Néanmoins les conséquences du colonialisme sur le développement du Maroc seront exposés dans le deuxième chapitre et ceux de l'assistance technique et l'aide extérieure seront mentionnés par la suite.

En résumé, les références conceptuelles proposées, se situent à plusieurs niveaux et les relient entre eux. L'édification de l'Etat-nation se fait simultanément sur trois plans: politique, économique et social. L'hypothèse de base formulée est que seul l'action d'un leadership déterminé à réaliser son idéal de développement sur ces trois plans, peut provoquer un changement positif. Rappelons également que des agents externes peuvent influencer ce développement. Dans le cas du Maroc, la période du protectorat ou du colonialisme a joué un rôle déterminant. Après l'indépendance, un leadership s'est vu confier la tâche de faire évoluer un pays sur lequel pèse un héritage historique très riche. Le nouveau leadership tente de faire prévaloir ou concilier ses idéaux de développement dans son sein et aux yeux de la population. En même temps, il doit faire face à des structures politiques, économiques et sociales solidement enracinées et qui ne se prêtent pas souvent à une action collective pour la transformation du pays. Aidée des références conceptuelles mentionnées cette étude s'attardera donc sur l'interaction entre le leadership et la société à travers des structures spécifiques et mettra en évidence l'interdépendance du politique, de l'économique et du social dans un processus de développement général.

CHAPITRE II: L'héritage du protectorat et le nationalisme marocain.

1. Rappel historique

Situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique, et s'étendant sur une large superficie (550.000km²), le Maroc occupe une situation géographique privilégiée. Avec une façade maritime double, il joint la Méditerranée à l'Atlantique et l'Afrique à l'Europe. Pays de grands contrastes physiques, climatiques, et, pour avoir été à travers son histoire carrefour de civilisations et de peuples, les contrastes touchent dans une certaine mesure les hommes qui l'habitent.

Le Maroc en tant qu'Empire, bien qu'avec des limites territoriales perpétuellement changeantes, existe depuis au moins dix siècles. Il a existé - et ceci est extrêmement important - non pas en tant que partie intégrante du monde arabe ou musulman, mais en tant qu'entité dans une certaine mesure indépendante et politiquement séparée du reste de la civilisation islamique. Contrairement aux autres pays de l'Afrique du Nord, il n'a jamais été depuis le huitième siècle subordonnée au khalifat oriental, mais avait son propre khalifat, celui de Fès.

Cet empire qui a connu des périodes très florissantes, commence à sombrer après avoir perdu l'Andalousie à la Réconquista espagnole au début du 17e siècle et finit par se renfermer et se replier sur lui-même et écahpper ainsi à la Renaissance européenne et à ses conséquences. On remarquera que:

"Peu à peu, à force de se tenir à l'écart, le Maroc perd contact avec le train du monde: ses techniques, son économie, sa société restent étrangement pareilles à elles-mêmes..." (20)

Bientôt l'expansion européenne à la fin du XIXième siècle frappera à ses portes.

La bataille d'Isly du 13 août 1844 réveille le Maroc de son isolement. Les forces marocaines qui étaient parties pour endiguer l'expansion française en Algérie ont eu la mauvaise surprise de découvrir ce que c'était que le potentiel militaire d'un état moderne. La réaction naturelle a été l'introduction de mesures modernisantes dans l'armée et l'administration. (21) On a également assisté à la signature de traités commerciaux avec plusieurs pays européens. Mais tout compte fait, les tentatives de modernisation au Maroc à la fin du 19e siècle ne peuvent être prises au sérieux. Le système politique était théocratique et extrêmement hiérarchisé, l'autorité de l'Etat était limitée aux villes; la campagne n'était soumise au Sultan qu'en théorie. L'Etat marocain de cette époque était loin de procurer les services ni de remplir les fonctions d'un état moderne. Il n'y avait aucune infrastructure et l'économie dans son ensemble reposait sur une agriculture pauvre dès qu'elle n'était pas

(20) Roger LeTourneau, Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulmane 1912-1962, Librairie Armand Colin, Paris 1962, p. 171.

(21) Cette modernisation défensive contre l'expansion européenne a eu lieu dans d'autres pays où elle a connu du succès notamment le Japon en 1868 et la Turquie en 1919-1922. cf. Dankwart A. Rustow: A World of Nations, Problems of Political Modernization. The Brookings Institution Washington, D.C., 1967, 305, Chapitre V.

irriguée, sur un élevage extensif de pasteurs souvent nomades, sur l'artisanat et sur le commerce. Quant aux conditions sociales, le Maroc était encore au Moyen Age. C'est dans cet état que le Maroc affrontait les intrusions européennes⁽²²⁾ et s'apprêtait à signer le Traité du Protectorat avec la France.

2. Le Protectorat

Le Traité de Fès du 30 mars 1912 met le Maroc sous la protection de la France. C'était l'aboutissement d'une suite logique d'événements qui se sont succédés depuis le début du XIXième siècle. En 1830, la France fait la conquête de l'Algérie et l'annexe à la métropole par la Constitution de 1848. En 1881, elle occupe la Tunisie. Si le Maroc est demeuré libre jusqu'en 1912 c'est dû en grande partie au fait qu'il était l'objet d'ambitions de plusieurs puissances. En effet, la France avait déjà signé avec le Maroc en 1767 un traité d'extra-territorialité et du traitement de la nation la plus favorisée. Mais il n'était pas question pour elle d'obtenir d'autres avantages à cause de l'intérêt que la Grande Bretagne portait à la situation, ni d'avoir une présence physique au Maroc à cause des tribus berbères extrêmement belliqueuses et jalouses de leur indépendance et dont on ne pourrait parler de soumission à la France qu'en 1934, soit vingt-deux ans après la signature du Traité de Fès par le Sultan. Au début du XXIème siècle, la France verra le nombre de ses concurrents

(22) C'est à cause de ces intrusions que le Maroc était arriéré diront les défenseurs des thèses nationalistes.

augmenter au Maroc. Afin de normaliser cette situation, l'Acte d'Algeciras du 7 avril 1906 ouvre les portes du Maroc à l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, la Hollande, le Portugal, la Russie, l'Espagne, la Suède, le Royaume Uni et les Etats-Unis. Cet Acte, entre autres, établissait une Banque d'Etat du Maroc, donnait le droit à la France et l'Espagne de contrôler les ports marocains. Mais cet Acte voulait dire avant tout l'internationalisation économique du Maroc. L'acheminement vers l'occupation du Maroc et sa division en zones française, espagnole et zone internationale de Tanger était entamé. Le Protectorat aura sa base juridique dans le Traité de Fès du 30 mars 1912. La notion de protectorat sera dégagée de son ambiguïté sous l'influence de Lyautey. Elle correspondra à un statut juridique précis. (23) Au point de vue international, le protectorat résulte de la signature d'un traité entre états souverains. L'état protégé reste distinct de l'état protecteur en conservant son territoire, sa nationalité, ses institutions. Cependant, il confie la conduite de ses relations extérieures à la puissance protectrice qui alors n'agit pas en son nom, mais comme le ferait un mandataire. Mais ce qui justifiait le Protectorat aux yeux des marocains, c'était plutôt l'oeuvre que la France s'engageait à accomplir sur le plan interne. En effet, elle avait pour mission de moderniser l'Etat marocain connu sous le nom de Makhzen. Ceci conférait à la France le pouvoir d'intervenir dans tous les secteurs de la vie publique et économique marocaine. Sa tâche modernisante devait s'accomplir par le contrôle et la collaboration avec le

(23) Flory Maurice et Robert Mantran: Les Régimes Politiques des Pays Arabes, Paris, P.U.F. 1968, 469 pages cf. pp. 79-89 cf. également M. Flory: "La notion du Protectorat et son évolution en Afrique du Nord, Revue juridique et Politique de l'Union Française, 1954, no 4, et 1955, no. 1

Makhzen à tous les niveaux. L'article premier du Traité de Fès, stipulait que:

"Le Gouvernement de la République française et sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires..." (24)

Ces réformes avait pour but de faire du Maroc un état moderne. Le Maréchal Lyautey, premier Résident Général de la France au Maroc avait des conceptions particulières et fort louables quant à l'oeuvre de la France au Maroc. Dans son rapport du 3 décembre 1920, il écrivait que:

"La conception du protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même, avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule du contrôle opposée à la formule administrative directe."

C'est dans cet esprit qu'il tentera d'associer les Marocains à la gestion du pays et de préserver à celui-ci sa personnalité tout en le modernisant. Ainsi:

"En même temps qu'il mettait en place la nouvelle administration du Maroc et entreprenait la pacification, Lyautey s'affairait à moderniser l'économie du pays. Il l'équipait en ports, en routes, en chemin de fer, bientôt en aérodromes et faisait édifier des villes nouvelles, souvent très réussies, à l'écart des vieilles medinas qu'il voulait laisser intactes. D'autre part, il encourageait l'établissement d'affaires industrielles, commerciales et agricoles de type européen".(25)

(24) Article Premier du Traité de Fès, 1912.

(25) Roger LeTourneau: Evolution de l'Afrique du Nord Musulmane, 1912-1962. Librairie Armand Colin, Paris 1962, 503 pages, p. 176 pour l'ensemble de l'oeuvre de Lyautey cf. pp. 172-176.

Mais les successeurs de Lyautey après 1925 donnèrent au Protectorat une orientation différente. On peut centrer les transformations sur deux poles principaux soit la substitution de l'administration directe au simple contrôle et l'intrusion des Français dans la vie politique et administrative du pays. Deux violations du Traité de Fès qui marqueront dorénavant l'évolution du Maroc avec comme conséquence majeure une dualité au niveau politique, économique et social. C'est cette situation anormale qui engendrera le nationalisme marocain moderne et sera la source de ses récriminations.
(26)

3. Les réformes et leur évolution: L'évolution politique

Après le départ de Lyautey en 1925, les autorités du Makhzen ont vu leurs pouvoirs diminuer au profit des Contrôleurs Civils, Chefs de Région et les Officiers des Affaires Indigènes. C'est le début de l'administration directe par les français. Ce changement d'orientation et violation du Traité de Fès ont eu lieu sous la pression des colons venus de France et d'autres parties de l'Empire Français d'alors. En théorie le Ministère des Affaires Etrangères de la France nommait un Résident Général au Maroc. Il était le dépositaire des pouvoirs de la République Française au Maroc. Il assurait le contrôle des services administratifs
(27)

(26) Certes la tournure qu'a pris le protectorat après 1925 n'aurait nullement surpris les théoriciens et sociologues de la colonisation comme Jacques Berques, F. Fanon, Albert Memmi et dans une certaine mesure E.E. Hagen, encore aurait-il fallu qu'ils aient commencé à écrire et développer leurs idées au début du siècle. Chose étrange Lyautey, aristocrate et homme de droite avait prévenu contre une telle évolution!

(27) Rom Landau, Morocco in International Conciliation, Sept. 1952, No 483, p. 328.

et veillait sur la sécurité interne et externe du pays. Le Sultan demeurait le législateur formel mais les Dahirs (lois) étaient préparés par le Service des Etudes Législatives, contrôlé par les Français, et qui étaient également la source unique des arrêtés qui touchaient les domaines de juridiction française. Ainsi, double au sommet, la structure continuait sa dualité jusqu'à la base. (28) L'administration marocaine, le Makhzen, avait en parallèle le Secrétariat Général qui dépendait du Résident Général. Le Makhzen, avec à sa tête le Sultan, consistait d'un grand Vizir (ministre), des hauts fonctionnaires qui exerçaient leur autorité par l'intermédiaire de Pashas pour les villes, de Caïds, officiers administratifs et judiciaires pour les districts et les localités, et les moqadems et sheikhs aux bas échelons. L'administration marocaine ou Makhzen était sujette à un contrôle français au niveau supérieur par la Direction des Affaires Chérifiennes et au niveau inférieur par des Contrôleurs Civils. Cette situation avait pour conséquence d'enlever aux marocains toute initiative et de permettre aux Français d'administrer le pays sans pour autant assumer les obligations et responsabilités qui vont avec l'administration directe. (29) Ajouter à ceci le fait que:

"Officers and Civil servants from metropolitan France monopolized even the lowliest functions, leaving to the Moroccan officials only license to exploit those under them and the shame of their subservience. The Makhzen opposed any innovation that might encroach upon its own

(28) L'article de M.S. Agwani: "Morocco: From Protectorate to Independence" in International Studies, vol. 1, July 1959, April 1960, pp. 51-70 démontre assez bien cette dualité. Elle est encore plus évidente dans les analyses économiques et sociologiques.

(29) Charles-André Julien, "France and Islam" in Foreign Affairs, 18 (July 1940) 680-699. Pour une présentation de la complexité de l'administration durant cette période, voir: Jean-Louis Miège, Le Maroc, P.U.F. 1950, pp. 46-51.

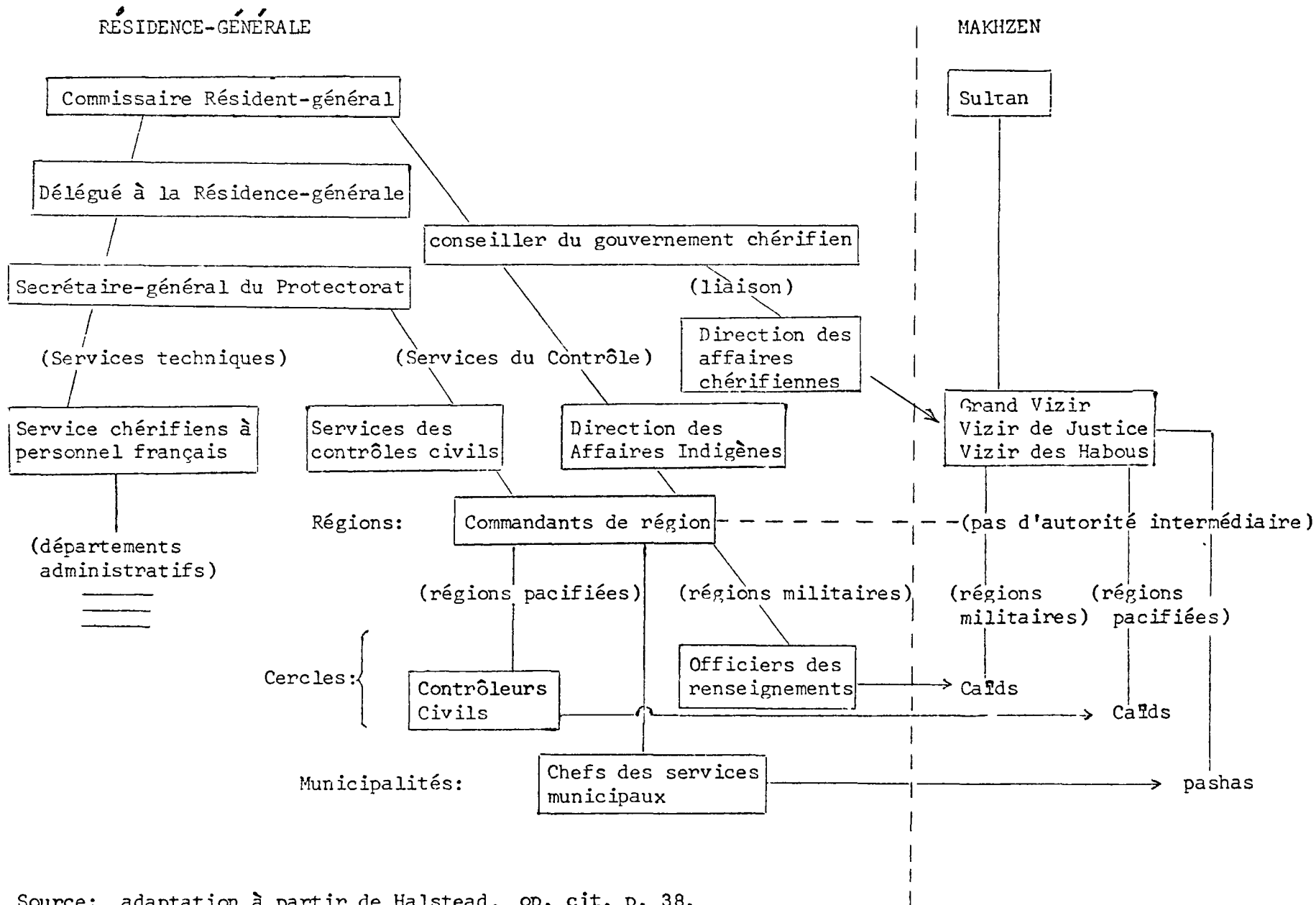
privileges and, rigorously excluded from its ranks the new elite that was being educated in the French Universities".(30)

et l'on comprendra le rôle réel que jouaient les marocains en général et leur élite modernisante en particulier dans l'administration du pays. En résumé, les marocains n'avaient que le rôle de figurants dans l'administration du protectorat. Les fonctionnaires du Makhzen remplissaient certaines tâches traditionnelles comme la gestion du Habous (fonds et propriétés pour oeuvres pieuses), mais n'étaient nullement initiés aux techniques d'une administration moderne. Même ceux qui par leur formation en Europe étaient qualifiés pour y participer, en étaient exclus, ce qui étouffait les aspirations modernisantes de l'élite marocaine dite évoluée. Certes, des mesures de représentation et de participation furent introduites par le Résident Général en 1936. Mais ce système administratif ne pouvait demeurer stable. En effet, dans une société marocaine anthropologiquement pluraliste il voulait concilier deux principes antinomiques: celui de la représentation et de la centralisation. Au niveau de la représentation il voulait concilier des intérêts aussi divergents que ceux des Marocains et des colons européens. La structure administrative du protectorat aussi moderne qu'elle pouvait être n'était pas pour survivre si elle devait répondre équitablement à un ensemble de forces sociales, d'intérêts diamétralement opposés.

Les réformes judiciaires stipulées par le Traité de Fès et entreprises par les Français furent malheureusement basées sur deux erreurs fondamentales:

(30) Charles-André Julien, "Morocco: The End of an Era" in Foreign Affairs, vol. 34 no 2, January 1956, p. 200.

- La hiérarchie administrative du Protectorat



Source: adaptation à partir de Halstead, op. cit. p. 38.

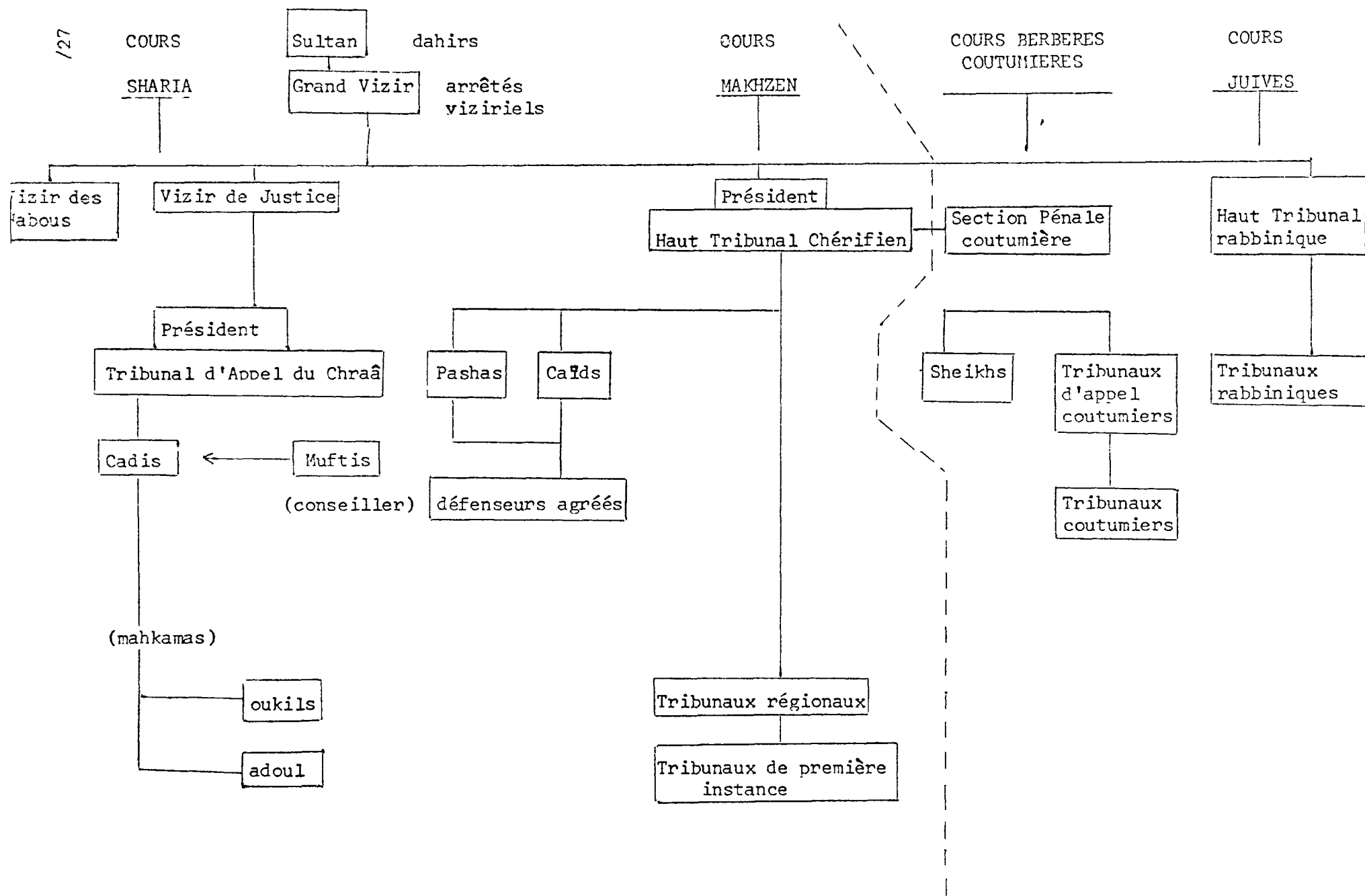
The assumption that Moroccans differentiated between religious and secular law, and the belief that there was, within the Makhzen, a hierarchy of courts whose judges were vested with the delegated authority of the sultan. (31)

Au fait, pour les musulmans, toute loi est d'origine divine. Elle est interprétée par des "oulemas" (docteurs en théologie) et administrée par des Cadis (juges) nommés par le Sultan. D'autre part, il n'y avait pas de hiérarchie dans ce système, les pashas et les caïds exerçaient leurs fonctions dans les limites de la sharia (jurisprudence islamique). La réorganisation du système judiciaire s'imposait aussi pour des raisons pratiques. Il fallait que celui-ci soit capable d'engendrer une législation répondant aux réformes agraires qui allaient être entamées, au commerce et à l'ensemble de l'économie moderne qui se développait. A cause de la diversité ethnique et religieuse au Maroc durant cette période, les Français ont conçu un système extrêmement complexe qui groupait cinq juridictions parallèles le schéma de la page 27, essaie de rendre plus saisissable la structure du système judiciaire sous le protectorat. Ce (32) système ne manquait pas de défauts. Dans son cadre les Marocains n'avaient aucune protection légale. Il n'y avait pour eux aucun code pénal, ni de procédure criminelle. Dans les cours rurales l'inculpé n'avait pas le droit de se munir des services d'un avocat. Dans ces mêmes cours le caïd ou le sheikh réunissait les fonctions administratives,

(31) John P. Halstead: Rebirth of a Nation; The Origins and Rise of Moroccan Nationalism 1912-1944, Harvard University Press, 1967, page 64.

(32) Rom Landau, Morocco, International Conciliation, op. cit. p. 331-333.

Réorganisation du système judiciaire sous le Protectorat



judiciaires et exécutives et bien que la loi administrée par le caïd relevait de la jurisprudence islamique (sharia), il était assisté par un procureur public français ou par un officier des affaires indigènes. Ajoutons à ceci la complexité du système déjà mentionnée par l'existence parallèle de cours traditionnelles de Sharia, les cours Makhzen, les cours berbères, les cours juives et des tribunaux de type français avec des lois non encore codifiées (ce dernier élément ne figure pas sur notre schéma de la page 27). D'autre part, le système judiciaire était sujet au même type de contrôle que l'administration. Les agents français de la Direction des Affaires Indigènes et du Conseiller du gouvernement français étaient présents à tous les niveaux ne serait-ce que par leurs directives et:

"Accordingly, despite the ostensible separation of justice from administration, the system of pashas, caïds, cadis, Tribunal d'Appel and Haut Tribunal Cherifien was little more than a façade behind which French officials manipulated the strings of power. There was in fact no separation of powers, for administrative and judicial authority alike were subject to the same agencies of control, and in times of crisis all the customary rights and safeguards, i.e. defense lawyers, warrants, right of habeas corpus, appeal, and the rest, could be, and often were subordinated to 'raison d'état'." (33)

Les Marocains étaient bien conscients de la nécessité d'une réforme du système judiciaire et étaient ouverts aux changements malgré les inconvénients que nous avons vus et qui se justifiaient dans le contexte social et historico-politique. Mais ce qu'on a appelé la politique berbère de la France, viendra mettre en question cette situation.

(33) John P. Halstead, Rebirth of a Nation, op. cit. p. 69.

(34)

Se basant sur les particularités des berbères, les autorités françaises ont développé une politique dont les conséquences auraient été de créer un gouffre entre les marocains d'origine berbère et les marocains d'autres origines. Ceci mettait en danger l'intégrité sociale du Maroc. Pour la France c'était une politique de "divide ut imperes". Parmi les manifestations concrètes de cette politique désintégrante on peut citer le Dahir de 1914 qui reconnaissait la jurisprudence coutumière berbère (jamaa), la création des grands caïds (Glaoui, Mtougi, Goundafi) et l'établissement du Collège Franco-Berbère à Azrou en 1924. Cette politique a connu son point culminant et peut-être aussi son échec avec le Dahir berbère du 16 mai 1930 qui sapait l'intégrité des Tribunaux Chérifiens en soustrayant de leur juridiction le droit d'appel provenant des tribunaux coutumiers berbères et le mettant sous la juridiction des cours françaises. Pour les marocains c'était plus qu'un affront à l'intégrité de la justice et de la nation mais à l'Islam même. Ajouter à ceci les tentatives de conversion des berbères au christianisme par le vicaire apostolique de Rabat et l'on comprendra l'indignation que cette politique a soulevé non seulement au Maroc, mais à travers tout le monde musulman. Un décret viziriel du 8 avril 1934 réintègre au Haut Tribunal chérifien la Section Pénale Coutumière. Devant cet échec, on peut se demander:

"What had the French accomplished judicially of benefit to Moroccans? They had regularized court procedures and the recruitment and selection of officials. They had standardized regional jurisdictions and introduced a rational system of appeals. Perhaps more important,

(34) John P. Halstead, Rebirth of a Nation, op. cit. p.

they had raised professional level of judges and established the authority of judgments at law, and they had converted the privilege of seeking royal justice into a right. Implicitly and explicitly the Moroccans acknowledge their debt in the nationalist literature on judicial reform". (35)

Cependant, l'observateur objectif ne peut s'empêcher de constater que ce système à énormément souffert, comme l'administration, du contrôle politique. Par ailleurs, très peu de Marocains ont été pourvus de formation légale moderne, jusqu'en 1957 sur 377 procureurs et avoués seulement 27 étaient des Marocains musulmans. Enfin le système a été souillé par la politique berbère qui est devenu une cause célèbre dans les milieux nationalistes et musulmans. Sur un plan plus général, les Marocains étaient démunis depuis l'état de siège de 1914 des libertés fondamentales telles celles de réunion, de parole et de circulation. La censure des journaux a été maintenue jusqu'en 1951. Les journaux marocains en particulier, étaient souvent suspendus et leurs éditeurs jetés en prison. Fallait-il s'attendre à ce que dans de telles conditions un leadership politique capable de prendre en main la gestion d'un Etat moderne se constitue? C'est ce que nous verrons plus loin.

4. L'évolution économique

Si l'existence d'une entité nationale viable au Maroc au début du siècle a fait l'objet d'un grand débat, l'oeuvre économique accomplie par le protectorat n'est par contre, et jusqu'à une certaine mesure, mise en question qu'à cause de son orientation.

(35) John P. Halstead, *Rebirth of a Nation*, op. cit. p. 74.

Comme il a été mentionné, l'économie marocaine à l'aube du vingtième siècle reposait sur une agriculture archaïque, un élevage extensif, sur l'artisanat et le commerce. C'est la France qui a introduit les premiers ferments du développement. On s'interrogera dans les pages qui suivent sur la nature de ce développement et surtout de ses effets sur la société marocaine traditionnelle et des possibilités d'évolution qu'il lui a offert.

Le financement du développement marocain durant les deux premières années du protectorat (1912-1914) s'est fait en grande partie à partir de sources privées. Cependant les fonds publics ne tardèrent pas à venir. De 1914-1916 la Chambre autorise des dépenses de 242,2 millions de francs et durant la période 1916-1920 elle autorise 744 millions dont 528 furent utilisés. Les dépenses militaires de 1914 à 1927 ont été de 5.8 billions. Mais ce qui est très significatif c'est qu'après un réaménagement, les impôts couvraient toutes les dépenses ordinaires de l'Etat. Les Résidents après Lyautey ont adopté des politiques de dépenses extrêmement libérales ayant comme conséquence des budgets constamment déficitaires. Le balancement se faisait par des prêts qui ne faisaient qu'accroître la dette de l'Etat. Mais l'injection de grandes doses de capital dans l'économie étaient peut-être nécessaires vu la modernisation dont avait besoin le pays.

(36)

(36) On a cru jusqu'à très récemment, et c'est le principe sur lequel l'aide extérieure américaine fut basée pendant un certain temps, qu'il suffisait d'injecter des capitaux dans une économie sous-développée pour que non seulement l'économie progresse mais également pour amorcer l'évolution sociale dans un climat stable. Ce n'est pas notre point de vue. cf. infra chapitre I.

Le Maroc est un des rares pays du Tiers Monde où la colonisation européenne ait eu le temps et la volonté de mettre en place l'infrastructure nécessaire au développement d'une économie moderne. (37) Parmi les réalisations d'infrastructure, il y a le port de Casablanca qui dès 1936 disposait de facilités ultramodernes. Avant le protectorat les moyens de communications étaient inexistants. En 1947, il y avait 7055km de routes de première classe et 20.000km de pistes automobiles. Le coût total fut de quelques 450 millions de francs. Dès 1938, il y avait un réseau de chemin de fer de 1753km. Dans le domaine hydro-électrique il y a eu entre autres la construction du barrage d'El Kansara en 1935 et d'un autre dans la Kasba-Tadla en 1939. Mais la mise en place d'une infrastructure n'est que pour servir le développement agricole et industriel. (38)

La modernisation de l'agriculture ne pouvait être entamée sans une revision du régime juridique des terres ou système foncier qui était extrêmement complexe. Il y avait des terres melk (privées), des terres collectives (jemaa), des terres guich (cédées à certaines tribus en échange du service militaire) et des terres habous relevant d'institutions religieuses et cultivées par des locataires. Une circulaire du Grand Vizir du 1er novembre 1912 définit la nature de chacune de ces terres et servira

(37) Hidelbert Isnard, Le Maghreb, Presses universitaires de France, Paris, 1966, 273 pages, page 62.

(38) Halstead, John P., Rebirth of a Nation, op. cit. pp. 80-82.

de base à la future législation dont le dahir pour la protection des petits propriétaires, et celui de la mise en disponibilité des terres collectives pour la colonisation du 12 août 1913. En 1915, une immatriculation rationnelle des terres a été lancée mais ne sera effective qu'à partir de 1919. Dans l'ensemble, les réformes agraires ont butté sur de nombreux obstacles. Cependant les résultats achevés dès les années quarante étaient très estimables. La surface de terre cultivée avait presque triplé et les exportations agricoles qui atteignaient 40 millions de francs en 1913 sont montées de façon spectaculaire à 807 millions en 1936.

Le bilan des réformes et de la modernisation agricole présente sans aucun doute des aspects positifs. Mais les nationalistes marocains n'étaient pas pour en faire l'éloge ni pour se passer de le critiquer. L'aliénation des terres collectives (communales) par les autorités du protectorat a été considérée comme du vol légalisé par les dahirs. Ils n'ont pas manqué de constater, et avec raison d'ailleurs, que les facilités de crédit et commercialisation mises à la disposition du colon européen, étaient discriminatoires par rapport au fellah marocain. Ainsi celui-ci supportait la plus grande partie du fardeau des taxes (tertib) et tirait le moins de profit des politiques qu'elles défrayaient. Il demeure quand même que cette agriculture, très tôt a procuré de la matière première à de grandes usines: minoteries, distilleries, confitureries, conserveries de légumes et de fruits, contribuant dès le début à l'essor industriel.

Le développement industriel au Maroc a souffert du manque de ressources énergétiques en l'occurrence le pétrole et le charbon. A cet handicap naturel s'ajoutait les obstacles politiques. La France, pour des raisons faciles à comprendre, a dès le début du protectorat tenté d'assimiler l'économie marocaine à la sienne. Aussi, le développement industriel s'est limité aux industries très peu mécanisées à cause de l'abondance d'une main d'Oeuvre peu chère, et aux industries complémentaires et non pas compétitives des industries françaises. Ce qui voulait dire l'extraction minière, la pêche et quelques industries de conversion. Comme résultats, on relève une croissance industrielle de 6% durant la période 1920-1955. Mais c'est entre les années 1943-1953 que le Maroc a connu un véritable boom industriel du fait d'une fiscalité légère s'ajoutant aux bas salaires et un important afflux de capitaux étrangers. De fait,

"Le Capitalisme international s'intéressa fortement aux mines marocaines: la Banque de l'Union Parisienne-Mirabaud, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Rothschild, le groupe belge de l'Asturienne des Mines, le groupe américain Morgan fondèrent des filiales qui opérèrent sous leur contrôle. La concentration était particulièrement poussée dans l'extraction du plomb et du zinc dominée par 3 sociétés et dans la production du manganèse entre les mains de quatre sociétés exploitantes". (39)

Durant cette période le taux de croissance industrielle atteint le record de 7% par an. En 1956, la production industrielle constituait 32% de la composition de la production intérieure brute et atteignait 52% de la

(39) Hildebert, Isnard, Le Maghreb, op. cit. page 68

valeur des exportations. Les matières premières et les demi-produits formaient 48% du total des exportations contre 4% des produits finis. (40)
C'est donc essentiellement une industrie d'extraction.

Le bilan du développement économique au Maroc durant la période du protectorat représente plusieurs aspects positifs car:

"Despite the spottiness of economic development in Morocco, France could lay claim to real achievements. When one examines nationalist proposals which appear in the Plan de Réformes it becomes apparent that France had taught the Moroccans to think in terms which were totally foreign to them in 1912 — "farmers cooperatives", "agricultural credits", "standard of living", "organization of production" and the like. And while most Moroccans did not benefit from the improved agricultural methods employed or profit directly from the nascent industrial development, witnessing what the europeans could accomplish along these lines, raised their own expectations and stimulated their demands". (41)

Le développement économique durant la période du protectorat a cependant bouleversé les structures de l'économie traditionnelle sans offrir d'alternative ou sans intégrer dans la nouvelle économie les individus qui faisaient leur vie dans l'ancien système. Réduits au rôle d'exécutants et cela dès le début du protectorat, les Marocains n'ont acquis ni la formation ni l'esprit des chefs d'entreprises.

(40) Ibid., pages 69-70.

(41) J.P. Halstead, op. cit. page 95.

"Whatever economic powers still rested with native officials were drastically curtailed or simply overriden, and authority was vested in a specially created department of economic affairs within the Residency. France's longstanding tradition of state intervention and regulation on behalf of the powerful business community was imposed on all aspects of Morocco's economy". (42)

La dualité sur laquelle nous avons mis l'accent dans le domaine administratif (43) était de la pure substitution dans le domaine économique.

L'économie dans tous ses secteurs présentait un caractère dualiste très marqué. Certes la modernisation entreprise par la France a touché en particulier le domaine agricole, l'exploitation minière et le commerce. L'infrastructure nécessaire à une économie moderne fut également mise en place. Mais de tout ceci les Marocains profitaient que peu et indirectement. Les techniques agricoles modernes étaient entre les mains des colons qui s'étaient pratiquement appropriés les meilleures terres. Les tentatives des fellahs marocains d'imiter ces techniques furent découragées. (44)

Toutes les matières premières et minerais étaient exportés à l'état brut ce qui dépossédait le pays de ses richesses naturelles à des prix dérisoires. Quant au commerce, il était entre les mains d'étrangers. On peut dire que les Marocains n'ont pas profité directement des techniques économiques modernes introduites par le protectorat. Celles-ci avaient été introduites non pas pour le bénéfice des Marocains, mais pour une exploitation la plus rentable possible pour les colons. Cette économie moderne,

(42) Ibid., page 77.

(43) Infra chapitre II section 3.

(44) Le projet d'organisation des fellahs en coopératives avec l'usage en commun de tracteurs et autres machines fut abandonné en 1949 sous la pression des colons de la région de Meknes.

vivait en marge du pays, tournée principalement vers les villes et l'étranger, le secteur traditionnel restant quasiment inchangé. Ce qui s'est traduit également par une dualité au niveau social. Deux sociétés se cotoyaient, la société des marocains vivait dans des medinas moyen-âgeuses et les Européens, à côté, dans des centres urbains des plus modernes.

5. L'évolution sociale.

Aucun article du Traité de Fès n'engageait la France à agir directement dans l'évolution de la société marocaine. L'article premier déjà cité, stipulait uniquement des réformes scolaires. Mais comme nous (45) l'avons indiqué dans nos hypothèses, une société ne peut demeurer indifférente aux changements de ses structures politiques, administratives, judiciaires et économiques. Or, les réformes de ces structures dans, le cas qui nous intéresse, ont eu lieu dans le cadre d'un protectorat qui a évolué dans le sens du colonialisme. Il n'y a pas à notre connaissance un auteur reconnu pour son objectivité qui ait confirmé une évolution positive d'une société dans le cadre du colonialisme. La société marocaine ne fait pas d'exception à cette règle. Des études sociologiques très (46) poussées ont examiné son évolution dans le cadre du protectorat. Il n'est pas nécessaire de reprendre ici les conclusions de ces études. Rappelons cependant qu'avec sa politique berbère la France voulait désintégrer le pays socialement afin de faire jouer en sa propre faveur certains éléments contre les autres. Le secteur économique moderne qui a estropié

(45) cf. Infra Chapitre Premier, Références conceptuelles.

(46) Notamment Jacques Berques: Le Maghreb entre deux Guerres, Editions du Seuil, Paris 1962, 445 pages, et Ladislav Cerych: Européens et Marocains 1930-1956. Sociologie d'une décolonisation, Bruges 1964, 431 pages.

l'économie traditionnelle a accentué la dualité à l'intérieur des villes, une dualité villes-campagnes et une dualité régions riches et exploitées - régions pauvres et délaissées. Les voies de l'intégration, clé de l'unité nationale, étaient ainsi refermées soit par une politique préméditée, soit simplement comme conséquence de la situation coloniale. Comme oeuvre sociale du protectorat, on peut plutôt parler de l'introduction de services de santé modernes, de l'amélioration de l'urbanisation et de la sécurité à la suite de la pacification ainsi que d'autres mesures qui malheureusement sont demeurées partielles. Tel est le cas du système scolaire qui était extensif mais rudimentaire. D'après les chiffres des Nations Unies, en 1950 il y avait sur les bancs des écoles au Maroc 64.000 élèves européens, 120.000 musulmans et 32.000 juifs. Il faut ajouter à ceux-ci les 13.000 élèves des écoles foraines (Itinirantes). Ces chiffres deviennent moins impressionnants quand on se rappelle qu'il y avait à cette époque presque deux millions de jeunes marocains à l'âge de la scolarisation. L'enseignement dans ses écoles avait un contenu en grande partie français avec les conséquences que cela entraînait. A la sortie du collège le jeune Marocain connaissait mieux la culture française que la sienne et par surcroît était bilingue. Mais était-ce là un avantage? A. Memmi répondrait que le:

(47) Non-Self Governing Territories: Summaries and Analysis of Information Transmitted to the Secretary-General During 1951 (New York, United Nations, 1952), Volume II, page 72.

(48) R. Landau, Morocco in International Conciliation, September 1952, No. 438.

"déchirement essentiel du colonisé se trouve particulièrement exprimé et symbolisé dans le bilinguisme colonial... c'est un drame linguistique... Si le bilingue colonial a l'avantage de connaître deux langues, il n'en maîtrise totalement aucune" (49)

N'empêche, et personne ne pourrait le nier, que c'est à travers la langue française que les Marocains ont découvert le monde moderne. Aujourd'hui et pour plusieurs années à venir la langue française demeurera au Maroc la langue véhiculaire de la science en général et de la technologie en particulier.

La société traditionnelle marocaine a été ébranlée dans ses fondements durant la période du protectorat. Ce sera l'oeuvre du nouvel état de la réintégrer, de la mobiliser et de faire participer tous ses éléments dans l'édification de la nouvelle nation.

(50)

6. Le nationalisme marocain face au protectorat.

Le nationalisme marocain moderne s'est manifesté ouvertement et pour la première fois en 1930 en s'élevant contre la politique berbère du protectorat. (51) De 1926 à 1930 les jeunes nationalistes étaient groupés

(49) A. Memmi, Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur, J.J. Pauvert, Hollande, 1966.

(50) Le conflit entre le nationalisme marocain et la France a fait l'objet de quelques excellentes études dont Stéphane Bernard: Le Conflit Franco-Marocain 1943-1956, Editions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles 1963, 3 volumes, Dans cette oeuvre le professeur Bernard fait appel à l'approche structuro-fonctionnelle pour faire l'analyse du processus de décolonisation au Maroc. Une autre étude moins volumineuse mais non moins intéressante est celle de Ladislav Cerych: Européens et Marocains 1930-1956, Bruges, 1964. 431 pages, qui bien que dans une perspective sociologique, examine le conflit au point de vue politique, économique et social.

(51) cf. infra la politique berbère du protectorat en particulier le système judiciaire.

en deux tendances. L'une religieuse mais réformiste, l'autre laïque et d'orientation occidentale. Ces deux groupes n'avaient pas de contacts avec les masses urbaines et encore moins avec les rurales. On peut qualifier le mouvement nationaliste à cette époque d'un genre d'intelligentsia isolée. Cependant, en 1930 pour la première fois, ils réussissent non seulement à établir des liens entre eux mais à mobiliser les villes et dans une certaine mesure le monde rural contre les politiques désintégrant du protectorat. Ils ont vite compris que les autorités locales continueraient à agir de la sorte au Maroc tant que l'opinion française de la métropole n'a pas été alertée. Ils établissent alors des contacts avec les personnalités françaises qui sympathisaient avec la cause marocaine et en juillet 1932 font paraître à Paris le premier numéro de la revue *Maghreb*. Au Maroc, plusieurs publications en particulier l'*Action du peuple* dont le premier numéro date du 4 août 1933 s'attaquaient aux politiques du protectorat et mobilisaient les masses. Les jeunes nationalistes, dès 1930, connaissant l'attachement des milieux traditionnels et populaires à la monarchie et à la personne du Sultan, l'ont adopté comme symbole et point de ralliement. Le 18 novembre 1933, ils lancent l'idée de la fête du trône et organisent de grandes manifestations d'attachement à la personne du jeune monarque, en particulier lors de sa visite à Fès au mois de mai 1934. Comme représailles les autorités du protectorat ont supprimé les organes de presse marocaine, emprisonné les leaders, interdit les réunions et demandé au Sultan de désavouer les manifestations nationalistes. Mais le mouvement nationaliste avait acquis une certaine maturité et le premier décembre 1934, il présente simultanément au Sultan, au

Résident Général et au Chef du gouvernement français, Pierre Laval, un Plan de Réformes Marocaines élaboré par le Comité d'action Marocaine. Après un préambule doctrinaire, le plan groupait les réformes proposées sous divers rubriques: réformes politiques, judiciaires, sociales, économiques et financières, spéciales. Les réformes politiques visaient à supprimer la participation des Français à la vie publique marocaine et à limiter très strictement celle des fonctionnaires du protectorat aux activités administratives. Dans le domaine judiciaire le plan demandait l'institution d'un système unique et la séparation du pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif. Les réformes sociales mettaient l'accent surtout sur la modernisation de l'enseignement et la nationalisation de son contenu afin de former non seulement des esprits, mais les Marocains de l'avenir imprégnés uniquement de la culture nationale. D'ailleurs, dans les écoles privées nationalistes on inculquait dans les esprits des jeunes Marocains le concept d'une nation marocaine maîtresse de son destin. Ce Plan de Réformes n'a pas eu de suite positive du côté des autorités du protectorat. Aussi les années précédant la deuxième guerre mondiale, ont connu une grande intensité des activités des nationalistes. Formation de partis et de mouvements politiques, manifestations, éducation et mobilisation des masses surtout urbaines. Les autorités du protectorat réagissaient souvent avec violence, parfois avec hésitation. Entre-temps les idées nationalistes se répandaient et cela même dans les milieux ruraux grâce à l'habileté des militants qui ont su utiliser en leur faveur les valeurs traditionnelles. Les masses, si elles ne comprenaient pas souvent le sens de ce qui se passait, sympathisaient avec

les nouvelles forces et y adhéraient sinon par conviction du moins par l'attrait des promesses de conditions de vie meilleure que les nationalistes faisaient miroiter sous leurs yeux. Devant cette prise de conscience, le Général Noguès, Résident Général, a entrepris durant les deux années précédant la guerre, des réformes timides mais réelles. Durant la guerre, les nationalistes ont respecté l'effort de libération de la France en mettant leurs activités en veilleuse. Mais celle-ci avait perdu de son prestige. Avec le débarquement allié en Afrique, les Marocains ont pris contact avec les forces américaines et britanniques et se sont vite rendu compte qu'elles n'avaient pas la même apparence que celles de la France. Mais l'évènement primordial de cette période a été la rencontre en tête-à-tête entre le Sultan et le Président Roosevelt à Casablanca. On connaît très peu de ce qu'ils ont pu se dire mais cette rencontre a été une prise de conscience par le Sultan de son importance et du rôle qu'il pourrait jouer. C'est après cette rencontre également qu'il a commencé à envisager l'avenir du Maroc sous un autre jour. Dès lors les évènements se sont précipités. Les réformes ayant tardé à venir, les nationalistes publient une Déclaration d'Indépendance le 11 janvier 1944. La France réagit avec violence tout en introduisant quelques réformes. Mais c'est trop tard, dorénavant il n'est plus question de réformes mais de séparation. Le 10 avril 1947 dans un discours retentissant à Tanger, le Sultan consacre l'idée d'un Maroc indépendant et s'affirme comme leader et espoir des mouvements nationalistes. La crise entre la France et le Maroc était déclenchée. Lorsque la même année le Général Juin arrive au Maroc comme nouveau Résident, la situation est tout autre. Le Sultan avait acquis une grande maturité politique et une confiance en lui-même.

Les partis politiques, bien que n'englobant qu'une minorité des Marocains implantaient des racines profondes dans les diverses couches sociales. Le Général Juin tentera d'introduire des réformes libéralisantes et de réorganiser l'administration avec une plus grande participation des Marocains. Aussi bien le Sultan que les partis politiques n'auront que des réactions froides et critiques envers ces nouvelles politiques. Lors de l'examen du budget pour 1951, les membres marocains du Conseil du Gouvernement le critiquent, comme servant uniquement les intérêts européens au Maroc. M. Laghzaoui, rapporteur du budget est expulsé par le Général Juin, les autres Marocains se retirent aussi. Le Sultan est mis au courant et c'est la crise. Le Général Juin est rappelé en France quelques mois plus tard. Le Général Guillaume lui succède. Dès son arrivée au Maroc, il se déclare ennemi des nationalistes et adopte une position de force envers le Sultan. D'un autre côté, il appuie les forces traditionnalistes coloniales représentées par les chefs des confréries religieuses et des grands caïds berbères (Glaoui et Kittani) pour contrecarrer l'expansion nationaliste. Mais c'était une politique vouée à l'échec et qui a abouti à une solution désespérée: l'emprisonnement de tous les leaders nationalistes et l'exile du Sultan le 20 août 1953. Jusqu'en 1955, la situation a connu une dégradation au Maroc. Ce fut les années de terrorisme dans les villes et de guerrilla dans les campagnes. Ils ne représentent pas d'intérêt pour cette étude sauf du fait qu'elles ont servi à renforcer le nationalisme en général et l'attachement du peuple au Sultan. Les français ont vite fait de se rendre compte que le pays devenait ingouvernable sans sa présence. En novembre 1955, ils entament avec lui des

négociations qui sont conclues par la déclaration de l'indépendance le 2 mars 1956, la récupération de la zone espagnole le 7 avril 1956 et Tanger le 5 juillet. Le résultat obtenu était en partie l'oeuvre des nationalistes qui depuis 1930 avaient lutté sans défaillance acquérant une grande expérience politique. Ce fut aussi l'oeuvre des partis politiques et des diverses forces sociales qui ont suivi et appliqué les consignes de leurs leaders. Mais cela avait également été l'oeuvre du roi qui a donné son appui aux mouvements nationalistes et affirmé face à la France la personnalité et l'intégrité marocaine.

Mais l'acquisition de la souveraineté internationale engageait tout ce monde à la construction de l'Etat et de la nation, à la mise en place d'un régime politique et d'une machine administrative, à réaliser l'indépendance économique et à apaiser les revendications sociales par la réintégration et la création d'un nouvel équilibre social garant d'un progrès harmonieux. Voici bientôt quinze ans que l'édification de la nation marocaine a débuté. Les pages qui suivent s'attarderont sur l'examen de quelques aspects et problèmes du travail accompli durant cette période.

CHAPITRE III - Le développement politique

1. La Constitution de l'Etat-nation: les problèmes d'unité et d'intégration

Pour tous les nouveaux Etats, l'accès à l'indépendance ne fait qu'ouvrir la porte aux problèmes complexes de l'intégration, voie de la constitution de l'unité nationale. Les problèmes d'intégration, d'édification de l'Etat-nation et du développement sont intimement reliés. Présentement, il existe encore beaucoup de rapports entre la formation de la nation et la modernisation. C'est seulement dans le cadre de l'Etat, que la modernisation peut s'effectuer. Peut-être qu'ultérieurement la modernisation pourrait être réalisée par l'intermédiaire de simples institutions. En attendant ce stade d'une évolution historique globale où l'Etat-nation ne serait plus un impératif pour résoudre les problèmes du développement, il demeure que,

"The crucial problem of the postcolonial situation is the integration of the new nation which is threatened by strong centrifugal forces. The nationalist movement, invariably a coalition of ethnic, professional, religious, and social groups, tends to disintegrate with the elimination of imperial control. At the same time, the solitariness of political leaders suffers partly because of differences in approach to the problems of administering and developing the country which now loom large. The optimistic psychological atmosphere characteristic of revolutions raises expectations to heights that the new government cannot possibly satisfy with the meager means at its disposal. The divergence of hopes and fulfillment tends to cause frustration and alienation". (52)

Dans le cas du Maroc, le problème d'intégration nationale, en plus d'être **crucial**, est beaucoup plus complexe que ne le conçoit le professeur Claude

(52) Claude Ake: A Theory of Political Integration, The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967, p. 17.

Ake cité ci-dessus. Pour notre analyse, il serait plus conforme à la réalité de se servir de la définition du professeur Joseph LaPalombara pour lequel l'intégration nationale

"... involves primarily the amalgamation of disparate social, economic, religious, ethnic, and geographic elements into a single nation-state. This kind of national integration implies both the capacity of a government to control the territory under its jurisdiction as well as a set of popular attitudes toward the nation generally described as loyalty, allegiance, and a willingness to place national above local or parochial concerns". (53)

Ajoutons à ceci la diversité des forces politiques et sociales dont certaines activités ont des effets centrifuges et nous aurons une conception couvrant l'ensemble de la réalité étudiée ici.

a) Les éléments centrifuges

En 1956, l'unité du Maroc était un problème réel. Il y avait encore un contraste entre le Nord et le Sud, entre les régions montagneuses et les plaines, les villes et les campagnes. En plus, la division (54) du Maroc en zones française, espagnole et internationale pendant plus de quarante ans avait donné des habitudes administratives et politiques différentes aux populations de ces diverses régions.

Au point de vue ethnique et géographique, le contraste villes-campagnes reflétait en quelque sorte le contraste entre arabisés et berbères. Les villes depuis les invasions romaines ont eu un contact

(53) J. LaPalombara and Myron Weiner (edit.), Political Parties and Political Development, Princeton, N.J. Princeton University Press, 1966, pp. 413.

(54) Tanger a été érigée en zone internationale gouvernée par un Conseil d'administration où il y avait les représentants de la France, Espagne, Angleterre, Belgique, etc.

quasi ininterrompu avec le monde extérieur et évoluent à un rythme accéléré. De plus, elles se sont vite constituées en de véritables cités. Les campagnes demeuraient attachées à leurs traditions et vie pastorale. Les berbères d'un autre côté ont toujours contesté, chaque fois qu'ils l'ont pu, le pouvoir central émanant des villes. Même à travers l'histoire, les dynasties issues de tribus berbères se sont vite fait absorber par le style de vie et les idées des villes et ont vu par la suite leurs propres tribus se révolter contre elles parce qu'elles leur étaient devenues étrangères. Concrètement, le phénomène berbère se présente sous forme de quelque six cents tribus de cinq à dix mille âmes. Elles s'expriment en trois langues, le tachelhit dans l'Atlas occidental et le Sous, le tamazigh au Moyen Atlas et le rifain au nord-est du pays. Les berbères n'ont pas connu d'unité raciale ou linguistique et les berbères en tant que tels n'ont jamais constitué un Etat. On ne peut pas parler dans leur cas d'unité culturelle non plus. L'opposition villes-campagnes existe, mais il faut bien saisir son sens car

"du moment où nous pouvons affirmer, comme c'est le cas, que les différences ethniques, linguistiques ou religieuses entre Arabes et Berbères s'estompent et qu'il y a absence de toute conscience ou volonté nationale berbère, il devient évident que la seule opposition correspondant à une réalité sociologique est celle entre le Maghzen et le bled essiba, et non entre Arabes et Berbères". (55)

Avec la montée du nationalisme marocain, les Berbères ont largement contribué à la lutte pour la libération et s'attendaient à juste

(55) Ladislav Cerych: Européens et Marocains, 1930-1956, Sociologie d'une décolonisation. De Tempel, Tempelhof. Collège d'Europe, Bruges 1964, pp. 233-234.

titre à une récompense après l'indépendance. Aussi deux de leurs chefs Aherdane et Lahcen-el-Youssi faisaient partie du premier gouvernement marocain. Par contre, le gouvernement central envoyait des citadins pour administrer les villages ce qui occasionnait, à cause de l'ignorance de ces nouveaux officiers de la vie rurale, une animosité et un esprit de révolte qui s'est manifesté violemment à plusieurs reprises en particulier en 1957 dans le Tafilalet et en 1958 dans le Rif. Mais la révolte était beaucoup plus contre le parti Istiqlal qui détenait la majorité des portefeuilles dans les premiers gouvernements que contre l'autorité du Roi que les Berbères considèrent comme le seul chef spirituel et politique. C'est par son manque d'enracinement dans les milieux ruraux, à cause de son leadership essentiellement bourgeois et de son népotisme que l'Istiqlal s'est mérité l'antagonisme berbère. Mais l'opposition villes-campagnes persistait aussi parce que les ruraux étaient convaincus que les villes étaient les principales bénéficiaires de l'indépendance. En fin de compte, dans la constitution de l'unité nationale marocaine, le malaise berbère est réel du moins durant les premières années de l'indépendance. Mais rien ne laisse prévoir qu'il serait impossible à dépasser d'autant plus qu'il ne s'est jamais manifesté en mouvement cohérent capable de mettre en danger l'unité de l'Etat. Par l'éducation, par la participation des ruraux à la gestion de la nation et par une accélération de l'évolution des campagnes, ce problème sera dépassé. Encore faudrait-il que ces solutions soient mises en application.

Au point de vue territorial, la période d'occupation, divisant le Maroc en zones d'influences différentes, a légué d'autres problèmes

d'unité. En plus des habitudes administratives et politiques différentes, la situation économique variait d'une zone à l'autre. Tanger avec un régime international ⁽⁵⁶⁾ et une fiscalité légère faisait figure de privilégiée, la zone française au sud avait une très bonne infrastructure économique et connaissait une grande activité agricole et industrielle, la zone espagnole était la moins développée. Les contrastes apparurent d'autant plus grands après l'unification monétaire des trois zones.

Les cadres administratifs après l'indépendance, provenant surtout de la zone française, se sont conduits, toute proportion gardée, comme en pays conquis dans les régions sous-développées. Celles-ci, à leur tour, faisaient perpétuellement figure de cousines pauvres. Donc, des problèmes courants de l'unité on en relève un de caractère sociologico-ethnique, un engendré par la diversité d'influence qui s'est concrétisée également par un problème d'unité économique.

D'autre part, l'effervescence des forces politiques après l'indépendance n'est certainement pas pour contribuer à l'intégration et à l'unité. Claude Ake constate avec raison que

"The coming of independence brings many cleavages to the ruling elite just as it does to the nationalist movement. For one thing, as the political leaders make the transition from shouting anti-imperialist slogans to devising concrete programs for national development, differences between them begin to come into clearer relief. Radicals and gradualists, modernizers and traditionalists, individualists and statisticians strive for influence. The situation is further complicated by the deepening rift between the older leaders and the younger generation". (57)

(56) cf. note 2 page 2.

(57) Claude Ake: A Theory of Political Integration, op. cit. p. 26.

Ces clivages compréhensibles et admissibles dans un pays développé ne peuvent être qu'un facteur de désunion dans un pays qui cherche à se constituer. Ainsi au Maroc, l'Istiqlal (parti de l'indépendance) n'a pas pu garder la situation longtemps en main. Immédiatement après l'indépendance, d'autres forces politiques ont surgi et s'exerçaient parallèlement à lui: le Parti Démocratique de l'Indépendance et les partis de la zone nord qui n'ont d'ailleurs pas duré longtemps. Il y avait également le parti communiste qui fut dissout par décision judiciaire seulement en 1960. Les libéraux indépendants n'étaient pas groupés en parti politique en tant que tel. Par contre, le Mouvement Populaire, dirigé par le Dr. Khatib et le Capitaine Aherdane, prend racine dans les milieux ruraux. Pour compléter l'éventail, l'Istiqlal se scinde en deux mouvements à la fin de 1959 à cause d'un conflit de génération et de doctrine. Allal el-Fassi, président du parti, n'a pu accommoder des hommes jeunes aux idées progressistes qui ont dû former en novembre 1959 l'Union Nationale des Forces Populaires (U.N.F.P.). La scission politique du parti Istiqlal en a entraîné une autre sur le plan syndical. L'Union Marocaine du Travail (U.M.T.) s'est ralliée en force majoritaire à l'U.N.F.P. L'Istiqlal constitue alors une nouvelle centrale syndicale dans son obédience le 20 mars 1960 sous le nom d'Union Générale des Travailleurs Marocains (U.G.T.M.). Sa principale raison d'être consiste à contrecarrer l'U.M.T. le plus souvent possible.

Cet effilochement de la vie politique s'est déroulé durant les premières années de l'indépendance; années qui d'ailleurs ont connu une certaine violence et manque de sécurité aussi bien dans les villes que

(58)
 dans les campagnes. La multiplicité des partis et des forces politiques et sociales et la compétition entre leurs leaders, souvent pour des raisons d'ordre personnel autant que doctrinaire, ont entraîné une grande instabilité gouvernementale.

"Tout cela eût nui en toute circonstance au bon fonctionnement de l'Etat, mais était particulièrement grave pour un pays à peine né à l'indépendance et dont les structures devaient être faites ou refaites". (59)

Parmi les forces qui ont été de tendance centrifuge et qui viennent d'être examinées, les partis politiques représentent cependant d'excellents instruments de développement politique comme nous le verrons ultérieurement. En attendant qu'ils remplissent ce rôle, d'autres forces travaillaient à l'intégration nationale.

b) Eléments d'unité

Parmi les principales forces qui oeuvraient pour l'Unité nationale, il y a:

"... le roi, clé de voûte de l'unité marocaine. Le système monarchique, tel qu'il est conçu au Maroc, porte déjà en soi un pouvoir d'attraction car le souverain n'est pas seulement le descendant d'une lignée qui règne sur le pays depuis bientôt trois siècles et dont le prestige n'est pas négligeable, mais il descend du prophète et, en tant que tel, est considéré par la masse marocaine comme détenteur de la baraka qu'il répand autour de lui. De plus, il porte depuis des siècles le titre de Prince des Croyants (Amir al-muminin), c'est-à-dire de chef religieux en même temps que politique". (60)

(58) Ashford, D.E. "Politics and Violence in Morocco" in Middle East Journal, 13(1), 1959, pp. 11-25.

(59) Roger LéTourneau: Evolution politique de l'Afrique du Nord. Librairie Armand Colin, Paris, 1962, p. 260.

(60) Ibid., p. 264.

(61)

Comme on l'a vu, la monarchie est devenue le point de ralliement des forces politiques et sociales durant la crise franco-marocaine. Mohamed V, le premier roi du Maroc indépendant, était venu au pouvoir dans l'indifférence générale. Les nationalistes se sont servis de son prestige auprès des masses et lui firent fête. Il n'était pas pour demeurer indifférent et commença à s'intéresser aux mouvements patriotiques. L'entrevue de Casablanca avec le Président Roosevelt lui a ouvert de nouveaux horizons. L'intérêt qu'il portait aux mouvements nationalistes s'est transformé en engagement à partir de 1944. L'expression la plus concrète de cet engagement a été le discours de Tanger en 1947 où il s'est présenté comme le Chef du mouvement nationaliste marocain. D'abord ambitionnant sans aucun doute, de mener le Maroc vers l'indépendance par étapes négociées; il a dû passer à l'opposition quasi-systématique lorsque la France n'a pas effectué les réformes envisagées par les nationalistes et lui-même. Son engagement lui valut l'exil de vingt-sept mois dont il est sorti plus que jamais le héros du peuple marocain. Par son action à la veille de l'indépendance, jusqu'à sa mort subite en 1961, il n'a cessé de préparer une population rude et naïve à constituer un état moderne. En résumé, des circonstances historico-politiques, ajoutées à des mœurs et traditions réceptives, et un leadership spirituel et temporel ont contribué à faire de la monarchie marocaine un point de ralliement durant la lutte nationaliste et un instrument d'intégration nationale et d'unité après l'indépendance. La monarchie, en plus d'être un élément d'unité en elle-même, oeuvrait pour cette unité et pou-

(61) cf. Chapitre II, pp. 39-44.

vait compter sur plusieurs éléments qui même s'ils étaient encore en formation (62) ont joué un rôle louable dans des circonstances difficiles pour préserver l'unité nationale. On peut citer le rôle joué par l'armée qui était encore très peu nombreuse et fut constituée d'éléments disparates par l'intégration des unités marocaines qui servaient dans les armées française et espagnole et les membres de l'Armée de Libération. Certes entre 1956 et 1961, l'armée ne pouvait jouer un rôle primordial, elle a néanmoins réussi en faisant couler le moins de sang possible et souvent rien que par sa présence à remettre de l'ordre et créer un climat de sécurité durant (63) une période de transition extrêmement critique. L'administration était un autre instrument à la disposition de la monarchie. Mais à la veille de l'indépendance il y avait une grande carence de cadres et de

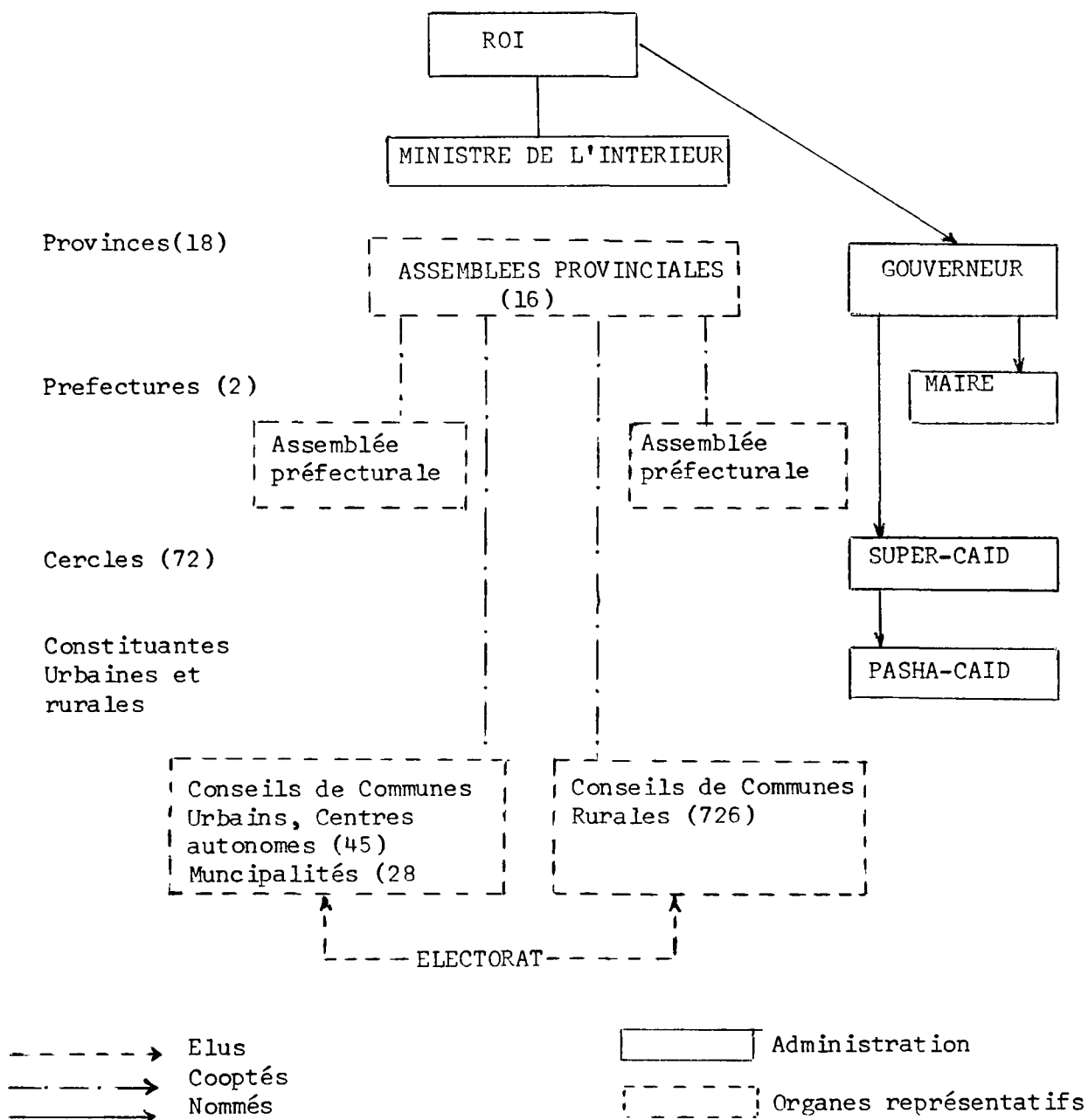
"professional men, of teachers, and of technicians. Of some 1000 doctors in the country not more than 50 were Moroccans - and of these some had to be withdrawn from the practice of medicine to serve as ambassadors". (64)

(62) Au point de vue méthodologique, le fait que plusieurs des institutions des nouveaux états soient en formation, exclu l'usage de certaines approches analytiques: "Yet developing countries are only looking for institutions, and the institutions they do have perform varying jobs at various moments. Thus, functional and institutional approaches are not only unhelpful; they are misleading, inappropriate, and suggestive of normative judgments about institutions not yet established" in I. William Zartman: Problems of New Power, Atherton Press, New York, 1964, pp. 4.

(63) Le professeur Charles F. Gallagher dans son volume: The United States and North Africa, Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1963, 275 pages, que le problème le plus grave à la veille de l'indépendance a été celui de la sécurité et de l'ordre public, pp. 124-126.

(64) Nevill Barbour: Morocco, Thames and Hudson, Ltd., London, 1965, p. 186.

ADMINISTRATION ET REPRESENTATION



(Comparez avec le schéma à la page 25 : La hiérarchie administrative du protectorat).

Source: American University, Foreign Area Studies Division,
Handbook for Morocco, Wash. D.C. 1965, page 200, (Adaptation)

Pressé de remplacer les cadres étrangers après l'indépendance, le Maroc a dû mettre à leurs places des marocains qui n'avaient pas souvent les qualifications requises. Cette administration constituée en hâte avait trois défauts. Ses cadres manquaient d'expérience; c'étaient surtout des citadins vu que les fonctions administratives exigent une certaine instruction de base, chose dont les ruraux ne disposaient pas ce qui amène le troisième défaut de cette administration à savoir le manque de participation des ruraux. Cependant d'après l'analyse de Nevill Barbour, cette administration fut à la hauteur de la tâche. Sans aucun heurt,

"Moroccan ministers took over from the foreign heads of departments. Moroccan caids took over from French controleurs civils and from Spanish interventores with a minimum disturbance to public order". (65)

Il demeure que les défauts qu'on a indiqué étaient la cause de plusieurs problèmes et sont graduellement rectifiés. L'administration devient peu à peu l'instrument d'unification qu'elle doit être.

Le problème d'intégration nationale est également un problème de culture politique car,

"In essence, the problem of political integration is one of developing a political culture and of inducing commitment to it. Political culture "consists of the system of empirical beliefs, expressive symbols and values which defines the situation in which political action takes place... (For the individual, the political culture provides the guidelines of political behavior. For the political system as whole, the

(65) Nevill Barbour, op. cit. page 186.

political culture provides" a systematic structure of values and national considerations which ensures coherence in the performance of institutions and organizations". (66)

La culture politique des marocains est déterminée en grande partie par l'Islam qui est un facteur d'unité en lui-même du fait qu'il conçoit la société comme une communauté unie et organisée autour des principes islamiques. Certes la religion au Maroc, comme la plupart des religions partout ailleurs, a perdu de sa vigueur d'antan.

"Mais sur le plan national considéré, il reste plus vivace que jamais: ce n'est pas seulement pour l'indépendance du pays ou pour le retour de Mohamed V qu'ont lutté nationalistes et montagnards, mais aussi pour la défense de la religion. Si donc ses résonnances proprement spirituelles ne sont, peut-être plus tout à fait les mêmes, ses résonnances politiques et nationales n'ont probablement jamais été aussi fortes". (67)

L'Islam facteur d'unité et d'intégration ne manquera pas d'influencer les autres aspects du développement qui seront analysés dans le cadre de cette étude.

En plus de ces éléments saillants, les responsables marocains, pour forger l'unité nationale ont fait appel à d'autres techniques. Sur le plan structurel, l'Etat a connu une grande expansion qui a fait étendre son autorité sur l'ensemble du pays. Des campagnes de mystique de l'unité surtout parmi les jeunes furent lancées. Au sein des masses on a diffusé l'idée d'un Maroc glorieux dans le passé et laissé entrevoir de grandes promesses pour l'avenir.

(66) Claude Ake, op. cit. pp. 1 et 2. Ici Ake cite L. Pye et S. Verba (eds) Political Culture and Political Development, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1965, page 513.

(67) Roger LeTourneau, op. cit. p. 264.

c) Vers l'Etat-nation

L'Etat-nation moderne requiert certaines conditions afin d'exister et de s'épanouir. Il faut que la question de nationalité soit réglée et que tout le monde dans l'Etat finisse par s'identifier avec celui-ci et que l'ensemble de la population devienne dans les termes de John Stuart Mill cette

"... portion of mankind (that) may be said to constitute a nationality, if they are united among themselves by common sympathies, which do not exist between them and any others- which make them cooperation with each other more willingly than with other people, desire to be under the same government, and should be governed by themselves or a portion of themselves exclusively". (68)

On ne peut pas dire que l'identité nationale dans son sens moderne est bien perçue par tous les marocains. Plusieurs s'identifient et saisissent mieux encore les structures qui leur sont les plus familières et les plus proches soit tribales ou régionales. C'est pour cette raison que

"Although Morocco has existed as a political entity, with numerous interruptions since Roman times and as a national and geographic unit since the eleventh century Almoravid dynasty, it is still struggling to attain national consciousness". (69)

La deuxième élément de l'état moderne est l'extension de l'autorité étatique et de son acceptation. Au Maroc, il n'y a pas eu de crise de légitimité. Le régime actuel est bien établi pour diverses raisons dont les plus importantes seront analysées ultérieurement. L'extension

(68) J.S. Mill, Considerations on representative Government (1861), chapter 16, cité dans D.A. Rustow, A World of Nations, op. cit. page 20.

(69) I.W. Zatzman: Problems of New Power: Morocco, Atherton Press, New York, 1964, page 9.

de l'autorité étatique n'a pas connu de contestations sérieuses ni de crises insurmontables. Les soulèvements du Rif et du Tafilalet à la fin des années cinquante exprimaient un mécontentement, une insatisfaction de l'allocation des biens plutôt qu'une contestation du pouvoir central ou de l'autorité en général. Finalement, l'Etat moderne nécessite la participation "égale" des forces et individus qui en font partie dans les affaires qui leur sont communes. Sur ce point le Maroc connaît certaines difficultés dont la nature, les causes et conséquences, feront surface tout au long de ce chapitre et seront reprises d'une manière synthétique à sa fin.

En résumé, dans sa reconstitution au début de la deuxième moitié du vingtième siècle, le nouvel état national marocain n'a pas connu des crises sérieuses de légitimité, de pénétration ou même d'intégration et d'identité. Cependant des difficultés demeurent au niveau de la participation et de la distribution des tâches politiques. Ceci s'explique en grande partie par le fondement et les conceptions du leadership et de son rôle dans la modernisation politique.

2. Leadership et modernisation politique

Le leadership est la force motrice de la modernisation dans les pays en voie de développement. "Political modernization poses with particular intensity the need for political leadership, and the more rapid the transition, the more urgent the need"⁽⁷⁰⁾ En effet, c'est le leadership qui de part sa nature et sa détermination détermine le rythme de la modernisation.

(70) Dankwart A. Rustow, A World of Nations, op. cit. page 135.

a) La Monarchie

La monarchie marocaine, en tant que génératrice de modernisation politique se trouve prise dans un dilemme. Elle souhaite, et cela pourrait être prouvé, créer de nouvelles institutions pour faciliter et accélérer le développement politique. Mais le développement politique avec le partage des pouvoirs et une large participation à son exercice est en contradiction avec la conception de la monarchie telle qu'elle existe au Maroc.

Si l'on se réfère à une typologie établie par le professeur David Apter on voit qu'il peut y avoir trois types de régimes modernisants. Il y a des "autocraties modernisantes" dans lesquelles l'innovation est rendue compatible avec les institutions traditionnelles. Des "mobilization system" dans lesquels on procède par une mobilisation massive des énergies populaires pour l'avancement du pays. Et finalement, des "conciliation system" dans lesquels on procède par des mobilisations (71) partielles et l'usage de moyens intermédiaires. Le Maroc s'efforce d'allier le modernisme au traditionalisme et peut par conséquent être considéré comme une "autocratie modernisante". En effet, la monarchie marocaine est basée sur un système de valeurs traditionnelles qui représentent un attrait pour l'ensemble de la nation. Le Roi est le chef spirituel et politique. Il ne manque pas de faire usage des pouvoirs et prestige qui lui sont attribués par son caractère spirituel pour agir

(71) David E. Apter "System, Process, and Politics of Economic Development", in Industrialization and Society, Bert F. Hozelitz and W.E. Moore (edit.) The Hague, UNESCO, Mouton, Paris, 1963, pp. 139-145.

dans le temporel. Sa descendance du prophète, son leadership spirituel lui donnent une légitimité qui est transposée sur le plan temporel et est acceptée du moins par les masses. Ceci résout par la même occasion le problème de la légitimité du pouvoir. En d'autres mots, la crise de la légitimité se trouve résolue automatiquement par le système des valeurs sous-jacent à la culture politique. Par ailleurs, la légitimité du système politique par ses fondements prédispose la monarchie à accomplir une tâche modernisante généralisée du fait qu'elle puise ses forces dans un système de valeurs admis. Est-ce à dire que sa capacité de modernisation ne connaît pas de limites? Elle se trouve limitée par la nature même du fondement de sa force soit la "religion". En ce sens que la monarchie peut agir avec efficacité et rapidité dans tout domaine qui relève de celle-ci. Elle le peut moins en dehors, soit dans les sphères qui affectent le plus le développement d'une société comme les habitudes et méthodes de production, l'épargne, l'esprit d'initiative et d'entreprise etc...

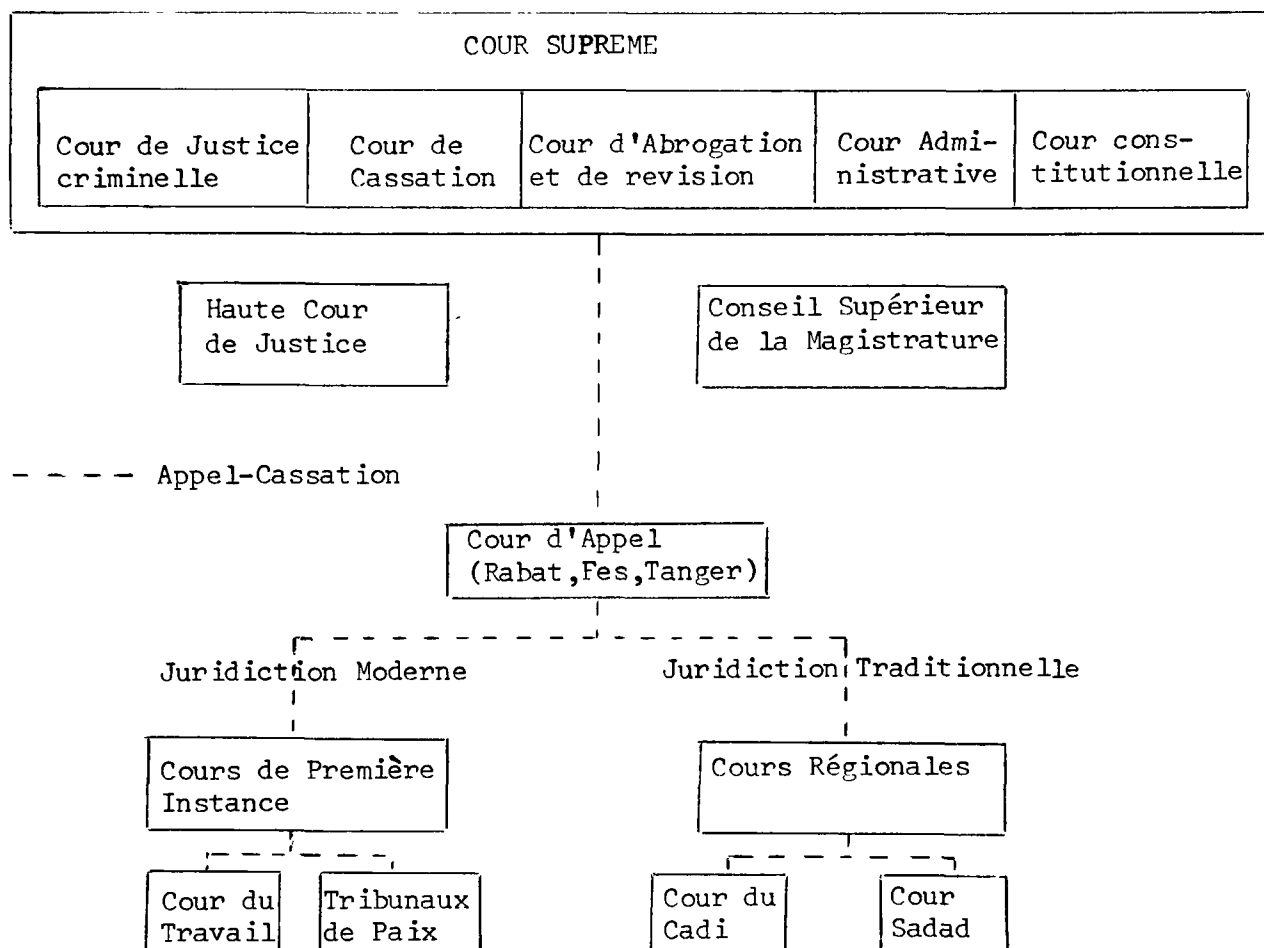
Après l'indépendance, la réforme judiciaire a eu lieu sans aucun problème, (72) justement parce que la loi, la "sharia", a un fondement religieux.

Alors qu'une réforme agraire réelle se fait encore attendre. Si la monarchie peut mobiliser le peuple pour des tâches de modernisation dénuées de sens spirituel, l'enthousiasme n'est pas durable parce qu'il est plus (73) de nature émotionnelle que rationnelle. Par exemple, l'Opération Labour,

(72) La réforme judiciaire est illustrée par le schéma No 3 à la page suivante. On peut le comparer avec le schéma No 2 pour voir dans quelle mesure il y a eu réforme et réorganisation.

(73) Campagne qui avait pour but d'introduire les méthodes modernes de l'agriculture chez les agriculteurs marocains.

LE SYSTEME JUDICIAIRE: LES COURS DE JUSTICE



Comparez avec le schéma de la page 27

Source: American University Foreign Area Studies, op. cit. p. 198
Adaptation.

la campagne contre l'analphabétisme et pour la scolarisation ainsi que plusieurs autres campagnes lancées par la monarchie ont connu énormément de succès à leur début mais ont graduellement décliné par la suite. Ainsi, ce qui fait la force de la monarchie, établit ses limites. Cependant ces limites ne sont pas uniquement imputables à la culture politique dans laquelle prend racine le système présent mais également aux individus qui vivent cette culture. En effet, une mobilisation qui ne s'accompagne pas par un changement profond du comportement ne saurait être durable. Une campagne comme l'Opération Labour tendait à changer des habitudes ancestrales et par conséquent affectait beaucoup plus la vie quotidienne du fellah marocain que la réforme judiciaire. La réforme agraire n'a par ailleurs aucun fondement sur le plan spirituel et par conséquent ne pouvait puiser dans le système des valeurs établies. Une telle réforme prend sa force dans le rationnel et par conséquent a sa justification en elle-même. Or, lorsque le comportement de l'individu est déterminé par des valeurs d'ordre spirituel il n'offre que des appuis temporaires à ce qui s'explique en d'autres termes. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer les difficultés d'implantation de nouvelles méthodes et structures qui se justifient par elles-mêmes. Dans un tel système, l'individu s'identifie mal avec les nouvelles structures et n'y participe pas. Ce manque de participation le laisse dans l'expectative. Dans sa compréhension seul les actes administratifs suffisent pour effectuer un changement. Or, pour qu'un système moderne puisse persister il a besoin de l'appui des citoyens qui se concrétise entre autre par une participation, coopération et application persévérantes des directives reçues. Dans le cas d'une "autocratie modernisante", même si le citoyen désire participer

au système, celui-ci ne lui permet en aucune occasion de formuler plus de demandes qu'il ne peut satisfaire et aucune demande qui compromette son fondement. On se trouve alors dans une situation complexe où les limites de la modernisation sont imposées par la nature du régime et le système des valeurs sur lequel il se fonde. La participation est limitée par le sommet et chose étrange elle n'est pas exigée à la base avec comme résultat aucune institutionalisation de la participation, phénomène jugé nécessaire pour le développement de nouvelles structures et la modernisation politique. Pour arriver à cette fin, il faut un échange constant entre le leadership, les individus et les forces sociales à travers des structures adéquatement aménagées. Celles-ci ne rempliront pas leurs fonctions modernisantes sans la pression des demandes concrètes et des appuis devront se manifester par une participation à la gestion à la formulation et réalisation des buts. Or, d'un côté le système n'encourage pas tellement la participation et d'un autre, une participation généralisée, et non pas celle d'une minorité politiquement consciente et privilégiée, se fait encore attendre à cause du niveau présent de la maturité politique des masses.

Si on analyse maintenant le rôle de la monarchie dans le développement pris dans un sens large, on constate que le développement du Maroc a été conçu comme devant se faire dans la stabilité et le respect

(74) La thèse selon laquelle un changement réel ne peut s'effectuer que sous l'impacte de la participation des individus et de leurs pressions sur les structures administratives, est défendue par D.E. Ashford dans Bureaucrats and Citizens, A.A.P.S.S., Mars 1965, pp. 80-100.

des forces traditionnelles. Comment aurait-il pu en être autrement si

"Le régime qui gouverne présentement le Maroc se montre respectueux des forces traditionnelles. C'est en s'appuyant sur ces forces et en profitant de leur équilibre naturel que la monarchie gouverne le pays... Ce respect, qui peut sembler le reflet d'un conservatisme périmé, apparaît lors de l'indépendance comme la conséquence naturelle de la lutte nationaliste, comme la revanche d'une société déviée de son chemin par l'étranger et comme un ressourcement. Mais si ce traditionalisme se prolonge au Maroc plus que dans d'autres pays arabes, c'est en raison de cette inertie que donne au pays l'équilibre de ses forces sociales". (75)

On se trouve à se demander si l'appel à la stabilité n'est pas un camouflage de l'inertie et si cette conception du développement ne lui pose pas plus de freins qu'elle ne le facilite. (76) La stabilité est l'oeuvre de la monarchie qui s'appuie sur les forces et valeurs traditionnelles. Or, celles-ci peuvent être considérées, du moins dans leur état actuel, comme encombrantes pour l'évolution dont a besoin le Maroc. Ce sont sans aucun doute elles qui donnent à la stabilité qu'a connu le pays son caractère de stagnation. L'état actuel n'était pas prévisible car:

"Directly after independence, Moroccan officials earnestly announced that they were interested in extending the socio-economic basis of their country through a "radical" evolutionary approach. Initial activity gave credence to their stated intent; however, within a short period of time, it became evident that Morocco was failing badly". (77)

(75) Maurice Flaury et Robert Mantran, Les Régimes Politiques Arabes, P.U.F. Paris 1968, page 205.

(76) Les forces progressistes ne cessent pas de faire cette remarque.

(77) E.C. Hagopian, Conceptual Stability, the Monarchy, and Modernization in Morocco in the Journal of Developing Areas, volume 1 No 2, January 1967, pp. 179-215, page 200.

Le fait que l'évolution "radicale" ne se soit pas produite n'est pas imputable à la monarchie comme le laisserait entendre certains auteurs.⁽⁷⁸⁾ Entre 1956 et 1960, la monarchie a exercé le pouvoir par l'intermédiaire de ministères où les forces traditionnelles notamment l'Istiqlal détenait la majorité des portefeuilles. Ces forces à cause de leur orientation doctrinaire n'ont pas pu donner l'élan nécessaire à l'évolution que devait entreprendre le pays. Leurs intérêts sont mieux servis dans le statu-quo. Maintenant les forces progressistes du moins quand elles avaient une certaine cohérence soit de 1959 à 1966 se sont montrés trop radicales pour le goût de la monarchie. Elles n'ont pas compris qu'elle était la seule garantie de la stabilité et de l'unité dans un pays encore à sa propre recherche. Or, une alliance entre ces deux forces, la monarchie et les éléments progressistes, la première garantissant l'unité, la stabilité et la légitimité, la seconde avec ses idées, capable d'initier les réformes nécessaires pour que le pays puisse entreprendre son développement, serait peut-être l'idéal. En attendant, alors que la monarchie demeure la seule force sur laquelle on puisse compter pour toute initiative, les partis politiques et les forces qui leur sont affiliées, cherchent à mieux se définir tout en tirant une leçon de leurs expériences passées.

b) Les partis politiques

Le dilemme de la participation au Maroc, bien qu'on ait tenté

(78) E.C. Hagopian, op. cit. p. 215

de l'expliciter aussi clairement que possible, peut ne pas être bien saisi et laisser croire que c'est le régime présent qui limite la participation. Or, celle-ci, comme on a essayé de le faire voir, se trouve entravée par trois facteurs. La crainte du régime qu'une atteinte soit portée à ses fondements, la culture politique et le niveau de conscience politique et d'éducation des masses. C'est une situation très particulière qui fait que

"The political life of contemporary Morocco has original and complex characteristics which cannot be fitted into any of the existing categories of twentieth century political science. Morocco cannot be called a democracy, since all power is legally concentrated in the hands of the King. But neither is it an absolute monarchy since political parties play a significant role. It is not a dictatorship if there is more than one party. Presumably one-party regimes are dictatorships, and in countries where political parties are not significant we would find absolute monarchies." (79)

Les partis politiques sont les intermédiaires entre les gouvernants et les gouvernés. Leur jeu est déterminé par les dispositions constitutionnelles et les structures du système. Celles-ci à leur tour sont influencées par l'action des partis et les forces qu'ils représentent. Dans les pays en voie de développement, les partis politiques, par leur organisation rationnelle, l'usage de techniques et d'instruments de communication de diffusion et propagande modernes, par leur action d'éducation politique de mobilisation, et d'éveil de l'opinion publique, jouent un rôle qui a un impacte de modernisation politique inestimable. Leur

(79) N. Barbour, The Politics of 'aghrib (London: Oxford University Press, 1959), pp. 109-110, cité dans D.E. Apter: The Politics of Modernization, The University of Chicago Press, 1966, p. 180.

rôle au niveau des masses se double par celui de pression qu'ils exercent sur le gouvernement quand il s'agit des partis d'opposition. Dans le cas du Tiers Monde, à cause du manque de spécialisation des tâches, les partis politiques peuvent jouer des rôles encore plus variés que ceux qui ont été cités. Toujours est-il que les théoriciens qui se sont intéressés à ce domaine sont d'accord pour conclure qu'en général, les activités des partis politiques ne peuvent qu'engendrer une modernisation politique.

"In the area of political modernization, no single role is of greater importance than that of party politician. This is because political parties are themselves historically so closely associated with the modernization of Western societies and in various forms (reformist, revolutionary, nationalist), have become the instruments of modernization in the developing areas. The Political party is such a critical force for modernization in all contemporary societies that the particular pattern of modernization adopted by each is quite often determined by its parties". (80)

- Le système des partis politiques

A l'aide de ces notions, on pourrait analyser maintenant le rôle des partis politiques marocains dans le processus de modernisation. Pour se faire, il suffirait d'examiner les réformes qu'ils proposent et leurs conceptions du développement.

Au Maroc, il y a plusieurs partis politiques auxquels sont affiliés plusieurs forces socio-économiques qui leur sont plus ou moins subordonnées dont deux centrales syndicales et deux associations d'étudiants.

(80) David E. Apter: The Politics of Modernization, op. cit. page 179. Pour une vue complète du rôle des partis politiques dans la modernisation voir son Chapitre VI: The Political Party as a Modernizing Instrument, pp. 179-223.

Comme dans les autres pays en voie de développement, les partis dominants

"sont particulièrement sensibles aux divergences de méthodes et de programmes en ce qui concerne l'avenir économique et social du pays. Assez normalement, deux tendances se font jour: il y a ceux qui veulent seulement s'installer dans l'indépendance sans modifier les structures du pays et en particulier sans porter atteinte à la féodalité agraire et d'une manière générale aux possédants; et ceux qui veulent que l'indépendance soit seulement le point de départ des réformes de structures plus ou moins radicales, mais en tout cas, permettant à leur pays de sortir du sous-développement économique". (81)

Contrairement à la terminologie du droit constitutionnel classique qui pose certaines difficultés quand on procède à l'analyse du système marocain dans cette optique, les notions de droite et de gauche communément connues sont aisément applicables aux partis politiques marocains. Aussi peut-on concevoir les formes politiques au Maroc, avec une certaine simplification, comme deux grandes formations rivales, la droite, s'attachant aux valeurs traditionnelles et proposant une simple évolution dans le cadre de celles-ci; la gauche progressiste sans être révolutionnaire est prête à couper les liens avec toutes les formes historiques du Maroc qui peuvent retarder son développement.

- Le Parti Istiqlal

Le Parti de l'Istiqlal (indépendance) vient en-tête de file de la droite. C'est le plus vieux des partis politiques marocains qui pendant de longues années a quasiment eu le monopole des activités nationalistes. (82) Au point de vue doctrinaire le parti ne cessa jamais

(81) A. Hauriou, "Les institutions et la vie politique des pays sous-développés qui ont accédé à l'indépendance" Cours de doctorat Paris, 1958-1959, Les Cours de Droit, 158 rue Saint-Jacques, Paris (5e) page 324.

(82) cf. ci-dessous Chapitre II.

de proclamer son attachement aux structures et système de valeurs établi.

Allal El Fassi, président du parti déclarait encore lors du VI^e Congrès que son parti

"a proclamé de nouveau sa foi en Dieu, sa fidélité à sa patrie et son attachement au Roi. Il affirme sa détermination de construire une nation libre, débarrassée des séquelles du colonialisme et de la féodalité, ayant pour fondement les principes de l'Islam et oeuvrant, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, pour l'expansion économique et la justice sociale". (83)

En ce qui concerne la structure gouvernementale proprement dite, l'Istiqlal veut que le caractère musulman de l'Etat soit maintenu et confirmé. Que son orientation soit celle d'un état arabe à vocation africaine et que son gouvernement soit du type de monarchie constitutionnelle ou la séparation des pouvoirs est dûment respectée.

Plus spécifiquement, il veut

"l'institution d'organismes représentatifs élus sur le plan provincial et national en vue de permettre le contrôle populaire sur les responsables et la participation des représentants du peuple à la gestion des affaires de l'Etat". (84)

Dans l'ensemble, l'Istiqlal ne souhaite qu'un simple renouvellement politique dans le cadre des structures traditionnelles. Ceci sera réalisé par la simple introduction sous la monarchie d'un régime représentatif, assurant le contrôle des élus de la gestion des affaires de l'Etat et

(83) Allal El Fassi, interview accordée au journal "Al-Istiqlal", 3 février 1962, Cité dans Jacques Robert: La Monarchie marocaine, L.G.D.J., Paris 1963, page 211.

(84) Jacques Robert, La monarchie marocaine, Librairie générale de droit et de jurisprudence. Paris 1963, page 211.

garantissant le respect des libertés publiques. Cette évolution non seulement ne doit-elle pas renier les deux traits traditionnels marquants du système marocain soit l'Islam et la monarchie, mais encore elle doit se faire dans le cadre de celles-ci. (85) L'Istiqlal a l'appui de l'Union marocaine du commerce de l'industrie et de l'artisanat (U.M.C.I.A.) groupant les gros commerçants et les quelques industriels modernes; l'Union marocaine de l'agriculture (U.M.A.) groupant les gros agriculteurs du Maroc; l'Union générale des travailleurs marocains et l'Union générale des étudiants du Maroc. (86) Mais la doctrine politique de l'Istiqlal ne faisait pas l'unanimité de ses membres. Le parti n'a pas su accommoder son aile progressiste qui dès 1959 s'est séparée de l'Istiqlal pour constituer l'Union Nationale des Forces Populaires (U.N.F.P.).

- L'U.N.F.P.

L'U.N.F.P., qui est en quelque sorte la synthèse des ailes gauches de l'Istiqlal et du P.D.I., est le parti qui estime que seules de vastes réformes peuvent engager le Maroc sur la voie du développement. L'orientation doctrinaire de l'U.N.F.P., sans pour autant être communiste, est d'inspiration si non de conclusion marxiste. Dans le rapport du II Congrès de l'U.N.F.P., les militants sont appelés

"à une lutte sévère contre la féodalité agraire et la bourgeoisie marocaine, en dénonçant une collusion présentée contre manifeste entre les élites marocaines et les représentants du capitalisme étranger, en posant

(85) La doctrine économique du parti Istiqlal sera examinée dans le chapitre suivant afin qu'il n'y ait pas de répétition.

(86) Bourelly Michel, Droit Public Marocain, 2 volumes, Librairie de Medicis, Paris 1965, Tome I page 211-212.

nettement que seule une socialisation des principaux moyens de production mettra fin à la dépendance économique et aux déséquilibres structureaux, enfin qu'une réforme agraire véritable est un impératif pour le Maroc moderne..." (87)

Les réformes économiques prévues par l'U.N.F.P., sont plus concrètes que celles envisagées par l'Istiqlal. Sans que cela soit mentionné, ces réformes exigent une toute autre forme de régime politique que celui qui existe présentement au Maroc. L'U.N.F.P. malgré les attaques virulentes qu'il conduit dans ses organes de presse, notamment Er Raï Elam (L'Opinion Publique) et le quotidien At Tahrir (Libération), contre la monarchie, se déclare pour l'institution d'une monarchie constitutionnelle au Maroc. On est cependant en droit de mettre en doute sa sincérité lorsque l'on sait que les réformes qu'il prévoit sont incompatibles avec le type de régime auquel il se déclare attaché. Il demeure que l'U.N.F.P. est appuyée par la grande centrale syndicale U.M.T. et c'est sous l'impulsion de l'U.N.F.P. que l'U.M.T. a créé dans toutes les régions du Maroc des syndicats agricoles sous son obédience pour faire face à l'organisation patronale de l'agriculture qu'est l'U.M.A. D'autre part, l'U.N.E.M. (Union nationale des étudiants du Maroc) est intimement liée à l'U.N.F.P.

- Le P.S.D.

Nouveau sur la scène politique parce que constitué seulement en 1964 est le Parti Socialiste Démocrate (P.S.D.). Il est issu du Front national pour la Défense des Institutions constitutionnelles qui a unit

(87) Jacques Robert, op. cit. page 207, cf. aussi Résolutions et Rapports du IIe Congrès de l'U.N.F.P. "L'Avant-Garde", samedi 2 juin 1962.

le Mouvement Populaire et les Indépendants lors des élections législatives du 17 mai 1963 et les élections municipales du 28 juillet 1963. Le P.S.D. est le parti gouvernemental officieux est de ce fait est la formation politique la plus privilégiée puisque depuis la déclaration de l'Etat d'exception en juin 1965 et la mise en veilleuse du parlement aussi bien l'Istiqlal que l'U.N.F.P. sont dans l'opposition à divers degrés selon les circonstances. Le Parti Communiste marocain a été dissout par un arrêt de la Cour d'Appel de Rabat le 9 février 1960. La décision de la Cour était fondée sur le discours du Trône de 1959 dans lequel il était proclamé que

"Les doctrines matérialistes qui sont incompatibles avec notre foi, nos valeurs morales et notre structure sociale ne peuvent avoir de place chez nous car l'Islam, grâce à un esprit de justice et de tolérance, nous suffit."

Bien qu'illégal, le Parti Communiste ne mène pas moins une existence discrète et il lui a même été possible de présenter trois candidats aux élections législatives du 17 mai 1963.

Mais la dissolution du Parti Communiste en 1960 et la fusion du F.D.I.C. et du Mouvement Populaire en 1964 ont extrêmement simplifié l'échiquier politique marocain:

"Trois grands partis se partagent les électeurs, un parti gouvernemental centriste, le P.S.D.; sur sa droite, l'Istiqlal regroupe les forces traditionnelles; sur sa gauche, l'U.N.F.P. s'appuie sur les masses populaires et surtout ouvrières". (88)

Pour conclure au sujet des partis politiques l'on remarquera qu'ils n'ont pas de programmes politiques cohérents et pré-établis. Leurs doctrines doivent être dégagées de leurs statuts ou de leurs manifestes constitutifs.

(88) M. Flory et R. Mantran, op. cit. page 212.

Encore ces doctrines sont-elles fonction des circonstances et des personnalités du parti qui se trouvent en premier plan. Les contradictions et les fausses manoeuvres sont nombreuses. (89) Mais ce sont là peut-être des crises de croissance et de maturité. Si on est prêt à ne pas tenir compte de la confusion qu'ils peuvent créer dans une opinion publique naïve qui s'initie au jeu subtil de la politique on ne peut que s'enchanter de la présence de ces partis qui consciemment ou non remplissent les fonctions d'intégration nationale, de mobilisation sociale, de participation et de canalisation des conflits et de leur ventilation par l'intermédiaire de discours et d'éditoriaux que par des moyens violents. Leur présence semble comme une garantie d'un avenir démocratique certain que la monarchie institue progressivement. Quoi qu'on en dise, elle est exceptionnelle en ce sens que

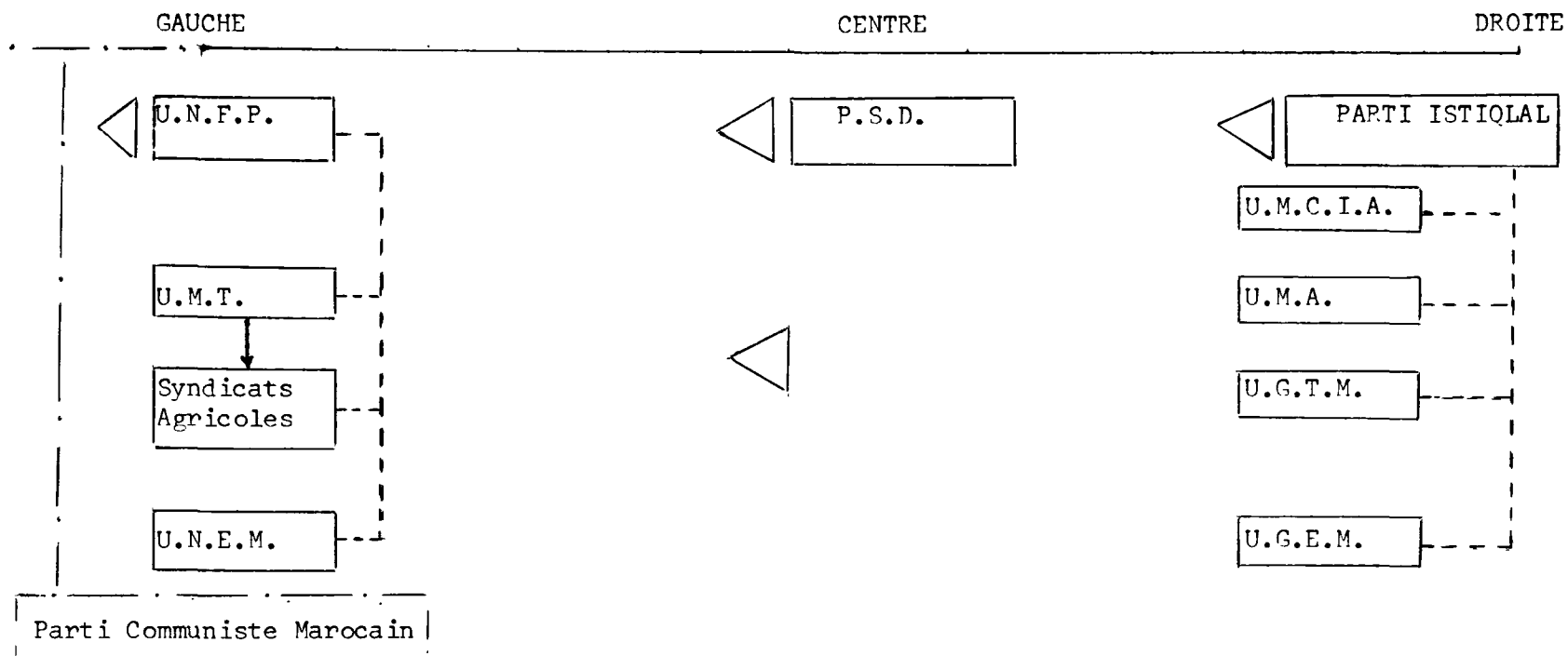
"It is the exceptional emerging-nation elite today that adheres to democratic practices in responding to this challenge, that does not ban or severely restrict parties, that does not attempt to make of interest groups abject instrumentalities of the party or bureaucracy, that does not attempt to ride roughshod over tribal, ethnic, communal or otherwise traditional groupings in the society".(90)

La monarchie, force motrice de tout changement concret, ne compte pas uniquement sur l'action des partis politiques pour faire évoluer le

(89) Ainsi l'Istiqlal se déclare pour la solidarité maghrébine mais ne laisse pas passer les occasions pour réclamer quelques "arpents de sable" à l'Algérie et déclarer la Mauritanie territoire marocain.

(90) Political Parties and Development, Edited by Joseph LaPalombara and Myron Weiner, Princeton N.J. Princeton University Press, 1966 p.430.

SYSTEME DES PARTIS ET FORCES SOCIO-ECONOMIQUES



◁ Tous les partis s'orientent vers la gauche

--- Liens d'affiliation

→ Liens de subordination

—, —, — Parti hors système.

pays. Elle fait également usage d'un instrument précieux qui lui est formellement subordonné et fidèle en pratique, soit les Forces Armées.

c) Le rôle de l'armée

En général les armées dans les pays en voie de développement sont les organisations les mieux structurées à cause du rôle qu'elles sont appelées à jouer. L'armée souvent constituée pour faire face à un danger, réel ou imaginaire, d'origine extérieure, est jugée et se juge par rapport aux critères et performances des armées des pays industrialisés. Connaissant le degré de professionnalisme qu'exige la constitution de toute armée moderne, il ne faut pas être surpris à ce que même dans les pays en voie de développement elle recèle d'hommes hautement qualifiés. En plus de cette formation professionnelle l'armée est également et indirectement une école de citoyenneté du fait que

"Politically, the most significant feature of the process of acculturation within the army is that it usually provides some form of training in citizenship. Recruits with traditional backgrounds must learn about a new world in which they are identified with a larger political self. They learn that they stand in some definite relationship to a national community". (91)

Les rôles que les armées peuvent jouer dans le développement des nouveaux états sont extrêmement variés et apportent une contribution réelle à l'évolution de ces pays.

(92)

(91) Lucian W. Pye, Aspects of Political Development, Little, Brown and Co., Boston, 1966, page 182.

(92) John J. Johnson (edit.), The Role of the Military in Developing Countries, Princeton University Press et M. Janowitz, The Military in the Political Development of New Nations, Chicago, University of Chicago Press, 1964.

Au Maroc l'armée se caractérise par deux traits: sa loyauté à la monarchie et le rôle croissant qu'elle acquiert dans l'administration du pays. Elle ne semble pas avoir d'idées politiques spécifiques ni d'idéal de développement. Son rôle politique serait donc essentiellement l'appui qu'elle apporte à la monarchie.

Les Forces Armées Royales communément connues par leurs initiales F.A.R., étaient composées en 1967 par une armée de terre de 45,000 hommes, (93) 2,600 hommes dans l'aviation, 1,400 dans la marine.

Lors de leur formation en 1956, les F.A.R. ont servi de moyen d'intégration des diverses forces qui existaient à ce moment au Maroc. Mais le fait le plus significatif est l'incorporation dans les F.A.R. des éléments de l'Armée de Libération Nationale qui, si jamais ils étaient restés autonomes, auraient été la source d'insécurité et une menace à l'ordre.

Ayant acquis sa maturité, l'armée reste en dehors de la politique tout en surveillant de près l'interaction entre les partis politiques. Elle est extrêmement loyale à la monarchie et:

"To some degree, the army's loyalty to the throne stems from the fact that since July 1965, when the King proclaimed a "state of exception" and dissolved parliament, officers have been given an increased voice in decisions and a greater share of administrative posts. For example, the Minister of Interior, General Mohamed Oufkin, with some rare exceptions dictated by local politics, now recruits his chief rural officials among graduates of a paramilitary school for fonctionnaires which he founded at Kenitra in 1965. The

(93) Stuart H. Schaar, The Arms Race and Defense Strategy in North Africa. American University Field Staff, North Africa Series Vol XIII, no 9, 1967, pages 24-25.

curriculum of this school is evenly divided between military training and administrative subject matters. Its director, Colonel Britel, is a veteran of the elite rapid-intervention corps; and the products of this establishment several of whom I have interviewed at their posts, think of themselves as quasi-military personnel". (94)

Plus significatif encore pour la croissance des nombres de fonctions civiles détenues par les militaires est l'encadrement des projets de la Promotion Nationale depuis le 15 novembre 1967 par une trentaine d'officiers et plus d'un millier de sous-officiers et personnel militaire de rangs inférieurs. Sont-ils là pour un rôle d'encadrement ou pour fournir un entraînement para-militaire aux plus de 60,000 ouvriers engagés dans les chantiers de la Promotion Nationale? Le professeur S.H. Schaar, qui a fait une enquête sur place, semble être convaincu que ce personnel militaire n'a pas un simple rôle d'encadrement mais également d'entraîne-
(95)
ment militaire. En ce qui concerne cette étude l'on constatera que le travail de ce personnel militaire, peu importe l'objectif final de leur tâche, constitue une excellente technique de mobilisation des masses rurales et de leur intégration dans un projet à l'échelle nationale dont ils saisiront peu à peu l'étendue. Ce qui est plus important que l'entraînement qu'ils subissent c'est l'élargissement de leur horizon de l'échelon tribal à l'échelon régional et parfois avec les déplacements à l'échelon national même. Pour ces milieux ruraux traditionnels, la nation finira par devenir non pas la simple communauté d'antan, mais bien l'Etat-nation moderne dont les frontières ne correspondent pas néces-

(94) Stuart H. Schaar, The Arms Race and Defense Strategy in North Africa, American University Field Staff, North Africa Series, Volume XIII, no 9, 1967, page 18.

(95) Ibid., pages 20-21.

sairement à celles de la communauté religieuse ou ethnique. Les F.A.R., en tant que telles remplissent plusieurs autres fonctions d'ordre socio-économique. Elles collaborent intimement avec le Ministère des Travaux Publics, de l'Education Nationale de l'Agriculture et de l'Intérieur. Mais l'action de l'armée demeure limitée. Seulement 1 sur 400 marocains fait partie des F.A.R. soit moins de 0.3% de la population même s'il y a 2,750,000 marocains mâles à l'âge du service militaire. En effet, celui-ci est très réduit et se fait par contingentement selon les besoins. D'autre part, bien que l'armée par ses académies et écoles est un moyen de formation de professionnels et de cadres, l'accès aux académies se fait par concours ce qui limite le corps des officiers en grande majorité aux citoyens qui ont de plus grandes chances d'avoir accès à l'éducation et d'être bien munis pour réussir à ces concours. Mais tout compte fait, l'armée marocaine, même si numériquement elle n'est pas impressionnante, (96) remplit une tâche de modernisation digne de louanges.

3. Le débat au sujet des structures

Dans ce qui précède trois forces ont été analysées parce qu'elles ont joué et seront appelées à jouer un rôle dans la modernisation du pays. On a vu en passant que le régime actuel et les structures gouvernementales à travers lesquelles s'exercent le pouvoir ne font pas encore la satisfaction des partis politiques. La Monarchie de son côté n'est pas encore prête à accepter les alternatives qui lui sont proposées. Les deux ont aspiré à l'institution d'un régime représentatif qui a connu des succès et des échecs et demeure pour le moins controversé.

(96) Général Meric "L'armée marocaine depuis l'indépendance" in: Europe-Outremer, Juin 1963, No 401, pp. 35-38.

a) Vers un régime représentatif

A la veille de l'indépendance, la monarchie se trouve dépositaire de la souveraineté nationale et de tous les pouvoirs. Pour Mohamed V, il devait en être ainsi jusqu'à l'élaboration d'une constitution et l'élection d'un parlement. Entre temps, il a pratiqué une monarchie "consultante" en attendant qu'une monarchie constitutionnelle soit établie. La promesse de cet aboutissement fut faite lors du discours du Trône du 18 novembre 1956 où il proclamait que

"L'accession du Maroc à une vie parlementaire fondée sur des élections générales requiert toute notre attention. Pour atteindre le but, nous suivrons le processus naturel en ordonnant d'abord l'organisation des élections municipales et rurales, ensuite la création d'Assemblées régionales, enfin la réunion d'une assemblée constituante pour élaborer une Constitution dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, arabe, musulmane et démocratique."

Cette déclaration d'intention qui se présente comme un programme fut suivie presque fidèlement. Quelques jours auparavant, soit le 12 novembre 1956 une Assemblée Nationale Consultative avait été inaugurée. Les membres de cette assemblée au nombre de soixante-seize, n'étaient pas élus mais plutôt désignés par le Roi après consultations des partis politiques et des groupements sociaux et économiques. Le parti Istiqlal y avait dix représentants, le P.D.I. six, et six représentants pour les autres formations politiques, l'U.M.T. dix, les groupements agricoles dix-huit, le commerce et l'industrie neuf, les avocats et défenseurs deux, les ingénieurs deux, les docteurs de la Loi ('ulama) quatre, les

institutions culturelles deux, la jeunesse et les sports trois, et les docteurs de la loi hébraïque un. Même si les formations politiques n'ont pas directement soulevé la question le Roi lui-même a fait savoir qu'il n'était pas satisfait du mode de désignation de cette assemblée et qu'elle n'avait été instituée que pour servir d'étape vers des institutions purement représentatives. L'Assemblée fonctionna jusqu'au mois de mai 1959 et fut plus agressive dans ses critiques du gouvernement que ne le voulait le Roi auquel elle devait tout. Si on fait le bilan de ses activités on découvre que

"Morocco's first attempt at a popular advisory body was not a striking success either as a pre-parliament nor as a pre-constituent assembly. The National Consultative Assembly had no formal function in the legislative or decision-making process of government, and it was the least heeded of all the King's advisory bodies. Its members, with some few exceptions, held no other important political offices, partisan or governmental...

The Assembly was bound in everything but freedom of expression by its relationship with the King...

The Assembly was rather weakened by the preponderance of the Istiqlal party, which extended far beyond its ten assigned numbers and destroyed the balance of the body..."(97)

Certes on trouverait encore d'autres défauts à cette assemblée si on le juge en fonction des critères applicables aux assemblées des démocraties-constitutionnelles-pluralistes. Mais il ne faut pas oublier que ce n'était là qu'une tentative d'une société en voie de développement à la recherche d'institutions adéquates. D'ailleurs au mois de mai 1959 on a mis fin à cette expérience un peu décevante. Un an plus tard, soit au mois de mai 1960, le Roi déclarait que:

(97) I.W. Zartman, Destiny of a Dynasty: The Search for Institutions in Morocco's Developing Society, University of South Carolina Press, 1964, pp. 42-48.

"Le Maroc est à la veille d'une ère nouvelle de son histoire, car, en plus du programme dont nous entendons poursuivre l'application tel que la libération économique, l'industrialisation du pays, la modernisation de l'agriculture, le progrès social, la formation des cadres pour la marocanisation de l'administration. Nous aurons au cours de cette phase de notre vie politique, à accomplir un de nos objectifs les plus chers, à savoir l'établissement d'un régime monarchique constitutionnel avant la fin de 1962".(98)

Dès lors les évènements se sont précipités. Le 29 mai 1960 eut lieu une consultation électorale pour la constitution d'assemblées communales. Celle-ci avait pour objet de rompre les anciennes structures socio-politiques jugées archaïques. Comme c'était la première consultation électorale que le pays ait connue, elle n'a pas eu lieu sans des difficultés de tout ordre.⁽⁹⁹⁾ Le fait significatif est que cette élection ait permis aux partis politiques de mettre à l'épreuve leurs forces tant au point de vue adhérents qu'organisation. Peut-être aussi prévoyaient-ils l'élection prochaine d'une assemblée constitutionnelle en vue de l'élaboration de la constitution. Mais celle-ci n'a pas eu lieu. Par contre, le Roi par un dahir du 3 novembre 1960, instituait un Conseil Constitutionnel chargé d'élaborer le texte de la future constitution. Les soixante-dix-huit membres du Conseil furent désignés par le Roi en respectant une certaine représentativité. Mais le monarque gardait la main haute sur les travaux du Conseil puisqu'il confirmait lui-même par dahir, le président, le secrétaire et la constitution de toute commission spéciale au sein du Conseil. Ce mode d'élaboration n'était pas satisfaisant pour trois formations politiques soit l'U.N.F.P., le Mouvement

(98) J. Robert, op. cit. p. 101, aussi "Le Petit Marocain" du 26 mai 1960.

(99) D.E. Ashford, Elections in Morocco: progress or confusion. The Middle East Journal, 1961 (1), pp. 1-15.

Populaire et le P.D.I. (Parti démocratique de l'indépendance) qui se sont retiré du Conseil dès qu'ils se sont trouvé en minorité au sein de toutes les commissions et que le Conseil ait porté à sa présidence nul autre qu'Allal El-Fassi, président du Parti Istiqlal. Le retrait de l'U.N.F.P., M.P. et P.D.I. bien que numériquement insignifiant enlevait au Conseil sa représentativité et plus encore faisait éclater en plein jour l'opposition de deux tendances, de deux conceptions du régime et structures gouvernementales au Maroc. Dix ans après, en 1970 le débat autour de l'aménagement du pouvoir et des structures gouvernementales à travers lesquelles il doit être exercé n'est pas encore clos. Les divergences de fond sont donc venu en surface au sujet de l'élaboration de la constitution. Les formations politiques progressistes voulaient que la constitution soit élaborée par une assemblée constituante élue par l'ensemble de la nation et qui serait souveraine. Les formations politiques traditionnelles acceptaient la formule d'élaboration présentée par le Roi et n'étaient que trop conscientes des implications de la formule envisagée par les progressistes auxquels ils s'opposaient. D'ailleurs la doctrine politique de l'Istiqlal comme on l'a vue, s'inspire directement des principes que défend la monarchie. Aussi, il n'est pas surprenant que sa conception d'une monarchie constitutionnelle, soit celle que le roi à lui-même défini.

Objet de contestation, le Conseil Constitutionnel n'a pas pu remplir sa tâche. Hassan II succédant à son père procède d'une façon plus expéditive en faisant d'abord promulguer une "loi fondamentale pour le royaume du Maroc" le 2 juin 1961. Il y reprend les

grands principes sur lesquels doit être fondé le régime futur soit la monarchie constitutionnelle, l'Islam, langue arabe, unité nationale, égalité des droits et devoirs... Par ailleurs, le Roi assisté par une petite équipe de juristes procède rapidement à l'élaboration d'une constitution qui est publiée le 18 novembre 1962 et approuvée au référendum du 7 décembre 1962 par une majorité de plus de 80% du corps électoral. Ce fut donc un échec pour les progressistes qui ont fait librement campagne pour le boycottage du référendum. Le référendum ne faisait donc que confirmer et consacrer la monarchie telle que la présentait le texte de la constitution c'est-à-dire comme la pièce maîtresse du régime et de la vie politique marocaine.

"Ainsi, replacée dans l'évolution politique du Maroc, la nouvelle constitution n'apparaît pas comme un événement révolutionnaire. Elle ne rompt ni avec les principes ni avec les traditions sur lesquelles reposait depuis plusieurs siècles le régime du pays. La Royauté conserve la place éminente qui fut toujours la sienne. Les Assemblées représentatives nationales et locales rempliront désormais la fonction de conseil qui n'avait jamais été organisée dans le passé sur une base aussi large et de façon aussi régulière. Enfin et surtout, l'Islam continuera d'inspirer la vie sociale et politique du Maroc, sous l'autorité du Souverain qui est chargé de veiller à son respect." (100)

Si la Constitution ne change rien à la prédominance de la monarchie, elle prévoit par contre la création d'un Parlement composé de deux Assemblées, une Chambre de représentants et une Chambre de Conseillers. La Chambre des Représentants fut élue pour quatre ans

(100) Louis Fougère, La Constitution Marocaine du 7 Décembre 1962, in Annuaire d'Afrique du Nord, 1962, C.N.R.S. Paris 1962, page 163.

le 17 mai 1963 au suffrage universel. Cependant, la Chambre des Conseillers est élue aux deux tiers par les Assemblées locales et un tiers d'élus par les Chambres professionnelles. Il n'est pas nécessaire de passer en revue les articles qui établissent les pouvoirs de ces deux assemblées pour se rendre compte qu'ils sont quelque peu limités par rapport à ceux dont disposent les Chambres dans un régime parlementaire classique. N'empêche que d'après les textes constitutionnels et les déclarations des hommes politiques marocains, l'observateur peu averti peut conclure qu'il y a au Maroc une monarchie Constitutionnelle de type classique.

b) La sémantique

Comme il a été dit ci-dessus, à partir du 7 décembre 1962, le Maroc est dotée d'une constitution qui le définit comme une monarchie constitutionnelle. Mais le chercheur qui se base sur la terminologie du droit constitutionnel classique pour analyser le régime marocain, sera vite confondu. En effet, si les Marocains utilisent des termes très connus en droit constitutionnel pour parler ou décrire le régime politique marocain, ceux-ci ont en réalité un sens différent dans le contexte où ils les appliquent. Par exemple les Marocains qualifient très facilement d' "Assemblée Constituante" un simple conseil nommé dès lors qu'on lui demandera d'étudier ou de présenter un texte constitutionnel. Certes une telle compréhension est conforme à l'étymologie et à la logique. En effet, selon les deux critères précédents toute assemblée d'hommes chargée de proposer un texte constitutionnel peut-être qualifiée d'assemblée constituante. Mais en droit constitutionnel cela veut dire une assemblée élue par le peuple. Elle est

investie souverainement du pouvoir constituant. La conception que se font les formations politiques progressistes au Maroc d'une assemblée constituante est donc conforme au droit constitutionnel. Mais celle des formations traditionnelles majoritaires s'en éloigne comme on vient de le voir. Il en est de même pour l'expression monarchie constitutionnelle qui en droit constitutionnel classique se réfère à un régime spécifique dans lequel le monarque règne mais ne gouverne pas. Or, comme on l'a vu, au Maroc la monarchie constitutionnelle veut tout simplement dire, à quelques nuances près, la monarchie telle que l'a toujours connue le Maroc mais dotée d'un texte constitutionnel décrivant (101) les mécanismes du pouvoir monarchique.

c) Fondements du régime présent et le débat au sujet de l'aménagement du pouvoir.

Le nouveau régime établi en 1963 perpétue les forces traditionnelles en confirmant la fidélité à l'Islam et à l'arabisme, l'attachement à la monarchie et implicitement le respect des structures sociales existantes. Inversement le régime présent n'est que l'expression de forces existantes. Dans ce sens, c'est un régime "démocratique" parce qu'il est l'expression même des forces politiques et socio-économiques qu'il coiffe. Vu de l'extérieur et jugé par les critères d'une démocratie-constitutionnelle-pluraliste, ce régime peut passer pour autocratique mais pour ceux qui le vivent c'est un régime démocratique.

(101) Jacques Robert, op. cit., pages 108-113. Voir également Wilard Beling: "Some Implications of the New Constitutional Monarchy in Morocco", in Middle East Journal, XVIII (Spring 1964), 163-179. Dans l'analyse de W. Beling, on voit que la nouvelle monarchie constitutionnelle ne fait que perpétuer les forces traditionnelles.

C'est le paradoxe qui intrigue d'ailleurs plusieurs analystes occidentaux (français et anglo-saxons) qui éprouvent certaines difficultés à classer le Maroc ou à le faire appartenir à une typologie quelconque.⁽¹⁰²⁾

Certes les formations politiques progressistes sont loin d'être satisfaites de l'aménagement du pouvoir tel qu'il existe présentement. Elles attendent toujours et demandent une révision constitutionnelle. Mais on peut se demander s'il suffirait d'une révision constitutionnelle pour qu'il y ait un régime plus représentatif et que le pouvoir soit exercé démocratiquement. Ou si derrière la nouvelle façade les vieux circuits politiques traditionnels ne réussiraient pas à s'établir de nouveau et on aurait tout simplement quelque "old wine in new barrels".⁽¹⁰³⁾ Si cette hypothèse est acceptée, on peut dire que pour aboutir à un régime de démocratie de type occidental, il serait peut-être nécessaire de passer par un changement radical à tous les niveaux. En ce sens, qu'il faudrait renverser les structures présentes et encore plus changer le système de valeurs et la culture politique sur lesquels il est fondé. Statistiquement parlant le changement s'est déjà opéré dans les milieux urbains et surtout parmi les intellectuels, les étudiants et les ouvriers encadrés par l'U.M.T. qui réclame quelques 700,000 membres. Mais tout ce monde ne constitue pas plus de 20% de la population. Or, il ne semble pas qu'il serait démocratique de faire changer un système dont la majorité

(102) Entre autres Charles F. Gallagher, Nevill Barbour dans leurs ouvrages cités.

(103) L'expression est emprunté à D.E. Ashford dont il se sert dans un autre contexte dans Political Change in Morocco.

est satisfaite (70% de la population) ne serait ce que par ignorance de l'existence d'alternative meilleure. Ceci soulève évidemment le problème d'éducation sur lequel on reviendra ultérieurement. Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à une société sous-développée qui exige beaucoup plus un encadrement à cause de son ignorance, qu'une démocratisation de ses structures. La démocratie implique un libre choix et pour que le choix soit valable il faut qu'il y ait connaissance. Les partis politiques et les forces d'opposition veulent évoluer dans un cadre plus démocratique. Mais la démocratie est-elle compatible avec le sous-développement? Si elle ne l'est pas il ne serait donc que juste de dire que les minorités politiquement conscientes et actives pressent pour un changement du système présent pour que l'allocation des valeurs à laquelle ils ne participent pas présentement et qui se fait au profit d'une autre minorité, se fasse dans la leur du moins pour une certaine période. En effet, la démocratie au nom de laquelle ils veulent "transformer" le système présent ne saurait être implantée dans les conditions socio-économiques qui existent au Maroc. Plus qu'aux structures, c'est à ces conditions mêmes qu'il faudrait s'attaquer.

4. Société sous-développée et développement politique.

Le développement politique a été associé par plusieurs théoriciens à l'acheminement vers la démocratie. (104) Au Maroc, il y aurait alors développement politique du fait que la démocratie occidentale

(104) La Palombara edit., op. cit. chapitre I et II.

représente un grand attrait pour l'élite progressiste marocaine. Mais le succès de l'implantation d'une démocratie de type occidental au Maroc ne pourrait avoir lieu uniquement au niveau des structures. Avant que celle-ci puisse fonctionner convenablement, il faut que deux problèmes (105) soient dépassés soit celui de l'évolution de la culture politique encore extrêmement influencée par l'Islam; et le problème du sous-développement socio-économique.

a) Culture politique et développement politique

On a déjà fait état du fait que le régime présent prend sa légitimité et puise sa force dans l'Islam qui en plus d'être une religion, pose des principes pour l'organisation de la vie de la communauté des musulmans. Or, on peut toujours se demander, si

"La démocratie qui est une philosophie de la société peut-elle s'accomoder de cette autre philosophie de la Cité qu'est l'Islam?" (106)

Parmi les pays musulmans, le Maroc est peut-être celui où l'emprise sociologique de l'Islam est la plus profonde. D'après la Constitution,

"Le royaume du Maroc (est un) Etat musulman..." (préambule);
 "L'Islam est la religion de l'Etat..." (art. 6);
 "Le roi, commandeur des croyants, veille au respect de l'Islam..." (art. 19)

et finalement l'article 108 rend ces textes intangibles:

"...les dispositions relatives à la religion musulmane ne peuvent faire l'objet d'une revision constitutionnelle".

(105) Fhaury Maurice, "Consultation et représentation dans le Maghreb indépendant". Annuaire d'Afrique du Nord 1962, Paris 1962, pp. 11-25.

(106) Ibid., pp. 17-18.

Ces principes doivent exprimer une réalité puisqu'ils sont défendus non seulement par la monarchie mais également par l'un des deux partis politiques marocains les plus influents soit l'Istiqlal alors que l'autre, l'U.N.F.P. ne s'est pas ouvertement et explicitement prononcé contre eux. Comment alors concilier un système fondé sur une culture politique islamique avec ce que cela implique comme problème de participation (107) avec une démocratie de type occidental qui exige la participation? Si comme on l'a vu les forces progressistes ou autres qui désirent changer les structures actuelles ne créent pas une nouvelle culture politique dans laquelle pourrait s'enraciner les nouvelles structures, celles-ci ne serviraient nullement la démocratisation souhaitée. La démocratie implique un comportement politique spécifique or celui-ci n'est pas encouragé ni toujours compatible avec les principes de la culture politique marocaine dans son état présent. Il faut ajouter à ceci le deuxième problème soit celui du sous-développement socio-économique.

b) Sous-développement socio-économique et développement politique

Si on entend toujours le développement politique comme une démocratisation progressive on ne peut s'empêcher de constater que celle-ci ne peut s'effectuer que dans le cadre d'un développement plus généralisé. Le plus un peuple est évolué le plus il est capable de se gouverner et de faire un choix. L'inverse est également vrai. Pour qu'un peuple puisse se gouverner il est donc nécessaire qu'il ait une certaine

(107) cf. ci-dessus.

(108)

formation démocratique. Celle-ci n'est possible qu'avec l'éducation.

Comment procéder alors dans une population analphabète à plus de 70%?

Le problème de l'éducation n'est pas simplement celui de savoir lire ou écrire, mais également d'être capable de jugement et de reconnaître l'intérêt général là où il se trouve. La démocratie est aussi un jeu compliqué pour une population peu évoluée qui ne peut en saisir le sens et les mécanismes. Le vote, la représentation, la notion de contrôle par le peuple ou ses représentants; tout cela est tellement nouveau et combien étranger. Et si les élites peuvent facilement s'initier à ce jeu et vouloir l'adopter, les masses ont tellement de préoccupations d'ordre matériel, lesquelles, ajoutées à leur ignorance ne leur permettent pas d'être le citoyen et le militant qu'elles doivent être dans un système démocratique. Pour sortir de cet état de choses tout le monde prône un développement accéléré d'où une autre contradiction. Car

"Tout développement accéléré semble supposer un régime fort, capable de définir un plan rigoureux, de mobiliser les masses et de leur imposer de longs sacrifices. La démocratie occidentale est mal outillée pour une telle tâche".(109)

Le développement politique ne peut se faire sans un développement socio-économique. Pour que celui-ci, ait lieu, il faut nécessairement une grande
(110)
intervention de l'Etat. On ne peut maintenant qu'être convaincu du fait que toute simplification n'est que fausse ou trompeuse. Dans une phase de transition on ne peut aspirer à un but sans faire des sacrifices, sans établir des priorités afin d'éviter les contradictions. Le Maroc vit

(108) Le problème de l'éducation sera examiné en détail dans le chapitre V.

(109) Flaury Maurice, Consultation et représentation, op. cit. pp.17-18.

(110) C'est le développement instrumental auquel on s'est référé dans le premier chapitre.

certaines de ces contradictions, et c'est peut-être là une des principales causes de la lenteur de son évolution.

c) Les obstacles du développement politique⁽¹¹¹⁾

D'après l'analyse précédente on peut affirmer qu'en 1970 le Maroc a relativement réussi à dépasser la majorité des crises du développement.

L'identité nationale, un problème réel il y a à peine quinze ans, est une chose acquise dans les milieux urbains et devient de plus en plus une réalité dans les milieux ruraux.

La crise de légitimité est celle que le Maroc n'a réellement pas connue. Les circonstances socio-politiques et historiques dans lesquelles le Maroc a eu accès à l'Indépendance ont par ailleurs estompé toute possibilité d'une crise de régime. La monarchie fut acceptée et n'a pas eu de difficultés sérieuses à s'établir dans le vacuum créé par le départ des autorités du protectorat.

Les problèmes d'intégration ont été les plus difficiles à résoudre comme cela a dû se dégager de notre analyse car ils se posaient à plusieurs niveaux. Mais comme on l'a vu, déjà vers le début des années soixante les forces centripètes l'ont emporté sur les forces centrifuges.

Par contre les problèmes de pénétration, de participation et

(111) cf. ci-dessus chapitre I

de distribution des tâches politiques n'ont pas encore été totalement dépassées pour les raisons mentionnées et qui sont en grande partie reliées à la culture politique et à l'indétermination du leadership à agir directement sur celle-ci plutôt que de voir les possibilités d'évolution dans un simple changement de structures.

Conclusion

Il se dégage de ce qui précède que le développement politique est un long processus où interviennent plusieurs facteurs et où tous les composants s'influencent mutuellement et doivent à par cela accomplir un rôle indépendant et qui n'est pas moins déterminant que celui qu'elles accomplissent en fonction des autres. La constitution de l'Etat-nation est une oeuvre extrêmement vaste puisqu'elle va du domaine du psychique des individus à celui des structures concrètes au niveau national. L'action du leadership, même déterminée à atteindre certains objectifs spécifiques, est elle-même dépendante de plusieurs conditions dont la solidité du cadre national, une culture politique maléable et hospitalière aux innovations et finalement une population réceptive et qui se prête par ses qualités aux processus d'évolution. Quant aux structures, elles semblent totalement dépendantes des autres conditions que finalement leur rôle est secondaire d'autant plus qu'une fois que toutes les autres conditions favorables à l'évolution sont réunies, le problème des structures n'est qu'une simple question de choix. Si le Maroc connaît une certaine stagnation, c'est dû en grande partie au fait que les énergies sont dépensées dans le débat au sujet des structures plus qu'au sujet

de l'oeuvre qui devrait être accomplie à travers celles-ci. On semble donc réduire le problème du développement à celui du régime et non pas (112) à l'ensemble de la situation de sous-développement de la nation.

(112) L'opposition marocaine n'est pas la seule à défendre cette thèse: elle est également celle d'observateurs étrangers (i.e. E.C. Hagopian et D.E. Ashford dans leurs écrits cités).

CHAPITRE IV: Le développement économique

Introduction

Le phénomène du sous-développement se caractérise pas sa complexité. (113) L'économie n'en est qu'une dimension dont l'analyse peut être abordée à partir de plusieurs angles. Cependant la situation particulière des pays en voie de développement fait que des approches peuvent être plus valables que d'autres. Dès le début de cette étude nous avons adopté un ensemble de références et de facteurs déterminants des aspects essentiels au problème étudié. En résumant, ces références ont été ramenées à l'état constitutif de la nation, le leadership et sa détermination à effectuer les changements nécessaires, les structures et instruments qui sont à la disposition de ce leadership pour mener à bien son action, et finalement la réaction du milieu sur lequel s'exerce cette action et l'ensemble du climat socio-politique et économique dans lequel elle se déroule.

Pour l'analyse des aspects et problèmes du développement économique au Maroc, il faudrait examiner la décolonisation de l'économie et son indépendance par son érection en économie nationale et non pas de type colonial. Il faut également voir l'état de cette économie, sa structure et les problèmes de son développement. Le leadership est conscient de la nécessité de dépasser ces problèmes. Mais, divisé sur le plan politique, ses conceptions de l'acheminement à suivre quant au

(113) Yves Lacoste, Les pays sous-développés. Presses universitaires de France, 1962, page 7.

développement économique sont également diverses. Les perturbations politiques aggravent l'élaboration et l'exécution de la planification. Le tout se déroule dans un système économique non encore stabilisé pour ne pas dire défini.

1. Décolonisation et problèmes du développement économique

Règle générale, au Maroc comme dans tous les autres pays en voie de développement, les principaux problèmes auxquels doit faire face le nouvel Etat peuvent être ramenés à trois catégories. (114) L'Etat doit veiller à la création d'une économie adaptée à ses propres conditions au lieu de l'économie coloniale liée aux intérêts de la métropole. Il doit faciliter le développement d'industries et l'exploitation de ressources naturelles afin d'améliorer les conditions de vie de ses nationaux. Et finalement, puisque la majorité de la population vit de l'agriculture, l'Etat doit veiller à sa modernisation afin qu'elle puisse jouer son plein rôle dans la prospérité de la nation. Ceci ne peut être achevé sans la décolonisation et la recherche de l'indépendance économique.

a) Décolonisation et indépendance économique

La décolonisation et l'indépendance économique sont deux processus qui s'achèvent mutuellement en ce sens que par la décolonisation on commence déjà la réalisation de l'indépendance économique. Mais l'indépendance économique ne veut pas tout simplement dire la coupure des liens politiques et économiques avec l'ancienne métropole. L'indé-

(114) K.M. Panikkar: Problèmes des Etats nouveaux, Calman-Levy, Paris, 1959, pp. 85-86.

pendance économique se manifeste entre autres par la capacité de la nation de subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Il ne faut pas confondre cet état de choses avec une économie autarcique où aucun profit n'est tiré de la spécialisation, l'interdépendance et échanges internationaux. Une économie indépendante doit disposer de possibilités multiples au point de vue sources d'approvisionnement et marchés. C'est cette diversité des relations, sources et marchés, qui est une garantie de l'indépendance économique et par extension politique. Atteindre l'indépendance économique par la décolonisation est un but auquel aspire toute nation. (115)

Pour le Maroc, réaliser l'indépendance économique, consiste à déclencher les deux processus mentionnés simultanément. Celui de la décolonisation, soit l'élimination de tous les facteurs qui ont orienté et fait dépendre l'économie marocaine de celle de la France. Le deuxième processus consiste à créer une organisation économique interne appropriée. C'est aussi le problème de l'intégration économique. L'intégration suppose la création d'institutions, d'activités économiques qui permettront aux citoyens de participer à l'exploitation des richesses nationales et à en bénéficier. Le problème d'intégration est triple. Il relève du politique de l'économie et du socio-culturel. L'aspect politique de l'intégration a déjà été couvert dans cette étude, l'aspect économique le sera dans ce qui suit.

(115) Charles F. Stewart, The Economy of Morocco. Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1964, 234 pages, pp. 162-163.

b) L'intégration économique

Le problème d'intégration économique au Maroc a été mal abordé en 1956 et par la suite il a été aggravé par des facteurs non-économiques. Tout d'abord le Maroc ne s'est pas dépêché de redéfinir ses liens économiques avec la France et l'Espagne. Ces liens ont souffert d'abord du climat politique tendu qui régnait en Afrique du Nord jusqu'en 1962 à cause de la guerre d'Algérie et ensuite de l'irrégentisme marocain qui influençait de beaucoup les négociations économiques que le Maroc abordait soit avec la France soit avec l'Espagne. D'un autre côté ce n'est qu'en 1965 que le Maroc a abordé sérieusement des négociations avec la C.E.E. en vue de son association avec celle-ci. Auparavant les échanges se faisaient par l'intermédiaire de la France. Peut-être les dirigeants marocains étaient-ils trop préoccupés par des problèmes d'intégration plus immédiats soit ceux d'intégration économique, territoriale et sociale. La période du protectorat a légué au Maroc indépendant trois régions économiques d'orientations et de niveaux de développement différents. Le Sud était relativement développé et disposait d'une bonne infrastructure économique. Contrairement au Nord qui fait figure de cousin pauvre, la zone internationale de Tanger était devenue depuis la deuxième guerre mondiale, un grand centre financier et de libre échange. L'unification administrative, monétaire et fiscale de ces trois régions n'allait pas se faire sans soulever des problèmes par la suite des grandes différenciations sociales. Tanger a perdu ses privilèges de zone franche et le Sud a dû s'habituer au partage de ses richesses avec le nord en attendant que celui-ci atteigne le même niveau de développement. C'est ce que l'Etat marocain essaie de faire par l'intermédiaire du projet de dévelop-

pement D.E.R.R.O. auquel le gouvernement du Canada participe avec techniciens et capitaux.

Le problème de l'intégration du secteur moderne et du secteur traditionnel de l'économie demeure. D'ailleurs l'histoire du développement économique au Maroc se ramène à celle de l'élévation du secteur économique traditionnel au niveau du moderne et d'établir leur interdépendance. En 1956, comme aujourd'hui en 1970, soit quinze ans après, il y a toujours au Maroc deux secteurs économiques juxtaposés. Chaque plan de développement comme on le verra ultérieurement essaie de moderniser l'un et de faciliter l'expansion de l'autre. Malgré les efforts déployés, l'agriculture traditionnelle demeure archaïque. (116) Ces efforts ont débuté durant la période du protectorat et se continuent de nos jours comme l'illustre le Tableau de la page 99. Alors que l'agriculture traditionnelle tarde à se mettre à l'heure de la mécanisation, de la sélection des engrais et des cultures, l'artisanat connaît la concurrence des produits manufacturés plus pratiques et qui se vendent à des prix très compétitifs.

Comme tous les Marocains ont eu amplement le temps de s'en rendre compte, l'indépendance politique ne règle pas ces problèmes. Au contraire, celle-ci a provoqué une fuite des capitaux privés, un arrêt des investissements et le départ des techniciens et hommes d'affaires étrangers. Mais ces conséquences étaient prévisibles, et dans la

(116) Marthelot (P.), "Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc", in Tiers Monde, Tome II, 1961, pp. 137-169.

meilleure des circonstances, tout ce monde ne participait qu'à une croissance économique artificielle parce que de nature coloniale.

Les problèmes du développement économique au Maroc, ne se limitent pas à celui de l'intégration et ne sont pas uniquement imputables à celle-ci. Plusieurs relèvent de la structure de l'économie même et du manque de connaissances et de moyens pour modifier celles-ci.

c) Les structures de l'économie

L'économie marocaine est marquée par une dualité comme il a été
(117)
souvent mentionné. Chaque domaine présente un secteur moderne et
(118)
un secteur traditionnel. Ainsi en agriculture, le secteur traditionnel fait vivre 95% des ruraux sur 80% des terres cultivées. Ce morcellement des terres qui bloque tout effort de modernisation est aggravé par un système foncier extrêmement complexe. Répétons qu'on distingue entre terres privées (melk), terres collectives (bled jamaa les terres cédées dans le passé à des tribus pour service militaire (guich), et les terres léguées à des institutions religieuses (habous) et cultivées par des locataires. L'Etat tente, contre la méfiance et la réticence des ruraux, de dépasser ces problèmes en encourageant les expériences de coopératives et consolidant les petites propriétés.

(117) The Economic Development of Morocco, Published for the International Bank for Reconstruction and Development by the Johns Hopkins Press, Baltimore, 1966, pages 12-13.

(118) Par secteur traditionnel il faut tout simplement entendre le secteur très peu évolué.

Evolution des Agences de Modernisation Rurale au Maroc

1917	1937	1945	1957	1960	1962
		Secteurs de modernisation du paysanat (SMP) 1) activité économique 2) activité sociale	Centre de Travaux (CT) abandonné activité sociale, prend en charge "Operation Labour"		
		Centrale d'Equipe-ment Agricole du paysanat (CEAP) "provides funds and equipment to SMP's	Centrale de Travaux Agricoles (CTA)	Office National de l'Irrigation (ONI) exécute "Operation Labour" et autres travaux dans les périmètres inigués	Office National de Modernisation Rurale (ONMR) Travaux dans les périmètres non inigués.
	Caisse Centrale de Crédit et de prévoyance. 1) contrôle réservé de SIP 2) Prêts d'urgence à SIP				
	Caisse Régionales d'épargne et de crédit (CREG) 1) prêt en long terme 2) banque d'épargne				
Sociétés indigènes de Prévoyances (SIP) 1) Prêts à moyen et court terme 2) extension Agricole		Extension Agricole	Sociétés de Crédit Agricole et de Prévoyance (SOCAP) Financement de l'Opération Labour		

199b

Source: H.J. Van Wersh "Rural Development in Morocco" in Economic Development and Cultural Change, XVII October 1968, page 35 (adaptation)

Mais comme on le verra ultérieurement, on est d'accord pour reconnaître que seule une réforme agraire profonde pourrait solutionner les problèmes de l'agriculture traditionnelle. Entre temps, celle-ci est à la merci des conditions naturelles. Sa production demeure faible et ne cherche qu'à satisfaire les besoins personnels du paysan. Le secteur moderne de l'agriculture est entre les mains de colons européens. Les exploitations sont vastes et mécanisées. Elles sont gérées comme de véritables entreprises et sont tournées vers l'exportation et la commercialisation de la production. Enfin l'agriculture dans son ensemble compte pour plus de 30% du P.N.B. Dans un pays où les 3/4 de la population vivent dans les campagnes, ce pourcentage est insuffisant et l'on comprendra pourquoi tous les plans de développement accordent 25% et plus du total des investissements publics à la modernisation de l'agriculture.

L'artisanat subit une crise plus grave que celle de l'agriculture. En plus d'être concurrencé par les produits des manufactures modernes, il est victime de l'évolution sociale conduisant à un usage de plus en plus fréquent des produits occidentaux importés et de plus en plus fabriqués sur place. L'intervention de l'Etat dans ce domaine a été minime mais se fait plus fréquente par le contrôle de la production, la création d'ateliers et de centres d'apprentisages. L'artisanat se spécialisera sans aucun doute dans la production de certains articles comme les tapis et le travail du cuir et du bois. Il finira par abandonner la fabrication des autres produits aux ateliers modernes. Entre temps, l'Etat doit se préoccuper de faciliter cette évolution et

d'améliorer le sort des milliers de Marocains qui dépendent encore de cette activité pour leurs revenus.

Avec l'artisanat, l'industrie compte pour 13% du P.N.B. L'industrie est essentiellement une détransformation et met sur le marché surtout des produits de consommation. Les premières industries à se développer ont été les industries de transformation des produits agricoles. Aussi les industries alimentaires forment-elles le groupe le plus important des industries de transformation. Depuis 1956, l'industrie du textile a connu un essor sans précédent. Elle est suivie de loin par les tanneries industrielles et les fabriques de chaussures. L'industrie du bâtiment a compté pour 7% du P.N.B. au début des années cinquante. Après un déclin, elle a repris son expansion par la suite d'investissements publics à partir de 1959. Finalement, depuis le début des années soixante on a vu l'installation d'industries chimiques, une raffinerie de pétrole (S.A.M.I.R.), des chaînes de montage de voitures (S.O.M.A.C.A.) et de machines agricoles (Tarik), pour ne citer que quelques-unes. Ces industries travaillent à l'abri d'un tarif douanier et même si le pouvoir d'achat demeure très bas, elles peuvent compter sur un marché de 2.5 millions de consommateurs vivant du secteur moderne de l'économie. Aussi l'industrie même si elle n'occupe qu'un rang secondaire dans le P.N.B., elle connaît, malgré les difficultés qui seront exposées ultérieurement, une expansion assez remarquable. Par exemple, les industries de transformation ont connu une croissance de la production d'ensemble de 28% entre 1958 et 1963 avec les variations suivantes:

Industries de transformation de métaux	- 3%
Industries chimiques	11-
Industries alimentaires	21-
Industries du cuir	21-
Industries du papier et du carton	34-
Céramique et matériaux de construction	37-
Industries textiles	83-

Source: Jean-Louis Miège: Le Maroc, P.U.F. Paris 1966, page 116.

Mais le rôle de l'industrie dans le développement économique demeure très faible. Ainsi cette jeune industrie ne tire pas, sauf exception, un grand profit de l'existence des ressources minières du pays. En effet, la production minière n'est que très partiellement traitée sur place, bien qu'en quantité et diversité comme le démontre le tableau suivant, elle offre les matières premières nécessaires à un développement industriel.

Production minière (en tonnes)

Année	Charbon	Pétrole	Fer	Plomb	Zinc	Manganèse	Phosphate
1925	0	0	800,000	1,763	889	340	715,643
1930	980	26	648,000	7,404	1,031	16,000	1828,430
1935	52,696	110	799,000	193	0	24,862	1359,338
1940	143,500	4,508	466,000	30,739	4,553	104,600	739,815
1945	178,000	3,395	737,100	15,451	1,754	45,200	1623,095
1950	367,869	39,316	1379,190	65,874	22,766	277,266	3872,241
1955	467,000	102,456	1342,800	122,344	78,033	411,000	5328,855
1958	509,999	74,327	1538,426	136,938	86,771	410,000	6336,000
1962	370,000	127,307	1148,354	131,284	58,354	469,000	8161,960
1963	404,200	149,901	1034,539	106,073	58,618	335,000	8548,414
1964	400,000	120,000	888,000	104,000	81,000	341,000	10097,000
1965	418,000	-	951,000	113,000	95,000	376,000	9824,000
1966	451,000	-	1017,000	119,000	94,000	372,000	9439,000
1967	482,000	-	884,000	116,000	83,000	286,000	9945,000
1968	451,000	-	807,000	120,000	68,000	160,000	10511,000

Source: J.-L. Miège, op. cit. page 109 et Monde Diplomatique, Mars 1970, page 34.

Comme on le voit, cette production minière est assez importante. (119)
 Elle fournit 30% des ventes du Maroc et plus de 50% de ses devises.
 Son expansion sans un développement industriel local basé sur ces ressources maintiendra le Maroc dans l'état de sous-développement caractérisé par l'exportation des ressources naturelles à l'état brut et l'importation de produits manufacturés. C'est le type d'échanges caractéristiques d'une économie sous-développée.

Le tourisme connaît depuis le début des années soixante un rythme de croissance très satisfaisant et ne connaît pratiquement pas d'obstacles. Par contre, les autres secteurs de l'économie déjà mention- (120)
 nés connaissent des problèmes qu'ils tentent toujours de dépasser.

L'agriculture ne pourrait connaître aucun progrès sans un changement du système foncier qui permettra la mécanisation, l'irrigation et l'usage de techniques modernes. Encore faut-il que les habitudes de travail, les superstitions et réticences d'un monde rural primitif soient vaincues. Le développement de l'industrie est déjà facilité par l'existence d'une bonne infrastructure et de ressources premières. En attendant que le secteur privé prenne à sa charge le développement industriel l'Etat y joue un grand rôle. Mais l'expansion et l'accroissement de la production demeurent insatisfaisants ou mal orientés.

(119) J.L. Miège, op. cit. page 109.

(120) Oved (G.), "Problèmes du développement économique au Maroc", In Tiers Monde Tome II, 1961, pp. 355-398.

Cependant aucune réforme ne saurait être accomplie sans l'abondance de cadres de techniciens et de capitaux pour l'exécuter. A la formation de cadres et de techniciens, la planification du développement au Maroc accorde une grande place. Les capitaux privés que l'Etat sollicite tant, se montrent très récalcitrants à s'investir. Plus grave encore le système économique est demeuré indéfini depuis l'indépendance. (121) La décolonisation économique du Maroc se fait à un rythme trop lent. Alors que les leaders marocains sont encore à se débattre avec leurs formulations des conceptions du développement que le Maroc devrait adopter et les modalités de leur mise en application.

2. Le Leadership et ses conceptions du développement économique

Dans les pays en voie de développement, le rôle du leadership dans la planification et la relance économique est déterminant. Référence à l'importance de ce facteur a déjà été faite dans ce texte. (122) On se propose dans ce qui suit d'analyser les conceptions du développement économique au Maroc telles qu'elles sont perçues par les trois principaux partis politiques qui ont des "doctrines" économiques suffi-

(121) Samir Amin, L'Economie du Maghreb, volume I: La Colonisation et la décolonisation, volume II: Perspectives d'avenir, Paris, Editions de Minuit 1966, cf. volume I pp. 334-341.

(122) Voir chapitre Premier pour les références conceptuelles et le chapitre III pour le rôle du leadership dans le développement politique. Ce problème a fait l'objet d'une analyse détaillée dans Wilfred Malenbaum, Economic Factors and Political Development in: A.A.M.A. of Pol. and Soc. Sc. March 1965, pp. 41-51 et J.J. Spengler "Economic Development: Political Preconditions and Political Consequences in Journal of Politics, volume 22, no 3, August 1966, pp. 387-416.

samment établies et de voir également, face à ces conceptions, la pratique gouvernementale et ses conséquences. On peut s'interroger, à la lumière de ce qui précède, sur le choix du système économique qui s'est effectué après l'indépendance et de la validité de ce choix. Serions-nous alors en mesure de dire à quoi est dû la stagnation sinon la regression de la situation économique au Maroc. Est-elle due aux conceptions, au choix effectué en 1956 ou plutôt à l'hésitation et à l'indétermination du leadership à effectuer les réformes profondes nécessaires pour toute relance économique?

a) Le Parti Istiqlal

En matière économique, l'orientation de l'Istiqlal est ambiguë. Il ne prône pas le capitalisme mais ne propose pas pour autant des réformes socialistes. Cette attitude s'expliquerait peut-être par le désir du parti de garder ses bases populaires tout en n'effrayant pas sa clientèle bourgeoise de Casablanca et de Fès. A la recherche d'une vie moyenne, l'Istiqlal se perd dans des formules qui peuvent être interprétées par chacun à sa façon mais qui au fond se distinguent par un manque de clareté et de rigueur. Ainsi dans une interview accordée à "La vie française" du 27 mars 1959, M. Allal-El-Fassi, président de l'Istiqlal déclarait que la voie choisie par le parti n'était "Ni capitalisme, ni communisme, je serais plutôt pour un socialisme musulman et une démocratie réelle". Les Motions du Congrès de l'Istiqlal tenu à Casablanca du 12 au 14 février 1965, pourraient peut-être éclaircir

(123)
 cette formule. Lors de ce Congrès, l'Istiqlal déclare que les mesures prises par l'Etat pour la modernisation de l'agriculture sont timides et insuffisantes. L'Istiqlal se prononce pour la nationalisation des terres de colonisation sans indemnisation des colons. Il propose une réforme agraire sans pour autant en spécifier la nature. Certes, il propose comme les autres partis d'ailleurs, la formation d'unités de production techniquement et économiquement viables. Il veut mettre à la charge de l'Etat l'encadrement des agriculteurs et la garantie de débouchés pour leurs produits. Bien que les motions du Congrès ne soient pas très spécifiques, l'Istiqlal semble vouloir faire jouer un grand rôle à l'Etat dans le développement agricole. Cependant on est en droit de mettre en doute la profondeur de la réforme agraire que pourrait entreprendre l'Istiqlal quand on connaît que parmi sa clientèle rurale se trouvent de grands propriétaires terriens et qu'une réforme occasionnerait une redistribution des terres qui se ferait à leurs dépens.

Quant à l'industrialisation, l'Istiqlal trouve qu'aucun progrès n'a été accompli dans ce domaine, qui n'avait même pas une place prioritaire dans le plan Triennal 1965-1967. L'Istiqlal fait retomber l'échec dans le domaine industriel sur le manque d'interventions adéquates par l'Etat et l'accumulation d'erreurs par les organismes étatiques responsables du développement industriel. Le Parti Istiqlal voit la solution

(123) Documents, Annuaire d'Afrique du Nord 1965. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1965, Motions du Congrès de l'Istiqlal, 12-14 février 1965. pages 680-690.

du relancement industriel dans le redressement des finances publiques, l'adoption d'un plan national de développement qui accorderait une plus grande place au développement industriel dans lequel l'Etat jouerait un très grand rôle, en ce sens qu'il prendrait en charge tous les domaines où le secteur privé serait défaillant. L'Istiqlal voit également la nécessité d'intégrer agriculture et industrie, et de procéder à la marocanisation de l'ensemble du secteur industriel et finalement d'améliorer le sort des artisans qui constituent plus d'un demi-million de travailleurs. Tout ceci selon l'Istiqlal pourrait être accompli par l'élaboration et l'exécution d'un plan rigoureux.

Dans la pratique, l'Istiqlal enregistre avec satisfaction
(126)
plusieurs politiques gouvernementales, mais ne se montre nullement déterminé à appuyer les réformes de structures nécessaires pour engager la nation définitivement dans une voie ou l'autre. Les hésitations et l'indétermination sont des caractéristiques malheureusement bien communes à toutes les teintes et catégories du leadership marocain.

b) L'Union Nationale des Forces Populaires

(127)

Les Résolutions du IIe Congrès de l'U.N.F.P., faisant
état du bilan du développement du Maroc après six années d'indépendance,

(126) Jacques Robert: La Monarchie marocaine, op. cit. pages 212-213.

(127) Annuaire d'Afrique du Nord 1962, Documents pages 763-768.
Résolutions du IIe Congrès de l'U.N.F.P. (2 juin 1962). Aussi
M. Ben Bartra: Option Révolutionnaire au Maroc, F. Maspéro,
Paris, 1966, pour une exposition détaillée de la doctrine de
l'U.N.F.P.

constatent que le fait colonial demeure prédominant. Selon l'U.N.F.P., ceci est dû au fait que l'orientation économique marocaine depuis l'indépendance, a eu lieu en faveur d'une oligarchie étrangère et d'une partie restreinte de la bourgeoisie marocaine qui est solidaire des exigences du capitalisme étranger du fait de son admission dans le secteur moderne de l'économie.

Les structures coloniales de l'économie ont été maintenues avec comme conséquence, l'accroissement de la misère des masses populaires et de leur prolétarianisation. La féodalité, pourtant compromise avec le colonialisme lors de la lutte de libération nationale, conserve ses intérêts dans les campagnes et renforce sa domination sur le monde rural pour contrecarrer toute tentative de réforme agraire authentique. Pour l'U.N.F.P., en plus du régime, l'économie marocaine demeure téléguidée de l'extérieur. Cette situation demeure caractérisée par la dualité économique et sociale et l'absence de toute harmonie.

L'U.N.F.P. rejette par conséquence l'option capitaliste qu'il estime contraire aux intérêts des masses populaires et incapable de sortir le pays de la dépendance et du sous-développement. Le maintien de cette option aboutirait au maintien d'une économie de type colonial dont seuls les intérêts étrangers et une minorité bourgeoise tireront profit. Pour dépasser cette situation, l'U.N.F.P.

Affirme que seule la socialisation des moyens de production, permet de se libérer de la dépendance et du sous-développement de réaliser une véritable planification de l'économie, d'appliquer une réforme, agraire authentique

(127)

et d'édifier une société juste et prospère.

L'option socialiste de l'U.N.F.P. sera réalisable, grâce à une réforme agraire et à une nouvelle politique économique. La réforme agraire sera basée sur un certain nombre de principes selon lesquels la terre appartiendra à ceux qui la travaillent. La terre marocaine ne saurait être exploitée que par des paysans marocains. La détermination des cellules d'exploitation de base et leur organisation dans un plan économique préétabli est un prérequis. La planification agricole sera basée sur l'autogestion et la socialisation du matériel et du crédit agricoles ainsi que de la commercialisation des produits. Par ailleurs, la politique économique comporterait une transformation totale des structures de l'économie par l'intégration des différentes activités et la planification dans l'intérêt du peuple. Cette nouvelle politique, grâce à une industrialisation planifiée dans un cadre entièrement socialisé viserait la création d'une industrie lourde capable de contribuer à l'équipement rapide du pays. Finalement, cette politique entend s'appuyer sur le capital humain et son investissement au profit de la transformation des structures économique, sociale, politique et culturelle.

Contrairement à l'Istiqlal, l'U.N.F.P. invite à un engagement définitif dans la vie du socialisme. Cet engagement est incompatible et ne pourrait se faire sans bouleverser la forme politique actuelle de l'Etat.

(127) Résolutions du IIe Congrès de l'U.N.F.P. (2 juin 1962) in Annuaire d'Afrique du Nord. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1962.

c) Le Parti Socialiste Démocratique (P.S.D.)

Le Parti Socialiste Démocratique est le dernier venu sur la
 scène politique marocaine. (128) Cela ne l'empêche pas d'avoir un des
 programmes les plus détaillés qui puissent exister. (129) Dans l'éventail
 des forces politiques marocaines, le P.S.D. pourrait être placé au centre.
 Cependant dans son programme il se prononce pour des réformes de struc-
 tures et l'engagement dans la voie socialiste. "Le développement de
 l'économie marocaine sera socialiste ou ne sera pas." Pour le P.S.D.,
 seul le socialisme peut permettre une expansion de l'économie marocaine
 à un rythme satisfaisant. Il est pour la marocanisation de l'économie
 et une juste redistribution des revenus. L'Etat doit jouer un rôle pré-
 dominant dans le développement aussi bien au niveau de la conception
 que de l'exécution. Les réformes de structures toucheraient à l'agri-
 culture où le P.S.D. voit la nécessité de procéder à une redistribution
 des terres et l'exploitation par l'intermédiaire d'unités viables.
 L'Etat doit procurer les moyens techniques et l'organisation rationnelle
 dont le décollage de l'agriculture a besoin. Comme l'U.N.F.P., le P.S.D.
 réclame que la terre soit attribuée à ceux qui la travaillent. Pour le
 P.S.D. c'est là une mesure de justice sociale. La réforme des struc-

(128) cf. chapitre III

(129) Annuaire d'Afrique du Nord 1964, C.N.R.S. Paris 1964, pages 609-632. (1) Texte de la proclamation lue le 14 avril 1964 à la tribune du Congrès Constitutif du P.S.D., (2) Statuts du Parti établi au II Congrès du P.S.D., Mai 1964.

tures commerciales aurait pour objectif de créer des coopératives de ventes et d'achats afin d'éliminer les intermédiaires et d'accroître ainsi le pouvoir d'achat des masses. Dans le domaine industriel, la réforme des structures permettrait à l'Etat de contrôler étroitement les secteurs industriels et miniers de base. La réforme des structures administratives donnerait à l'Etat les moyens pour exécuter sa politique lui permettant de faire usage de véritables instruments de planification.

Ce sont là les principes généraux sur lesquels se base le programme économique du Parti Socialiste Démocratique. On ne peut s'empêcher de constater la ressemblance de ces principes avec l'option socialiste de l'U.N.F.P. Cependant la composition sociale et le rôle joué par le leadership du P.S.D. depuis 1964 fait que l'on s'interroge sur, non seulement la possibilité de l'application de ce programme, mais également sur le sens réel de la terminologie et des prétentions socialistes de ce programme.

d) La pratique gouvernementale

Lors du Discours du Trône du 3 mars 1962, le Roi Hassan II rappelait que

"Le régime choisi et adopté par le Maroc est celui de la démocratie dans le domaine politique, de la justice en matière sociale, de l'équilibre sur le plan économique et du non-alignement de notre politique étrangère.

C'est une politique d'émancipation de l'individu et de son association effective à la conduite des affaires du pays, une politique qui le met à l'abri de la misère et de la maladie, le soustrait à l'ignorance et assure la justice et la sécurité. Elle tend par ailleurs à une meilleure exploitation des richesses au profit de l'ensemble de la communauté à une répartition équitable du revenu national dans le cadre du respect de la liberté, ouvrant toute grande la voie à l'initiative

privée afin que chacun puisse soutenir par son effort personnel les efforts déployés par l'Etat dans les domaines de la conception et de l'exécution pour assurer une prospérité nationale dans tous les domaines."(130)

Dans la pratique, ce choix se traduit par une série de mesures spécifiques pour résoudre certains problèmes, ainsi que par une conception particulière de la forme et des moyens du développement. L'Etat semble avoir reconnu la gravité du déséquilibre social entre les populations rurales et urbaines. Sa politique semble avoir voulu établir un équilibre harmonieux entre ces deux mondes aussi qu'entre les différents secteurs de l'équipement. Aussi entre 1959 et 1962 les crédits du budget pour le programme d'équipement sont passés de DH350 millions à DH505 millions. (131) L'accent a été mis sur l'agriculture l'irrigation, les travaux publics, l'éducation nationale, la santé publique et l'industrialisation. Comme mesures spécifiques adoptées par l'Etat rappelons le lancement en 1961 de la Promotion Nationale qui a pour objectifs la lutte contre le sous-emploi, une mobilisation d'ensemble et l'intégration, ainsi qu'influencer la modernisation des méthodes de travail. Afin de donner une impulsion à l'agriculture, l'Etat a créé des institutions spécialisées avec comme objectif premier l'accroissement des rendements. Parmi ces institutions on peut compter l'Office

(130) Annuaire d'Afrique du Nord 1962. Documents, discours prononcé par S.M. Le Roi Hassan II le 3 mars 1962, pages 756.

(131) Annuaire d'Afrique du Nord 1962, op. cit. page 758.

(132)

National de l'Irrigation (O.N.I.), l'Office National de Modernisation Rurale (O.N.M.R.), la Caisse Nationale de Crédit Agricole et l'Institut National de la Recherche Agronomique. Par ailleurs, l'Etat a encouragé le système coopératif et a procuré dans une certaine mesure un enseignement agricole et l'encadrement des paysans. Pour faciliter le développement industriel, l'Etat a pris en charge les entreprises industrielles de base que le secteur privé ne peut créer par ses seuls moyens. L'Etat par contre encourage toute initiative privée tendant à investir des capitaux aux fins de participer à l'équipement et à l'industrialisation du pays. Le Code des investissements a été conçu de manière à faciliter ces initiatives. Le Fonds National d'Investissement a pour but de mobiliser l'épargne comme celui de la Promotion Nationale est de mobiliser le potentiel humain. La nouvelle fiscalité, tout en encourageant la production exonère les petits cultivateurs d'impôts. Sur un plan général, l'Etat a procédé à la marocanisation des établissements bancaires et des assurances, et à la nationalisation de l'énergie électrique et des chemins de fer. Il a également procédé à l'amélioration de la législation sociale pour sauvegarder les droits et les intérêts de la classe ouvrière et s'est fortement préoccupé de la formation des cadres.

Toutes ces mesures ont découlé d'un choix de système économique effectué à la veille de l'indépendance. Ce choix lui-même était basé sur certaines suppositions et hypothèses. C'est en partie à cause d'hésitations dans l'application de ce choix par la suite, que le développement économique n'a pas connu de progrès spectaculaires.

(132) Brunet, Jean: "L'Office National des Irrigations au Maroc", in Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris, 1962, volume I pp. 249-269.

e) Un système économique indéfini

Après l'indépendance, les dirigeants marocains ont opté pour un système d'économie à centres de décisions multiples, c'est-à-dire un où l'esprit d'entreprise et le capital privé joueraient un rôle de premier plan. Les appels officiels à l'initiative privée étaient nombreux. D'autre part, le climat politique entre 1958-1960 et les interventions fréquentes et parfois contradictoires de l'Etat ont brouillé les règles du jeu. "On peut dire que le régime économique marocain a évolué d'un capitalisme décentralisé fortement teinté d'interventionisme (133) vers un capitalisme d'Etat fortement teinté de libéralisme". Ce changement d'orientation effectuée sans prévisions sur une courte période a effrayé les capitaux étrangers qui ont refusé de s'investir dans un pays où les règles du jeu économique n'ont pas été définies et d'un autre côté a réduit à une simple routine l'activité économique interne. La détermination du système économique et des règles qui le gouvernent sont essentielles pour gagner la confiance des agents économiques sur lesquels on compte faire reposer la responsabilité du développement. Or, le Maroc semble hésiter encore entre un système purement étatique et un système purement capitaliste faisant appel selon les circonstances aux moyens de l'un ou de l'autre. Les agents économiques sont fort mal à l'aise dans un tel système et ne manquent pas de demander une définition

(133) Bertrand Munier, Chronique Economique, in Annuaire d'Afrique du Nord, 1965, page 351, C.N.R.S. Paris 1965.

de la situation. Ils ont souvent rappelé au Ministre de l'Economie Nationale qu'il faudrait

que l'Etat précise clairement ses options dans le cadre économique et qu'à travers ces options, il définisse le rôle de chacun dans le système en place... Les investisseurs privés sauront alors de manière bien précise les limites de leur action et choisiront en conséquence de s'adapter ou de s'abstenir. Il faudrait aussi, qu'une fois définie, la règle du jeu soit respectée par tous, l'Etat se devant de donner l'exemple en la matière. Il ne faudrait pas notamment, qu'une telle politique puisse être remise en cause par le moindre commis qui, obéissant à son humeur du moment, puisse contrecarrer n'importe qu'elle entreprise". (134)

Ce ne serait pas exagérer que de dire que le système économique marocain est encore en crise de définition. Les forces socio-politiques et économiques n'ont pas exercé encore les pressions nécessaires pour faire redresser cette situation par l'Etat. De leur côté, les autorités procèdent avec énormément d'hésitations dans l'application d'une politique économique qui ne manque pas de lacunes. Entre temps un débat stérile au sujet des réformes des structures aussi bien politiques qu'économiques se poursuit et personne n'en souffre plus que la planification du développement économique même. Dans ce débat on constate,

qu' "en ce qui concerne la modification du cadre institutionnel de l'économie en fonction de certains objectifs, on peut apercevoir l'action de deux tendances qui s'affrontent: l'une estime que la condition nécessaire et suffisante de la croissance est la modification des structures

(134) Réponse de M.A. Benkirane au Discours du Ministre de l'Economie lors du Dîner-Débat des Jeunes Patrons à Casablanca, 15 novembre 1964. in Annuaire d'Afrique du Nord, 1964, C.N.R.S. Paris 1964, pages 637-638.

économiques et sociales. L'autre, mesurant la longueur du chemin à parcourir en raison, notamment, de la trop lente évolution des structures mentales, soucieuses des problèmes immédiats de conjoncture, de résorption du chômage, d'équilibre des Finances publiques, tend à faire passer la solution de ces problèmes avant la mise en oeuvre de profondes réformes de structures dont les résultats concrets peuvent exiger d'assez longs délais."(135)

Entre temps, doté pourtant d'instruments valables et d'une bonne expérience dans le domaine de la planification, le Maroc continue d'élaborer des plans de développement qui, soit n'atteignent pas pleinement leurs objectifs, soit sont abandonnés en cours de route. Nous nous proposons d'examiner ces plans et de tenter de découvrir quelques-unes des raisons susceptibles d'expliquer leurs succès très partiels. Peut-être pourrions-nous déterminer si les erreurs sont imputables au mode d'élaboration, au contenu ou à l'exécution de ces plans.

3. L'incidence du politique sur la planification du développement

a) Le leadership et le potentiel de planification

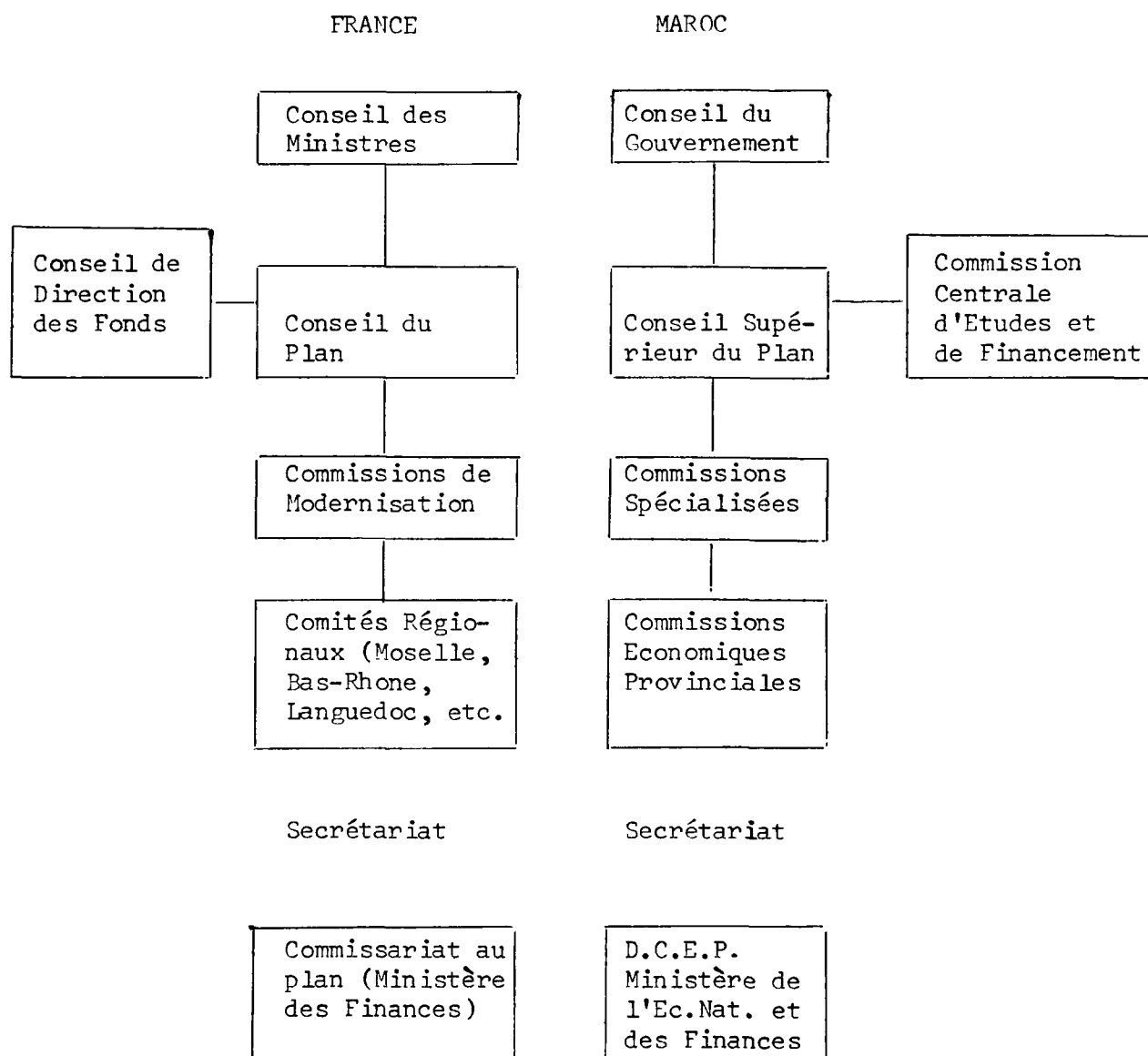
On a déjà fait état du désaccord des forces politiques quant aux formes des structures politiques du pays. Il a également été évident que le désaccord sur le plan politique se reflète sur le plan économique. Ainsi l'orientation économique du pays n'est pas encore entièrement déterminée. Cette indétermination s'illustre bien dans le domaine de la planification. L'insidence de l'indétermination du leadership politique

(135) Pierre-Henry Dupuy, Le Trésor, la Croissance et la Monnaie au Maroc. Paris, Librairie de Médicis, 1965, 264 pages page 119.

et du système économique a des effets négatifs sur la planification du
(136)
développement économique. Pourtant, le Maroc, dès son indépendance disposait d'un très bon potentiel de planification. Ni les hommes, ni les idées, ni l'organisation ne manquaient. Cependant, la planification a dès le début souffert des luttes entre les forces politiques et surtout d'un manque de leadership déterminé à exécuter les plans élaborés par des organismes spécialisés qui avaient acquis une expérience dans leur domaine. Les services de planification au Maroc avaient, depuis la deuxième guerre mondiale, appris beaucoup de leurs homologues en France. Le schéma qui suit peut témoigner du moins de la ressemblance.

(136) Douglas Elliott Ashford, Morocco-Tunisia Politics and Planning,

LES ORGANISMES DE PLANIFICATION AU MAROC ET EN FRANCE (1957)



Source: Albert Wateston, Planning in Morocco, The Economic Development Institute, International Bank for Reconstruction and Development. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1962, page 17.

En plus de cette organisation, un autre facteur prédisposait favorablement le Maroc à planifier son développement. En effet, le Maroc disposait depuis longtemps d'un système traditionnel socio-économique et politique bien établi qui aurait pu être mis au service de la planification moderne et faciliter son implantation ainsi que celle des nouvelles attitudes, comportements et valeurs qu'elle implique. Au lieu d'utiliser le système traditionnel à cette fin, le leadership en a fait plutôt un instrument de rappel à l'obéissance de l'autorité politique établie. Plus encore, on s'est servi des talents des forces traditionnelles dans la défense et le maintien du statu quo plutôt que dans l'innovation et l'exécution des plans de développement.

Ceci nous amène à constater que le leadership n'a pas réellement reconnu la nécessité et l'urgence de la planification après l'indépendance. Alors que les partis politiques dépensaient leurs énergies dans des discussions et activités stériles, le Roi exerçait ses pouvoirs par l'intermédiaire de cabinets dont les ministres se sont constamment plaints de ne pas disposer de suffisamment d'autorité et de moyens pour remplir convenablement leur tâche. Cette situation a pour conséquence de faciliter l'intrigue politique et de ne faire retomber les responsabilités sur personne. À l'incertitude de la gestion gouvernementale, la multiplicité des partis n'a apporté aucun contrepois valable. Aussi les Marocains mettent-ils du temps à repenser les structures économiques du pays. Fallait-il continuer les

mesures envisagées sous le protectorat ou ériger de nouvelles structures pour répondre aux besoins d'une nation souveraine? Cependant, la recherche d'un système économique, n'a pas empêché les autorités d'élaborer plusieurs plans de développement.

b) Les Plans

A la veille de l'indépendance, le Deuxième Plan de Modernisation et d'Equipeement était en cours d'exécution. Le premier plan ayant couvert la période 1943-1953, ne rentre pas dans le cadre de cette étude.

- Le Deuxième Plan de Modernisation et d'Equipeement 1954-1957.

Le Deuxième Plan s'est particulièrement inquiété du retard accusé par l'agriculture traditionnelle. Aussi les investissements publics en irrigation, travaux publics et habitat ont connu un accroissement sensible. Cependant, les investissements dans l'industrie étaient laissés au secteur privé. Dans les autres secteurs, le total des investissements publics remontait à un total de 225 billions de francs marocains pour la période 1954-1957. Cette somme était répartie comme suit:

<u>SECTEUR</u>	<u>BILLIONS DE FRANCS</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Transport	27.3	12.1
Communications	9.7	4.1
Irrigation	40.7	18.1
Energie	19.5	8.7
Agriculture et Forêts	32.0	14.2

<u>SECTEUR</u>	<u>BILLIONS DE FRANCS</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Pêche, Marine		
Marchande et Industrie	1.3	12.1
Mines	12.7	5.7
Education	15.8	7.0
Habitat	29.2	13.0
Santé Publique	8.0	3.6
Edifices Publics	8.5	3.8
Travaux Municipaux	19.6	8.7
Divers	0.4	0.2
Total	224.7	100.0

Source: Deuxième Plan de Modernisation et d'Equipement, pp. 289-297.

Ce programme d'investissement n'a pas été interrompu ni modifié par la suite de l'Indépendance en 1956. Le Plan 1954-1957 a atteint ses objectifs dans le domaine de l'habitat, de l'agriculture traditionnelle et de l'artisanat.

- Plan Biennal d'Equipement, 1958-1959.

C'est le premier plan préparé par le Maroc indépendant. En réalité ce n'était pas un plan dans le sens stricte du terme, mais un programme transitoire d'investissements et de coordination. Transitoire d'investissements et de coordination. Transitoire parce qu'il devait permettre le passage du plan précédent à un autre plan à long terme 1960-1964. Durant la période de transition (deux ans) les spécialistes allaient accumuler les données, les analyses et procéder à l'élaboration du plan à long terme. Cependant, le Plan Biennal 1958-

1959 avait des objectifs bien précis. Il devait: a) accroître la production agricole, b) stimuler la production industrielle et c) (137) préparer en nombres suffisants des cadres et des techniciens. Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoyait une grande participation de l'Etat dans l'agriculture par des investissements dans le drainage, l'irrigation et le reboisement des terres, la diffusion des méthodes agricoles modernes et l'organisation de coopératives, la construction de facilités pour l'emmagasiner de tous les produits agricoles et finalement en développant et facilitant le crédit. Pour stimuler la production industrielle et le commerce, l'Etat allait se baser uniquement sur des politiques économiques incitatives pour les capitaux privés et non pas investir lui-même. Pour la formation de cadres et de techniciens, le Plan prévoyait la construction d'écoles secondaires et techniques, la formation de professeurs et d'ouvriers spécialisés.

Pour atteindre ces objectifs, les dépenses d'investissements publics prévues par le Plan se répartissaient comme suit:

<u>Secteur</u>	<u>Billions de Francs</u>	<u>Pourcentage</u>
Agriculture	17.3	19.3
Irrigation	14.1	15.7
Energie, Industrie et Commerce	5.8	6.5
Transport et Communications	13.5	15.1
Habitat	14.9	16.7
Education, Culture et Services Sociaux	12.4	13.9

(137) Waterston: Planning in Morocco, op. cit. page

<u>Secteur</u>	<u>Billions de Francs</u>	<u>Pourcentage</u>
Investissements	8.0	8.9
Administratifs		
Divers	<u>3.5</u>	<u>3.9</u>
Total	89.5	100.0

Source: Rapport, Division de la Coordination Economique et du Plan.
Plan Biennal d'Equipement, 1958-1959, Rabat 1958, page 73.

Le Plan Biennal a été extrêmement critiqué à l'Assemblée Nationale Consultative. L'Union Marocaine du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (U.M.C.I.A.) y voyait un excès de dirigisme étatique; alors que l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.) trouvait que l'Etat n'allait pas intervenir suffisamment dans l'économie pour la promouvoir et la réglementer au profit de tous. Finalement le Plan fut adopté avec des altérations mineures à sa forme originale.

L'exécution du Plan a rencontré plusieurs difficultés, entre autres, l'insuffisance de techniciens et cadres pour débiter les réformes des structures agricoles traditionnelles, la méfiance des investisseurs et le départ des cadres et capitaux étrangers. Aussi, à la fin de 1959, le Plan n'avait pas pleinement atteint ses objectifs. Mais pendant cette même période, des mesures positives furent prises pour inciter les investissements industriels et provoquer la modernisation de l'agriculture. En plus, d'une politique fiscale très accueillante, l'Etat a créé le Bureau d'Etudes et de Participation Industrielles (P.E.P.I.) et la Banque Nationale pour le Développement Economique (B.N.D.E.). La première

(138) Bertrand Munier, La Banque Nationale pour le Développement Economique du Maroc. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1965, 228 pages.

institution aide à financer les investissements industriels à long terme et prépare des études et des projets de développement industriel dont elle participe à l'exécution conjointement avec des capitaux privés. La seconde procure des prêts à moyen et long terme pour l'industrie privée et participe avec l'Etat à l'exécution des grands projets officiels. La Société d'Etudes et de Coordination Industrielle Marocaine, constituée également durant cette même période, étudie les conditions du Marché Marocain et recherche les possibilités de développement des industries métallurgiques et mécaniques. Enfin la création en juin 1959 de la Banque du Maroc marquait l'indépendance du Maroc de la zone franc et des institutions financières étrangères. Rappelons que de son côté l'agriculture a connu le lancement de l' "Opération Labour" qui voulait organiser les petits cultivateurs en coopérative et mettre à leur portée les techniques modernes de l'agriculture. Malheureusement son succès initial a décliné les années suivantes. (139)

La période transitoire du Plan Biennal devait permettre au gouvernement de gagner les forces socio-politiques et économiques à l'idée de la nécessité de la planification et d'accumuler lui-même les données nécessaires pour l'élaboration du Plan Quinquenal 1960-1964. Si l'on en juge par les résultats obtenus on ne peut s'empêcher de conclure que cette période a été insuffisante pour la réalisation de ces deux buts.

(139) Van Wersch, Herman J. "Rural Development in Morocco: Operation Labour" in Economic Development and Cultural Change, XVII October 1968, pages 33-49.

- Le Plan Quinquenal 1960-1964

Ce Plan a été qualifié par ses auteurs comme étant la première expérience de planification économique marocaine. Plus que les Plans précédents qui étaient de simples programmes d'investissement et d'orientation, ce dernier Plan analyse les phénomènes du développement socio-économique et en établit les priorités et les objectifs. Ceux-ci se ramenaient essentiellement à deux qui déterminaient toutes les autres actions. Le Plan voulait réaliser l'indépendance de l'économie nationale en réduisant sa dépendance des techniciens, capitaux et marchés étrangers. Et comme deuxième objectif le Plan se proposait d'intégrer les secteurs traditionnels à l'ensemble de l'économie nationale. Pour atteindre ces deux objectifs, le Plan prévoyait une série de mesures dans quatre domaines. Il voulait intensifier les programmes d'éducation et d'entraînement pour accroître le nombre de techniciens et de personnel qualifié; il accordait la priorité à la modernisation de l'agriculture; prévoyait l'intervention de l'Etat dans l'industrie par la création d'aciéries et d'industries chimiques et l'encouragement des investissements privés dans les autres secteurs; et finalement il prévoyait des réformes administratives et la marocanisation du service civil.

Pour couvrir ces quatre domaines le Plan établissait des dépenses d'investissements 660,000 millions de francs pour la période 1960-1964 réparties comme suit:

<u>Secteur</u>	<u>Millions de Francs</u>	<u>Pourcentage</u>
Agriculture	205,409	31.2
Industrie	187,375	28.4
Artisanat	5,550	0.8
Energie Electrique	8,950	1.3
Infrastructure	55,094	8.3
Développement Rural et Urbain	134,948	20.5
Services	9,424	1.5
Action Sociale	41,324	6.1
Equipement Administratif	12,000	1.9
Total	660,074	100.0

Source: Plan Quinquenal, 1960-1964, pp. 30-34.

On constate d'après l'orientation du Plan et le programme des dépenses qu' "il s'agit cette fois de la réorganisation générale de l'économie marocaine conformément aux impératifs nationaux et économiques de l'heure, pour aboutir à une modernisation complète du Maroc et à l'élévation du niveau de vie de ses habitants". (140) L'agriculture reçoit une attention particulière (31.2%) et une tâche bien précise lui est assignée dans le développement de l'économie nationale. En effet, constatant que la constitution d'une industrie nationale ne conduira pas dès les premières années à un accroissement sensible de la production, le Plan comptait sur l'agriculture pour assurer dans des délais très courts le démarrage de la croissance économique. L'agriculture devait produire aussi bien pour satisfaire les besoins essentiels des consommateurs que pour fournir une matière première à l'industrie locale. L'agriculture ne pouvant

(140) Roger LeTourneau, Evolution Politique de l'Afrique du Nord Musulmane, 1920-1961, Armand Colin, Paris 1962, page 286.

résoudre tous les problèmes causés par l'accroissement rapide, le Plan avait donc fait place au développement des industries de transformation existantes et la création de sidérurgie près des mines de fer de Nador et d'une industrie chimique près de Safi. La sidérurgie n'a pas encore vu le jour et le minerai de fer continue d'être exporté vers l'Europe. Cependant, le complexe chimique de Safi est en opération depuis juin 1965 (141) et satisfait aussi bien les besoins nationaux que ceux de l'exportation. On ne saurait aller plus loin dans l'analyse du premier Plan Quinquenal car la détérioration de la situation politique à partir de 1961 et sur laquelle on reviendra plus tard, a fait que celui-ci a été abandonné seulement deux ans après son élaboration avant même qu'il atteigne ses modestes objectifs. En mai 1963, le Palais a annoncé qu'un Plan Triennal sera préparé.

- Le Plan Triennal 1965-1967

Le Plan Triennal 1965-1967 est moins ambitieux que le précédent en ce sens qu'au lieu de 6.5% il n'envisage qu'une augmentation générale de la production de 3.5% incluant l'agriculture et l'industrie. C'est pour cette raison qu'il a été qualifié de plus réaliste que le Plan Quinquenal. Dans les termes de ses propres rédacteurs, le Plan Triennal n'a d'autre ambition que de "diriger l'économie marocaine vers le seuil où le décollage sera possible." Il a été conçu plus comme un programme

(141) A. Benjelloun, "Le Complexe Chimique de Safi" in Europe-France-Outremer, No 428, septembre 1965, pp. 40-44.

d'investissements puisqu'il comporte essentiellement la liste des équipements que l'Etat entend réaliser. Encore une fois la priorité a été accordée à l'agriculture. Le tourisme vient en seconde place et la formation des cadres en troisième. Pour l'industrie, le Plan Triennal compte beaucoup sur le concours du secteur privé, national ou étranger. Le Plan fait également état de projets spécifiques dans les domaines des communications et télécommunications, les mines, les industries de transformation et l'énergie électrique. Globalement, le Plan présente un programme d'investissement de quelques 3,483 millions de dirhams dont les 2/3 à la charge du secteur public. Le programme se répartissait comme suit:

	<u>Secteur public</u>	<u>Secteur semi-public</u>	<u>Invest.Priv.</u>	<u>Total</u>
Agriculture	851.600	--	p.m.	851.600
Tourisme	134.	--	90	224.
Formation des cadres	117.744	--	p.m.	117.744
Infrastructure	389.303	--	--	389.300
Energie	120.	120.001	--	240.
Productions	532.530	352.310	459.638	1344.478
Equipement Admi- nistratif	124.098	--	p.m.	124.098
Dépenses excep- tionnelles	40.	--	p.m.	40.
Enseignement et Action Sociale	151.910	--	--	151.900
Total général	2461.185	472.311	549.638	3483.124

Source: Europe-France-Outremer, No 428, page 21.

On n'avait pas besoin d'attendre la fin de la période qu'il couvrirait pour faire une tentative d'évaluation de son succès. Dès le départ le Plan comptait en grande partie pour son financement sur l'intérêt que lui porteraient les organisations internationales (B.I.R.D. et F.M.I.) et des pays Etrangers (Etats-Unis et France surtout). Le Plan était beaucoup plus modeste qu'on ne voulait le faire croire. Il prévoyait une augmentation de 3.5%, mais comme le taux de croissance de la population est de 3.5% et plus, l'augmentation de la production était annulée automatiquement. Ce qui est plus grave encore est que le Plan n'avait prévu aucune mesure pour limiter l'explosion démographique. Le Ministre de l'Economie avait déclaré à l'Assemblée Nationale lors de la présentation du Plan, que celui-ci ne contenait pas de politique pour la limitation des naissances parce que les Oulemas (docteurs en loi musulmane) s'y étaient opposés. Par ailleurs, ce Plan comme les autres a souffert du manque de cadres et de techniciens pour l'exécution des projets et finalement, avec la déclaration de l'état d'exception en juin 1965, le climat politique était tellement incertain que le secteur privé sur lequel l'Etat comptait pour le gros des investissements dans l'industrie, a mis ses capitaux à l'abri et s'est cantonné dans une attitude sinon méfiante du moins prudente.

- Le Plan Quinquenal 1968-1972

Le projet du plan quinquenal 1968-1972, a été présenté par le Roi au Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan le 12 mars 1968. Contrairement aux plans précédents, ce dernier a été qualifié non pas d'expérience dans la planification ou de simple programme d'inves-

tissement mais de véritable plan de développement. Il garde les mêmes priorités que le plan Triennal, soit l'agriculture, le tourisme et la formation des cadres. Mais il se distingue de tous les autres plans par le fait qu'il introduit pour la première fois la notion de régionalisation du développement en établissant sept zones horizontales constituées en fonction de leur complémentarité. C'est aussi le premier Plan qui, si jamais il est exécuté dans les meilleures conditions, réalisera une croissance réelle. En effet, il tente d'adapter le rythme du développement économique à celui de l'expansion démographique. Ainsi, afin d'éviter que le taux de croissance démographique qui est de l'ordre de 4% n'annule celui de l'économie, le Plan s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux annuel de croissance de la production de l'ordre de 5%. Enfin le plan met l'accent sur l'utilisation des possibilités et produits locaux dans le développement industriel et compte sur le secteur privé, malgré les réticences de celui-ci, pour investir dans ce domaine. Le Plan prévoit un programme d'investissement de quelques 11450 millions de DH qui se répartissent comme suit:

Plan Quinquennal 1968-1972: Investissements Nets (millions DH)

	Etat	$\frac{1}{2}$ Public	Privé	Total
Agriculture	2501		160	2661
Tourisme	181	230	349	760
Energie, Mines	514	1125	133	1772
Industrie, Artisanat	312	465	666	1443
Commerce, Transport	564	57	162	783
Education, formation	301			301
Santé	101			101
Télécommunications	170	21		191
Habitat	264	15	1000	1279
Equipement admin.	198			198
	5450	2230	3770	11450

Source: Monde Diplomatique, Mars 1970, page 28

Il est trop tôt pour faire un bilan du dernier Plan Quinquenal puisqu'il n'est en exécution que depuis deux ans. Mais il n'est pas impossible de voir les difficultés auxquelles il fait face. Le Plan pour réaliser les 15% à 20% d'investissement dans la production intérieure brute compte sur un doublement de la participation du secteur privé. Or, celui-ci comme on l'a mentionné, est extrêmement réticent à investir présentement et même quand il le fait il se dirige plutôt vers l'immobilier ou l'investissement foncier que l'industrie. Les capitaux étrangers ne s'investissent qu'à des conditions qui souvent annulent leur contribution au développement. La politique démographique, même si elle était sérieusement renforcée, ce qui n'est pas le cas, laisse une marge tellement mince entre l'augmentation de la population et le développement économique, que la croissance réelle se réduisant à 1% serait à peine perceptible. Finalement la planification en particulier et le développement économique en général souffrent de l'incertitude du climat politique.

c) Les obstacles politiques de la planification du développement économique

La négligence avec laquelle le leadership politique a considéré et entrepris la planification malgré les prédispositions favorables qui existaient au Maroc à la veille de l'indépendance a déjà été mentionnée. Ainsi le Bureau du Plan a été initialement rattaché au Secrétariat Général du Palais. Le Secrétaire Général étant l'assistant personnel du Roi, disposait de très peu de temps pour veiller sur les travaux du Bureau du Plan. Par ailleurs, la répartition des portefeuilles ministériels entre plusieurs partis politiques et la détention de portefeuilles importants par des personnalités choisies par le Roi, empêchait toute

coordination ou unité d'action. Préoccupé plus par une question de prestige que la régression économique du pays, le parti Istiqlal a demandé à la fin de 1956 une plus grande représentation au sein du cabinet. Deux changements qui auraient pu faciliter la relance économique ont eu lieu par la suite, soit le regroupement au sein d'un seul ministère de tous les portefeuilles reliés aux questions économiques et le rattachement à ce ministère du Bureau du Plan. Le deuxième changement était de regrouper les Travaux Publics et l'Habitat. Mais une mesure d'un plus grand intérêt a été la création en 1957 du Conseil Supérieur du Plan dont le but est de faire participer les forces socio-politiques et les principaux intéressés aux mécanismes de planification et de prise de décision. Le Conseil Supérieur du Plan est composé de 24 membres incluant la majorité des Ministres, des représentants de l'Assemblée Nationale Consultative, trois représentants des agriculteurs, trois représentants des syndicats et de l'artisanat, l'industrie et le commerce ont un représentant chacun. Le Conseil a un comité pour les finances et des commissions spécialisées. (142) L'ensemble a été complété à la fin de 1957 par la Division de la Coordination Economique et du Plan qui doit faire des recherches, préparer des études et exécuter les décisions du Conseil Supérieur du Plan. Malheureusement cette organisation parfaite ne sera pas mise en oeuvre telle qu'elle a été conçue théoriquement et son potentiel ne sera pas non plus exploité. Ce qui est ironique c'est que cette restructuration n'a pas pour origine une

(142) Pour la disposition des divers organes se référer au schéma de la page 118.

réflexion sur la meilleure façon d'accélérer le processus décisionnel de la planification du développement, mais plutôt un marchandage politique qui concernait en très peu la planification elle-même. Cette orientation négative est imputable au système politique pris globalement, en ce sens qu'il fait preuve d'un manque d'association de la vie politique aux mécanismes et objectifs de la planification. Toute évolution se trouve handicapée par la grande centralisation administrative, le manque de clairvoyance des partis politiques et des groupes de pression et les initiatives trop prudentes et unilatérales du Palais. Ainsi, jusqu'en 1959, l'ensemble des forces politiques se sont préoccupées de questions secondaires par rapport aux besoins immédiats de la nation et de son avenir économique. En 1959, la constitution du gouvernement Ibrahim et l'assurance d'une certaine décentralisation et délégation des pouvoirs a fait renaître un certain espoir qui s'est concrétisé par la création d'institutions financières, l'adoption de nouvelles politiques économiques et le lancement de l' "Operation Labour".⁽¹⁴³⁾ Mais il était trop tard. La planification du développement économique devenait de plus en plus victime de la désintégration du mouvement nationaliste et de la rivalité des forces politiques. C'est dans ce climat politique incertain qu'a commencé l'élaboration du Plan Quinquenal 1960-1964. En 1961, la Monarchie abandonne son rôle d'arbitre et descend dans l'arène politique. L'impulsion qu'elle a donné au processus politique a été obtenue au prix d'une plus grande centralisation du pouvoir.

(143) Pour plus de détails se référer à la section sur le Plan Biennal, ci-dessous pages 121-125.

Cette centralisation qui a été "institutionnalisée" par la déclaration de l'Etat d'exception en 1965, ne peut que nuire à la planification du développement économique. On tente maintenant de rectifier cette situation avec l'introduction de la notion de régionalisation du développement par le Plan 1968-1972. Une plus grande décentralisation s'impose afin d'associer d'abord et de faire participer directement et indépendamment autant d'éléments que possible au développement du pays. Les conceptions du leadership nous sont connues. Mais plus que des conceptions il faut la définition d'un système économique clairement, l'engagement de tous et de chacun à respecter ses règles et surtout une plus grande détermination dans l'exécution des politiques et plans de développement. Il faut aussi que l'on prévoit des politiques pour contrecarrer les freins sociaux au développement économique et politique. L'éducation n'a pas été négligée depuis 1956. Mais la croissance démographique qui annule le peu de croissance économique que l'on gagne a à peine commencé à attirer l'attention des planificateurs qui se sont finalement décidés à prendre des mesures en conséquence comme le prévoit le Plan 1968-1972. Avec l'atténuation du taux de croissance démographique, la continuation des politiques présentes de l'Education Nationale peut-être réussirait-on à vaincre les obstacles sociaux du développement politique et économique.

CHAPITRE V. Rappel des obstacles sociaux du développement

Introduction

Faisant la critique d'un rapport de la Mission de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)
(144)
sur le Maroc, Bertrand Munier rappelait qu'il n'y avait dans celui-ci,

pas même une page qui soit consacrée à la composition ou à l'évolution de la société marocaine. Les deux chapitres, relégués à la fin du rapport, qui traitent de l'éducation et de la santé publique respectivement ne parviennent pas à combler cette grave lacune. Le Maroc ne serait-il donc peuplée que d'une armée de chiffres insoumis, rebelles à se mettre au garde-à-vous devant les théories économiques à la mode? C'est (145) bien ici que l'on touche aux limites d'une telle étude.

Cette critique pouvait être adressée avec raison car un rapport sur le développement d'une nation qui ne prend pas en considération les facteurs sociaux qui facilitent ou freinent le développement n'est certainement pas complet. L'évolution d'une société comprend bien d'autres choses que les statistiques ne peuvent traduire. On a vu comment le sous-développement social était un frein au développement politique. L'ignorance et la culture politique au Maroc, d'un côté bloquaient la participation au système politique à cause du manque de connaissance de celui-ci et d'un autre la culture politique n'encourageait pas la participation.

(144) Mission de la B.I.R.D., The Economic Development of Morocco, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1966, 23cm 356 pages.

(145) Bertrand Munier in Annuaire d'Afrique du Nord, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1966, page 925.

Le citoyen au Maroc attend tout de l'Etat mais demeure "passif" quand il s'agit de réaliser ses propres objectifs par une action commune.⁽¹⁴⁶⁾

Dans le chapitre précédent, on a vu que le manque de cadres et de techniciens était l'un des facteurs qui rendait l'exécution des plans de développement les mieux élaborés impossibles. Pour le développement économique, ajoutons les habitudes et méthodes de travail, les habitudes de consommation, d'épargne et d'investissement. Selon J.L. Miège, l'ouvrier marocain n'a pas encore suffisamment développé des prérequis exigés par l'industrie moderne soit la précision, la ponctualité, etc.⁽¹⁴⁷⁾

Le monde rural au Maroc peut être défini par ce que Durkheim appelle une société mécanique.⁽¹⁴⁸⁾ C'est une société vivant en quasi vase clos et où les mêmes habitudes de consommation ne favorisent pas le développement de certaines richesses nationales pourtant très abondantes. L'exemple le plus frappant au Maroc est celui de la consommation du poisson. Le Maroc est un pays les plus favorisés par la pêche. Il est le premier pays producteur et exportateur de sardines avec Safi comme premier port sardinier du Monde. Cependant presque toute la production de la pêche est exportée parce que les Marocains ont un régime de nourriture qui ne fait pas une grande place au poisson. L'Etat essaie sérieusement de changer ces habitudes. Le développement économique a besoin de capitaux mais l'épargne au Maroc est faible et quand un Marocain met suffisamment

(146) Ceci est amplement exposé dans le Chapitre III section: 4.

(147) J.L. Miège, op. cit. page 110.

(148) Durkheim, The Division of Labor, cité par David Apter, The politics of Modernization, op. cit. Apter construit son schème d'analyse à partir de la distinction entre société mécanique et société organique que l'on trouve chez Durkheim.

d'argent de côté, il l'investit dans l'achat d'un terrain ou d'une maison soit dans les secteurs fonciers et immobiliers qui contribuent peu au développement économique. Quand il investit dans le commerce ou l'industrie c'est toujours dans des opérations à court terme qui rapportent peu mais vite.

Toutes ces habitudes peuvent être changées graduellement par l'éducation. C'est un problème de culture avec son système de valeurs sociales, attitudes et réactions. Le problème culturel au Maroc est en plus d'être un tiraillement entre le traditionnel et le moderne est aussi un problème de choix et si possible de conciliation entre la culture arabo-islamique et la culture occidentale et plus particulièrement française. L'évolution socio-culturelle vers une personnalité définie, prendra encore de nombreuses années. Des tâches plus urgentes doivent être accomplies. La première est celle de réduire la croissance démographique qui annule toute croissance économique et fait atteindre au sous-emploi et au chômage des niveaux critiques. La deuxième est d'éduquer et de former afin d'avoir les professeurs, cadres et techniciens dont le développement de la nation a besoin. Un soulagement de la société à ces deux niveaux ne resterait pas sans affecter son système de valeurs et son comportement.

1. La pression démographique

(149)

Jusqu'à l'élaboration du Plan Quinquenal 1968-1972, il n'y avait au Maroc aucune politique démographique d'établie. Pourtant la

(149) cf. Chapitre IV, Plan Quinquenal 1968-1972 ci-dessous.

pression démographique était déjà extrêmement forte en 1956. Avant la période du protectorat, un équilibre naturel existait entre l'expansion économique et l'accroissement de la population. Cet équilibre a été rompu par l'amélioration des services de santé publique et d'hygiène durant la période du protectorat et leur expansion depuis l'indépendance. Mais l'expansion des services de santé et d'hygiène sans le contrôle des naissances où le taux de croissance de la population qui est de 4% ne peut que conduire à une révolution démographique telle qu'illustrée par le tableau suivant.

La révolution démographique au Maroc (1921-1965)

(Unités - Millions d'habitants - Millions de quintaux - Millions de Dh-1960)

Années	1920	1935	1952	1958	1960	1965
Musulmans	5.265	6.530	8.585	10.585	11.170	13.040
Israélites	155	185	218	160	151	100
Etrangers	110	265	539	350	305	190
Total	<u>5.530</u>	<u>6.980</u>	<u>9.342</u>	<u>11.095</u>	<u>11.626</u>	<u>13.330</u>
Céréales	--	22,6	25,6	34	25,1	27,8
P.N.B.	<u>--</u>	--	(8400)	(9000)	(9260)	10,790
Indice du P.N.B./tête	--	--	110	100	98	100

Source: Bertrand Munier, Chronique économique du Maroc in Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris 1965, page 349.

Ce tableau est suffisamment éloquent pour avoir besoin de commentaires. Cependant si l'on fait une analyse de ce tableau on constate que la population a presque triplé son nombre en l'espace de 45 ans malgré le départ de 50% des Israélites et des 2/3 des européens entre 1956 et 1965. Mais ces départs sont largement compensés par les 420.000 petits Marocains qui viennent au monde chaque année (calculé à un taux de croissance de 3.5% ⁽¹⁵⁰⁾). Alors que la population a presque triplé depuis 1920, la production céréalière a à peine augmenté de 2/9 et l'indice du P.N.B. a diminué de 10 entre 1952 et 1965. Les problèmes causés par une croissance démographique supérieure à la production sont connus. Il y a ceux qui relèvent de la santé. L'Etat ne peut multiplier les services de santé au même rythme que la croissance de la population. Des problèmes d'ordre moral dont la délinquance et la prostitution se répandent. On se trouve à faire face à des problèmes d'urbanisme extrêmement graves avec les migrations de la campagne vers les villes. Au Maroc, ce phénomène a connu une rapide progression. Alors qu'en 1931 seulement 10% de la population habitaient dans les villes en 1965 il y avait déjà 30%. Les conditions dans lesquelles vivent les nouveaux citadins ne peuvent être qualifiées que de misérables. Au point de vue économique ce genre de croissance démographique a pour conséquence le sous-emploi et le chômage et la réduction des revenus. On comprend maintenant pourquoi

"Le problème démographique occupe une place particulière dans la question du sous-développement. C'est en effet

(150) La population est estimée à 14,580,000 en 1970, cf. Monde Diplomatique, Mars 1970 page 30.

l'accroissement considérable de la population qui en est un des symptômes les plus spectaculaires. On considère communément que la pénible situation de ces pays procède d'une population trop nombreuse par rapport aux ressources. La réduction des excédents démographiques apparaît donc souvent comme la condition essentielle de l'amélioration des conditions économiques dans les pays sous-développés".(151)

Pourtant au Maroc, jusqu'en 1968, rien n'avait été prévu pour la limitation des naissances. Certes on y avait pensé et en 1965 lors de la présentation du Plan Triennal 1965-1967, M. Cherkaoui, ministre de l'économie, a eu la franchise de dire à la Chambre des représentants que: "Nous n'avons pas eu le courage de proposer dans le Plan Triennal de remédier à la croissance démographique parce que les "Oulemas" (Docteurs de la loi musulmane) s'y sont opposés. Il faudra cependant que nous réfléchissions à ce problème pour le résoudre..." (152) Les dirigeants marocains ont eu temps de réfléchir et ont été convaincus par leurs conseillers (153) nationaux et étrangers de la nécessité d'adopter une politique démographique. C'est ce qu'ils ont fait dans le Plan Quinquenal 1968-1972. Mais comme le rappellent certains observateurs étrangers,

"Assuming that the poorer classes, which stand most in need of birth-control information and devices, could be educated in birth-control, a heavy investment of money and time would be required to produce any noticeable results. (154)

(151) Yves Lacoste, Les pays sous-développés. op. cit. page 28.

(152) Cité par B. Munier, op. cit. page 350.

(153) Mission de la B.I.R.D. op. cit. pages 91-97.

(154) Mark I. Cohen and Lorna Hahn, Morocco, Old Land, New Nation, Praeger, New York, 1966, page 191.

Mais les obstacles les plus difficiles à surmonter, ne sont pas le temps et l'argent, mais ceux qu'irige un système de valeurs sociales qui considère les enfants comme une bénédiction divine, le plus on en a le plus on peut se considérer béni. Ils sont une marque de virilité pour l'homme et de garantie de sécurité pour la femme. De plus, dans un pays qui commence à peine à connaître l'assurance chômage et les pensions de retraite et de vieillesse, les enfants ont toujours été la seule source de revenu des parents, lorsque ceux-ci ne pouvaient plus subvenir à leurs propres besoins. Ce n'est là qu'un aspect des obstacles sociaux au développement et qui sont inhérents au système des valeurs sociales.

2. Le système des valeurs, attitudes et réactions.

Le système des valeurs sociales au Maroc a été historiquement déterminé par la rencontre entre le système des valeurs berbères et celui apporté en Afrique du Nord par les Arabes et l'Islam. Ces deux systèmes de valeurs avaient déjà plusieurs éléments en commun. Tous les deux accordent la primauté à la famille, dans le sens large, par opposition au groupe et à l'individu. L'individu n'a aucun sens en dehors de la famille ou du groupe. On peut imaginer les freins que ceci pose aux initiatives et expressions personnelles, à l'originalité et à la mobilité de l'individu aussi bien verticalement et horizontalement dans l'échelle sociale que sa mobilité dans le travail. Rappelons que la mobilité dans le travail est l'une des caractéristiques d'une économie moderne en pleine expansion. Au neuvième siècle l'Islam a fait pénétrer de nouvelles valeurs tels la piété, la soumission aux exigences du destin, l'éducation religieuse et la restriction des activités de la femme. Enfin, la période du protectorat,

a exposé les Marocains pendant un demi-siècle à la culture française et par son biais a un ensemble de valeurs occidentales dont la sécularisation, l'accent sur l'individualisme et la réussite individuelle, l'émancipation de la femme et une instruction technologique. Remarquons l'opposition entre ces valeurs, caractéristiques d'une société industrielle moderne, et les valeurs qui existaient sur place. Malgré cette opposition, les valeurs introduites par l'occident sont acceptées dans les milieux urbains et surtout parmi les Marocains qui ont reçu une formation européenne. L'avènement de l'indépendance en 1956 a également introduit de nouvelles valeurs. Le nationalisme a renouvelé et restauré cette fierté de l'héritage historique et culturel commun, et a tenté d'enseigner le sens et l'importance de l'indépendance économique et politique. Cependant, ce n'est pas toute la société marocaine qui accepte ces valeurs ou en est consciente et l'on peut dire sans exagérer, que la société marocaine, après avoir subi tant d'influences est encore en train de se constituer sinon de se chercher un système de valeurs sociales unifié qui lui soit propre.

Entre temps l'individu se trouve désorienté chaque fois que, confronté avec une situation il doit choisir et agir en fonction de deux systèmes de valeurs. Alors que le citadin peut toujours communiquer avec le rural ce dernier doit subir un choc culturel quand il émigre en ville ou, dans un milieu passablement occidentalisé, où il agit en fonction de valeurs traditionnelles. Enfin l'Islam, religion et organisation de la société et de l'Etat, ⁽¹⁵⁵⁾ lui dicte des règles de comportement qui ne

(155) L'influence de l'Isham sur la vie politique est exposée dans le chapitre III.

favorisent pas souvent sa réussite économique vu que dans une société moderne c'est une question individuelle alors que dans la communauté islamique c'est une question collective. Plus encore l'Islam n'encourage l'excès dans aucun domaine même quand il s'agit de réussite économique. Mais toutes ces valeurs sont plus ou moins acceptées selon les classes et les milieux sociaux. Un problème qui demeure très controversé et qui bloque l'évolution de larges segments de la population et sans aucun doute (156) celui de l'émancipation et du statut de la femme. Et là aussi, les attitudes varient selon les classes sociales mais il demeure que la femme est subordonnée à l'homme, et qu'elle reçoit un salaire inférieur lorsqu'elle travaille. Légalement elle a depuis l'indépendance les mêmes droits que l'homme, politiquement elle a le droit de vote et est éligible. Mais le (157) Droit est en avance sur l'évolution sociale et ne couvre pas la réalité.

L'intégration de l'ensemble de la société à une seule conscience nationale se fait progressivement. Mais comme les attitudes socio-économiques varient d'une classe à l'autre et du milieu urbain au milieu rural, il en est de même pour les attitudes politiques. Ainsi, si la majorité des Marocains accepte la monarchie, sa conception varie d'un milieu à l'autre. Le monde rural a encore une conception très traditionnelle sinon primitive

(156) Nelly Forget, Attitudes Towards Work by Women in Morocco, Mimeo, Princeton University, 1966, 9 pages et M. Cohen et L. Haln, op. cit. pages 202-204.

(157) Lors des élections de la Chambre des Représentants en 1963, il y avait une seule femme parmi les candidats. Elle a été battue.

du système politique. Le milieu urbain a une attitude assez sophistiquée envers la monarchie en particulier et le système politique en général dont il connaît les fondements et les mécanismes. Ainsi les attitudes et réactions varient non pas de la façon qu'ils varient dans une société intégrée selon les intérêts et les idéaux, mais selon le degré d'évolution et de connaissances. Au Maroc on peut distinguer entre les conceptions, attitudes et réactions des ruraux et des urbains. Et parmi les urbains, on peut distinguer entre les bureaucrates et les commerçants, la prolétariat et les étudiants et "intellectuels". Ce qui est plus significatif c'est qu'en plus de la différence d'attitudes, chacun de ces groupes a développé une façon bien à lui de "participer" ou de faire pression sur le système (158) en dehors des moyens normalement prévus pour cette fin.

Le problème des freins sociaux du progrès n'est donc pas une simple question de culture traditionnelle, de religion ou de structures sociales. Il est également un problème d'intégration culturelle. Pour dépasser ces obstacles, aboutir à une société intégrée, et en même temps former les professeurs, cadres administratifs et techniciens dont le développement national a besoin, les dirigeants marocains sans exception ont pensé à un moyen: l'éducation.

(158) D.E. Ashford, Political Change in Morocco, op. cit. Toute la thèse d'Ashford n'est qu'une analyse des divers modes de participation au système politique que les forces politiques et socio-économiques ont développé au Maroc après l'indépendance.

3. La place de l'éducation

Dès 1956, les dirigeants Marocains ont décidé de faire une grande place à l'éducation nationale à cause de son rôle déterminant dans le développement économique, politique et social. (159) Cependant une politique d'éducation nationale devait être adoptée. Celle-ci a été basée sur quatre principes généraux soit la généralisation, l'unification, l'arabisation (160) de l'enseignement, marocanisation, et formation des cadres. Comme il s'est avéré par la suite, il n'était pas possible de toujours respecter ces principes dans la mesure des possibilités marocaines. L'unification a été atteinte par l'adoption au Nord du même système que dans le Sud et le remplacement de l'Espagnol par le Français; l'arabisation bien qu'elle soit un but toujours poursuivi n'est mise en application que progressivement à cause du manque de professeurs qualifiés pour enseigner toutes les matières en Arabe; la marocanisation du contenu de l'enseignement et la formation des cadres sont toujours recherchés. L'éducation s'est vu allouer 16% dans le premier budget national et compte pour environ 25% des dépenses (161) dans les plans de développement à partir de 1958. Les résultats obtenus entre 1956-1967 sont illustrés par le tableau suivant:

(159) Il n'est pas nécessaire d'élaborer ici sur les aspects théoriques du rôle de l'éducation dans le développement politique d'économique ce serait enfoncer une porte ouverte. cf. Coleman, James S. ed. Education and Political Development, Princeton, Princeton University Press, 1965.

(160) Monde Diplomatique, mars 1970, page 39.

(161) Estimés à partir des différents programmes d'investissements cités dans le chapitre IV.

Scolarisation 1956-1967

Année scolaire	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Total primaire et secondaire	Enseignement supérieur
1955-56	318.000	31.000	349.000	p.d.
1957-58	416.000	35.000	451.000	--
1958-59	631.000	34.000	665.000	--
1959-60	681.000	36.000	717.000	2.700
1960-61	786.000	32.000	818.000	3.700
1961-62	950.000	96.000	1046.000	5.000
1962-63	1017.000	114.000	1131.000	p.d.
1963-64	1075.000	136.000	1211.000	8.500
1964-65	1105.000	153.861	1258.861	9.670
1965-66	1124.000	196.226	1320.226	10.000
1966-67	1088.394	226.254	1314.648	11.198

Source: The Middle East and North Africa, 1968-1969, Europa Publications Limited, Rochester, England, 1968, page 527, et Area Handbook for Morocco, American University Area Studies Division, Wash. D.C. 1965, page 133.

Il faut ajouter à ceux-ci que les Ecoles Techniques reçoivent en moyenne 15.000 étudiants par année et que les collèges professionnels en reçoivent 500 environ. Ces efforts pourtant très considérables et représentant un lourd fardeau pour un jeune état comme le Maroc ne remplissent que partiellement le rôle que l'éducation s'est vu confier. L'analphabétisme en 1963 était encore de 81% avec seulement 18% des hommes et 4% des femmes sachant lire et écrire. Alors que 23% des urbains étaient des lettrés, ce pourcentage descendait à 7% dans les campagnes. (162) On voit que le chemin qui reste à parcourir est long et ardu. Même si l'Etat voulait dépenser plus des 25% du budget sur l'enseignement, il ne trouverait pas les professeurs en nombre suffisant pour le faire. Même les

(162) Mark I. Cohen and Lorna Hahn, Morocco... op. cit. page 193.

sources extérieures sont épuisées avec quelques 9000 professeurs étrangers, surtout français, soit le 1/4 du corps enseignant marocain.

L'éducation est sans aucun doute un moyen pour dépasser les obstacles qui bloquent le progrès social, économique et politique. Mais encore faut-il disposer de suffisamment de professeurs, et pouvoir leur fournir le matériel et l'appui administratif dont ils ont besoin pour exécuter leur tâche. Au Maroc, malgré tous les problèmes et les résultats limités pour le moment, "l'enseignement est devenu, avec un million et demi d'élèves et plus de cinquante mille éducateurs, la plus grande entreprise nationale."
(163)

Durant les quinze dernières années, aucun changement radical dans la société n'a eu lieu. Pourtant une évolution se fait. Elle est lente et imperceptible. Le rythme en sera peut-être accéléré par la nouvelle politique démographique qui allégera la pression de plusieurs problèmes sociaux sur les ressources disponibles; il le sera aussi par la continuation des efforts que l'on déploie présentement dans le domaine de l'enseignement. Enfin, la société dont certaines caractéristiques sont un frein au développement, dépend également dans son évolution des autres sous-systèmes politiques et économiques du système pris globalement.

(163) Monde Diplomatique, Mars 1970, page 39.

Conclusion

Après ce qui précède, on peut reprendre l'hypothèse formulée au début et selon laquelle un développement global de la société ne peut être entamé en ne faisant évoluer qu'un seul segment de cette société. Aussi, cette étude a-t-elle essayé de démontrer l'extrême interdépendance entre les développements politique, économique et social. Certes, il y a des prérequis et des conditions qui doivent exister soit pour permettre soit pour faciliter chacun de ces développements. Ces "préconditions" ont été étudiées et sont maintenant amplement reconnues⁽¹⁶⁴⁾. Notre étude a tenté de relever l'absence ou l'insuffisance de ces conditions ainsi que les obstacles, d'en analyser les causes et d'en constater les conséquences.

Le leadership politique et l'incidence du politique sur les développements économique et social ont retenu une plus grande attention parce que, comme il a été expliqué, dans le cas des pays en voie de développement, c'est aux leaders qu'incombe la tâche de faire évoluer leur société pour la simple raison que dans des sociétés traditionnelles se constituant en Etat-nation, seul le leadership politique dispose des connaissances, des moyens et de la capacité de faire progresser la société globalement. Le fait que le leadership puisse se trouver à faire face à

(164) Leonard Binder, "National Integration and Political Development", in A.P.S.R. vol. LVII, no 3, Sept. 1964. E.E. Hagen, On the Theory of Social Change, Ill. Dorsey Press, 1962. S.N. Eisenstadt, Essays on Sociological Aspects of Economic Development, The Hague, 1962. J.J. Spengler, "Economic Development: Political Preconditions and Political Consequences" in: Journal of Politics, vol. 22, no 3, August 1960, pp. 387-416. Walt W. Rostow, The Stages of Economic Growth, Cambridge University Press, 1960. B.F. Hoselitz, Sociological Aspects of Economic Growth, Cambridge University Press, 1962. Etc.

des obstacles d'ordre politique, économique et social n'a pas été ignoré. Mais là encore, c'est au leadership de soit dépasser ces obstacles, soit au contraire de trouver le moyen de les mettre au service du développement.

Le fait que cette étude soit axée sur l'interdépendance des trois aspects essentiels du développement et le rôle clé du leadership est par conséquent acceptable. Il a permis, avec les autres éléments complémentaires, de relever les principaux facteurs qui touchent le problème étudié soit celui du développement. Mais cette étude n'avait pas pour objet la simple vérification de quelques références conceptuelles. L'interdépendance des développements politique, économique et social et l'importance de la responsabilité du leadership dans ces développements ont été illustrées par l'évolution du Maroc durant les quinze dernières années. Un bilan critique de cette évolution s'impose maintenant.

Rappelons que la modernisation, prise dans un sens large, ne peut être effectuée que dans le cadre de l'Etat-nation. Le prérequis de toute politique de modernisation est donc l'édification et l'établissement de l'unité nationale. Si l'on revoit l'évolution du Maroc, on constate que cette unité a été établie progressivement au point de vue territorial, politique, administratif, juridique et économique. Mais si l'on prend une à une les caractéristiques de l'Etat moderne⁽¹⁶⁵⁾, on découvre que celles-ci ne sont que partiellement présentes dans le cas du Maroc. Ainsi, il existe au Maroc une organisation du pouvoir. Mais le régime est encore en crise de croissance et de formation. Depuis le 7

(165) Cf. ci-dessus Chapitre Ier. pages

juin 1965, le Maroc vit dans un état d'exception et dans l'attente d'une révision constitutionnelle. Tous les pouvoirs sont effectivement entre les mains du monarque. Les structures gouvernementales sont par conséquent vidées de tout dynamisme propre et on ne connaît pas à vrai dire de processus régulier ou institutionnalisé de prise de décision sur le plan national ni au point de vue politique ni administratif. Par contre, la lutte nationaliste a renforcé l'identification des masses avec la nation et l'on peut dire que l'unité nationale sur ce plan est acquise. Cependant, la participation au système politique est très restreinte pour les raisons qui ont déjà été exposées⁽¹⁶⁶⁾. Pour ces raisons également, la détention d'un rôle politique important par un individu et son avancement dépendent beaucoup de la nature des liens personnels qu'il entretient avec l'élite dirigeante⁽¹⁶⁷⁾ et de ses capacités personnelles. Et, finalement, le système juridique, même s'il a été unifié et les lois en grande partie codifiées, il garde encore une certaine dualité avec une juridiction moderne et une juridiction traditionnelle, même si chacune de ces juridictions a un contenu qui lui est propre.

On ne peut conclure par conséquent qu'il n'y a eu qu'un développement politique partiel au Maroc durant les quinze dernières années si l'on juge celui-ci d'après les critères établis. Et, d'autre part, puisque toutes les manifestations du développement au Maroc ont été analysées par référence au leadership, on peut se demander où celui-ci a

(166) Cf. ci-dessus, Chapitre III, pages

(167) Cette élite dirigeante n'est à vrai dire qu'un instrument, un intermédiaire entre le Palais et les différentes couches sociales qui constituent la nation. Octave Marais, *La Monarchie et la Classe dirigeante au Maroc*, in: Revue Française de Science Politique, volume XIX, no 6, décembre 1969, pp. 1172-1187.

fait défaut. Le fait le plus déterminant est la désintégration du mouvement nationaliste après l'indépendance. Ce mouvement était uni pour un seul but: la libération du pays. Une fois l'indépendance acquise, le mouvement nationaliste duquel est issue la nouvelle classe dirigeante s'est désintégré, se niant ainsi la possibilité d'unir et de mobiliser toutes les forces sociales en vue du développement du pays. Présentement, trois forces sont en présence, une classe dirigeante bourgeoise qui veille au maintien du statu quo, le monde rural toujours dans l'expectative et un prolétariat urbain fermement maintenu en ligne. Les formations politiques déjà étudiées puisent leur clientèle selon leur orientation idéologique parmi ces trois groupements. Cependant, malgré leurs idéaux de développement qu'on a exposés, les dirigeants de ces formations politiques participent à l'exercice du pouvoir à titre individuel et par conséquent profitent eux aussi du statu quo. En d'autres termes, il n'y a présentement au Maroc aucune force capable de le faire, qui soit intéressée à initier une dynamique du développement, pour la simple raison que cela équivaudrait à renoncer au statu quo dans lequel la classe dirigeante est extrêmement confortable. En effet, le développement implique une définition du système aussi bien politique qu'économique et par conséquent un bouleversement des structures sociales qu'ils englobent. Cela implique la libération de forces socio-économiques dont la classe dirigeante présente n'est pas nécessairement assurée de leur soumission ou de sa capacité de les contrôler.

C'est donc dans son propre intérêt qu'oeuvre la classe dirigeante. La conséquence n'est pas la stabilité et l'efficacité dont on se vante tant mais plutôt la stagnation.

Stagnation au point de vue politique puisque les progrès accomplis dans la préparation des populations à participer par l'intermédiaire des élus à la gestion de la nation et une décentralisation et libéralisation du système ont pris fin avec la déclaration de l'état d'exception en juin 1965. Le Maroc est théoriquement une monarchie constitutionnelle mais en réalité c'est un système qui demeure indéfini et qui, par conséquent, crée autour de lui un climat d'incertitude politique.

L'incertitude politique est sans aucun doute un des obstacles majeurs du développement économique au Maroc. Ceci est d'autant plus vrai que cette incertitude a marqué le rôle de l'Etat dans l'économie par des hésitations et même des interventions contradictoires. L'Etat hésite à changer les structures de l'économie. Pourtant, les dirigeants marocains n'ignorent pas la nécessité du changement de ces structures pour permettre au pays de décoller économiquement. Ainsi l'incertitude politique se double de l'incertitude économique.

La dualité sociale avec ses contradictions se perpétue. La nouvelle classe dirigeante s'est emparée de la situation privilégiée qu'occupait naguère la minorité européenne partie après l'indépendance, alors que des politiques de modernisation agricole timides tentent d'apaiser le monde rural pendant que le prolétariat urbain voit ses rangs se gonfler de jour en jour et l'offre d'emploi diminuer visiblement par rapport à la demande.

Cette stagnation et cette incertitude sur tous les fronts sont le fait d'une situation anormale. Une réorientation du système dans une

direction précise devrait être effectuée tôt ou tard. Des hypothèses à ce sujet ont déjà été formulées⁽¹⁶⁸⁾. On peut prévoir le retour à une monarchie absolue. L'établissement d'un régime militaire est également une possibilité. Mais cela est très peu probable vu la nature des liens présents entre la monarchie et l'armée. Encore moins probable est une révolution prolétarienne. Une démocratie parlementaire serait très difficile à instituer à cause de la personnalité extrêmement dynamique de Hassan II et des changements de fond que devrait subir la culture politique marocaine. Dans de telles conditions, un type de système présidentiel avec le Roi comme "Président" et disposant des mêmes pouvoirs que ceux prévus par la constitution de 1962 a paru plus réalisable mais a connu un échec. Ce système a évolué après 1965 vers un semblant de régime technocratique où le monarque choisit ses collaborateurs d'après leurs capacités et non pas leur coloration politique. C'est la participation à l'exercice du pouvoir à titre personnel dont il a déjà été question. Mais la réalité est tout autre et c'est la dernière hypothèse qui est confirmée, soit l'installation du régime dans un immobilisme constitutionnel en raison du caractère négatif des forces de l'opposition.

A notre avis, la monarchie, par le fait qu'elle est le symbole de la nation, et surtout un facteur d'unité et d'unanimité, est la seule force qui soit présentement capable de déclencher un développement généralisé réel. C'est une monarchie renouvée, déterminée à mener le pays au seuil du développement au prix même de porter atteinte à certains de

(168) I. William Fartman - Destiny of a Dynasty: The Search for Institutions in Morocco's Developing Society. Studies in International Affairs, no 3, University of South Carolina Press, Columbia, South Carolina, 1964, pp. 90-101.

ses propres fondements⁽¹⁶⁹⁾. Comme on l'a vu, le développement exige pour sa réalisation finale des sacrifices de toute la nation. Il exige un régime autoritaire avec restriction mesurée des libertés et une grande intervention de l'Etat dans l'économie et le social. La culture politique nationale prédispose les Marocains à voir la monarchie jouer un tel rôle. C'est pour cette raison que le débat au sujet de la nature du régime et de l'aménagement du pouvoir et des structures de l'Etat qui a occupé les leaders politiques durant plusieurs années après l'indépendance nous semble avoir été mal placé et futile. Les énergies auraient dû être réservées à l'édification même et non pas dépensées dans les débats sur les moyens qui permettraient cette édification de la nation.

La rénovation de la monarchie par sa détermination à faire du Maroc une nation moderne se manifesterait concrètement par la définition du système économique et l'élimination de tous les abus qui ont eu lieu jusqu'à présent. Vu les caractéristiques du Maroc, et pour pouvoir tirer le meilleur profit de ses possibilités, le système économique devrait prévoir et respecter deux secteurs, soit celui d'intervention publique et celui qui relève du privé. On ne peut faire appel à des formules socialistes de développement au Maroc parce que celles-ci y ont été utilisées avec toutes sortes de significations qui n'ont plus aucun sens⁽¹⁷⁰⁾. Mais l'Etat aura à jouer un grand rôle dans l'économie, surtout dans l'agriculture où les obstacles du développement nécessitent une action

(169) Cf. ci-dessus Chapitre III.

(170) Voir ci-dessus les programmes économiques des partis politiques et la pratique gouvernementale. Chapitre IV.

collective. Là encore on ne parle que trop de réformes agraires sans trop s'entendre sur ce que l'on veut par celles-ci. Ce qui s'impose est sans aucun doute une révision du régime foncier avec imposition de limites minima et maxima aux exploitations. L'Etat imposera également les techniques et la nature des productions tout en en garantissant l'écoulement des produits. En agriculture comme en industrie, le problème des cadres se pose. Il nous semble qu'en abandonnant la politique de généralisation de l'enseignement en quantité et qualité, le Plan Quinquennal 1968-69-72 fait une erreur. Le Maroc ne pourrait compter éternellement sur le savoir-faire des étrangers s'il veut acquérir sa pleine souveraineté. La politique de formation des cadres et techniciens en particulier et de l'enseignement en général devrait être continuée et renforcée. Enfin, pour que ces mesures puissent avoir des résultats sensibles, il faut nécessairement éliminer la pression de l'explosion démographique qui absorbe les moindres progrès effectués.

En récapitulant, on pourrait dire que, depuis son indépendance, le Maroc a fait de nombreux faux pas et s'est débattu dans ses propres contradictions pour finalement sombrer dans l'immobilisme⁽¹⁷¹⁾. Dans les circonstances présentes, seule une monarchie rénovée peut l'en sortir par une redéfinition du système économique où le rôle de l'Etat et du secteur privé seront précisés et respectés. Les freins sociaux du développement pourront être vaincus par la continuation de la politique de l'enseignement et l'extension et le renforcement de la politique démographique. C'est seulement à ces conditions et par la détermination et la persévérance dans l'exécution des politiques appropriées établies et des plans de développement élaborés que le Maroc atteindra son idéal de développement.

(171) Seul le tourisme, profitant des très bons moyens de communication, connaît une croissance remarquable.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources primaires

1. Documents

Création du Parti socialiste démocrate (Statuts, Résolutions, Programme, etc.). Reproduit in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1964, pp. 609-632.

Discours prononcé par S.M. Hassan II le 3 mars 1962. Reproduit in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1962, pp. 755-763.

La Constitution du Royaume du Maroc, 7 décembre 1962, in: Notes et Etudes Documentaires, No 2962, février 1963, 13 pages.

Le Plan triennal adopté le 1er avril 1965, in: Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris, 1965, pp. 692-695.

Motions du Congrès de l'Istiqlal, 12-14 février 1965, reproduites in: Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris, 1965, pp. 680-690.

Résolutions du IIe Congrès de l'U.N.F.P., 2 juin 1962, reproduites in: Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. Paris 1962, pp. 763-768.

Texte de la Constitution du Maroc, reproduit in: Annuaire d'Afrique du Nord, C.N.R.S. 1962, pp. 768-776.

2. Livres

AKE, Claude - A Theory of Political Integration. The Dorsey Press, Homewood, Illinois, 1967.

AMERICAN UNIVERSITY, Washington D.C., Foreign Areas Studies Division - Area Handbook for Morocco (Partly revised edition), Washington, U.S. Government Printing Office, 1965, 459 pages.

AMIN, Samiz - L'économie du Maghreb, 2 volumes, Tome I: La colonisation et la décolonisation; Tome II: Les perspectives d'avenir. Les Editions de Minuit, Paris, 1966.

APTER, David - The Politics of Modernization. University of Chicago Press, 1965, 481 pages.

ASHFORD, D.E. - Political Change in Morocco. Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1961, XI-432 pages. (Princeton Oriental Studies Social Sciences, 3).

ASHFORD, D.E. - National Development and Local Reform. Political Participation in Morocco, Tunisia and Pakistan. Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1967.

ASHFORD, D.E. - The Politics of Planning in Morocco and Tunisia. Syracuse, Syracuse University Press, 1965.

BARBOUR, Nevill - A Survey of North West Africa (The Maghreb). Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1959.

CERYCH, Ladislav - Européens et Marocains 1930-1956. Sociologie d'une décolonisation. Préface par Henri Brugmans, recteur du Collège d'Europe). De Tempel, Tempelhof, Bruges, 1964, 431 pages.

COHEN, Mark I. et Hahn Lorna - Morocco: Old Land, New Nation. New York, Praeger, 1966, IX, 309 pages.

FLAURY, Maurice et Robert Mantran - Les régimes politiques des pays arabes. Presses Universitaires de France, Paris, VI, 1968.

HALSTEAD, John P. - Rebirth of a Nation. The Origins and Rise of Moroccan Nationalism, 1912-1944. Harvard Middle Eastern Monographs, Harvard University Press, Mass. 1967, 323 pages.

International Bank for Reconstruction and Development - The Economic Development of Morocco. Report of a mission organized by the International Bank for Reconstruction and Development at the request of the government of Morocco. Baltimore, Johns Hopkins Press, XIV, 1966, 356 pages.

LE TOURNEAU, Roger - Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, 1920-1961. Paris, A. Colin, 1962, 504 pages.

MIEGE, Jean-Louis - Le Maroc. Presses Universitaires de France, 1966, 128 pages.

ROBERT, Jacques - La monarchie marocaine. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1963.

RUSTOW, Dankwart A. - A World of Nations. Problems of Political Modernization. The Brookings Institution. Washington D.C. 1967, 305 pages.

STEWART, Charles F. - The Economy of Morocco. Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1964, 234 pages.

WATERSTON, Albert - Planning in Morocco. Baltimore, John Hopkins Press, 1962.

ZARTMAN, I. William - Morocco: Problems of a New Power, published for the Am. Assoc. for Middle East Studies, 276 pages, maps. Atherton, 1965.

ZARTMAN, I. William - Destiny of a Dynasty, the Search for Institutions in Morocco's Developing Society. University of South Carolina Press, 1964, 108 pages.

3. Articles de revues

ALMOND, Gabriel - "Political Development: Analytical and Normative Perspectives", in: Comparative Political Studies, 1969, (4), pp. 447-469.

AGWANI, M.S. - "Morocco: from protectorate to independence", in: International Studies, 1(1), July 59: 51-70.

ASHFORD, D.E. - "Politics and Violence in Morocco", in: Mid East Journal, 13(1), hiv. 59: 11-25.

BALAFREJ, Ahmed - "Morocco Plans for Independence", in Foreign Affairs, 34 (April 1956), 486.

CHAMBERGEAT, P. - "Bilan de l'expérience parlementaire marocaine". in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.P.S. Paris, 1965.

DURAND-REVILLE, Luc - "Le Maroc en voie de modernisation", in: Revue Politique et Parlementaire, mai 1968, numéro 789, pages 47-57.

EBRAD, Pierre - "L'Assemblée Consultative Marocaine", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1962, pp. 35-81.

FLORY, Maurice - "Consultation et représentation dans le Maghreb indépendant", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1962, pp. 11-35.

FOUGERE, Louis - "La Constitution marocaine du 7 décembre 1962 au Maroc", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. 1962, pp. 167-207.

HAGOPIAN, N.C. - "Conceptual Stability the Monarchy and Modernization in Morocco", in Journal of Developing Areas, 1(2), January 1967, pp. 199-214.

JULIEN, Charles-André - "Morocco: The End of an Era", in: Foreign Affairs, 34 (January), 1956.

MALENBAUM, Wilfred - "Economic Factors and Political Development", in: A.Am. of Pol. and Soc. Sc., March 1965, pp. 41-51.

MARAIS, Octave - "La Monarchie et la Classe dirigeante au Maroc" in: Revue Française de Science Politique, volume XIX, no 6, décembre 1969, pp. 1172-1187.

ROUSSET, Michel - "L'administration marocaine", in: Bulletin de l'Institut International d'Administration Publique", no 12, oct-déc. 1969, pp. 7-67.

RUSTOW, Dankwart A. - "Modernization and Comparative Politics: Prospects in Research and Theory", in Comparative Politics, 1968, 1(1), pp. 37-51.

VAN WERSCH, Herman J. - "Rural Development in Morocco: Operation Labour", in: Economic Development and Cultural Change, XVII (October 1968), 33-49.

II. Sources secondaires

1. Livres

ALMOND et COLEMAN (édit.) - Politics of the Developing Areas, Princeton, Princeton University Press, 1960.

ALMOND, Gabriel A. and J. Bingham Powell - Comparative Politics: A Developmental Approach. Little, Brown and Co. 348 pages, 1966.

ASHFORD, Douglas E. - Perspectives of a Moroccan Nationalist. Totowa, Bedminster Press, 1964.

BARBOUR, Nevill - Morocco. New York, Walker, 1965, 239 pages.

BEN BARKA - Option révolutionnaire au Maroc. François Maspero, France, 1966.

BERNARD, Stéphane - The Franco-Moroccan Conflict, 1943-1956 (tr.by Mariana Oliver and others), 680 pages, il. maps, Yale University Press, 1968.

BERQUES, Jacques - Le Maghreb entre deux guerres. Editions du Seuil, Paris, 1962, 445 pages.

BOURELY, Michel - Droit public marocain, 2 volumes. 1- Institutions politiques, 379 pages. 2- Libertés publiques, 223 pages, Paris, Librairie Médicis, 1965.

CHARLESWORTH, James C. (édit.) - Contemporary Political Analysis. The Free Press, New York, Collier-Macmillan Ltd, London, 1967. Chapitres 16 et 17.

GALLAGHER, Charles F. - The United States and North Africa. Harvard University Press, Cambridge, Mass. 1963. 275 pages.

DUPUY, Pierre-Henry - Le Trésor, la Croissance et la Monnaie au Maroc. Librairie de Médicis, Paris, 1965, 264 pages.

HALPERN, Manfred - The Politics of Social Change in the Middle East and North Africa. Princeton University Press, 1963.

ISMARD, Hildebert - Le Maghreb. P.U.F. Magellan, Paris, 1966.

HOZELITZ, Bert. F. and W.E. Moore (édit.) - Industrialization and Society. The Hague, UNESCO, Mouton, Paris, 1963, pp. 139-145.

JANOWITZ, M. - The Military in the Political Development of New Nations. Chicago, University of Chicago Press, 1964.

LACOSTE, Yves - Les pays sous-développés. Collection "Que sais-je?" no 853, P.U.F. 1959.

LACOUTURE, Jean et Simone - Le Maroc à l'épreuve. Paris, Editions du Seuil, 1958.

LA PALOMBARA, J. and Myron Weiner (édit.) - Political Parties and Political Development. N.J. Princeton University Press, 1966.

LOTI, Pierre - Au Maroc. Calman-Lévy, éditeurs, Paris, 1921.

MOURER, Henry - Les problèmes administratifs de l'urbanisation au Maroc. United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 1962.

MUNIER, B. - La Banque Nationale pour le développement économique (B.N.D.E.) et l'industrialisation du Maroc. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1965, 228 pages.

PANIKKAR, K.M. - Problèmes des Etats nouveaux. Calman-Lévy, Paris, 1959.

TIANO, André - Le développement économique du Maghreb. P.U.F. Paris, 1968.

2. Articles de revues

ASHFORD, Douglas E. - "Patterns of Group Development in a New Nation: Morocco", in: American Political Science Review, vol. LV, no 2, pp. 321-333.

ASHFORD, D.E. - "Politics and Violence in Morocco", in: Middle East Journal, 13(1), 1959, pp. 11-25.

ASHFORD, D.E. - "Bureaucrats and Citizens", in: A.A.P.S.S., March 1965, pp. 80-100.

BARBOUR, Nevill- "Le problème constitutionnel au Maroc", in: Politique Etrangère, vol. 26, no 2, 1961, pages 110-126.

BELING, Wilard - "Some Implications of the New Constitutional Monarchy in Morocco", in: Middle East Journal, XVIII (Spring 1964), pp. 163-179.

BINDER, Leonard - "National Integration and Political Development", in: American Political Science Review, vol. LVII, no 3, septembre 1964.

BRUNET, Jean - "L'Office National des Irrigations au Maroc, deux ans d'expérience", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1962, pp. 249-269.

CHAMBERGEAT, Paul - "Les élections communales marocaines du 29 mai 1960", in: Revue Française de Science Politique, vol. XI, mars 1961, no 1, pages 89-117.

DEUTSCH, Karl W. - "Social Mobilization and Political Development" in: American Political Science Review, LV, no 3, sept. 1961, pp. 493-514.

EISENSTADT, S.N. - "Sociological Aspects of Political Development in Underdeveloped Countries", in: Economic Development and Cultural Change, vol. V, no 4, July 1957, pp. 289-307.

EUROPE - FRANCE - OUTRE-MER - L'économie marocaine, septembre 1965, no 428, 64 pages.

EUROPE - FRANCE - OUTRE-MER - Le Royaume du Maroc: Développement dans la stabilité, juillet 1968, no 462, 51 pages.

EUROPE - FRANCE - OUTRE-MER - Le Maroc dans la voie de la démocratie, no 401, juin 1963.

KHATIBI, A. - Note descriptive sur les élites administratives et économiques marocaines, in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1968, pp. 79-91.

LANDAU, R. - "Morocco", in: International Conciliation. September 1952, no 438. Numéro spécial sur le Maroc.

LEWIS, W.H. - "Feuding and Social Change in Morocco", in: Journal of Conflict Resol. 5(1), Mars 61: 43-54.

M., E.L. - "Les institutions du Maroc indépendant et le 'modèle français'", in: Tiers-Monde 2(6), avril-juin 1961: 169-182.

MARAIS, Octave - La classe dirigeante au Maroc, in: Revue française de Science Politique, vol. 14, no 4, Août 1964, pages 709-737.

MARAIS, Octave, J. Waterbury - "Thèmes et vocabulaire de la propagande des élites politiques au Maroc", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1968, pp. 57-79.

MARTHELOT, P. - "Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc, in: Tiers-Monde, Tome II, 1961, pp. 137-169.

OVED, Georges - "Problèmes de développement économique au Maroc", in: Tiers-Monde, vol. 2, no 7. July-September 1961, pp. 355-398.

MARTHELOT, Pierre - "Les implications humaines de l'irrigation moderne en Afrique du Nord", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1962, pp. 127-155.

ROUSSET, M. - "Le rôle du ministère de l'Intérieur et sa place au sein de l'administration marocaine", in: Annuaire d'Afrique du Nord. C.N.R.S. Paris, 1968, pp. 91-107.

SCHAAR, Stuart H. - "The Arms Race and Defense Strategy in North Africa; the Military Potential of Algeria, Morocco and Tunisia," in: American Universities Field Staff Report, 1967, volume 13, no 9.

SPENGLER, J.J. - "Economic Development: Political Pre-Conditions and Political Consequences", in: Journal of Politics, vol. 22, no 3, August 1960, pp. 387-416.

3. Presse

Economist (Londres)

Le Monde (Paris)

Le Monde Diplomatique (Paris)

New York Times (New York)